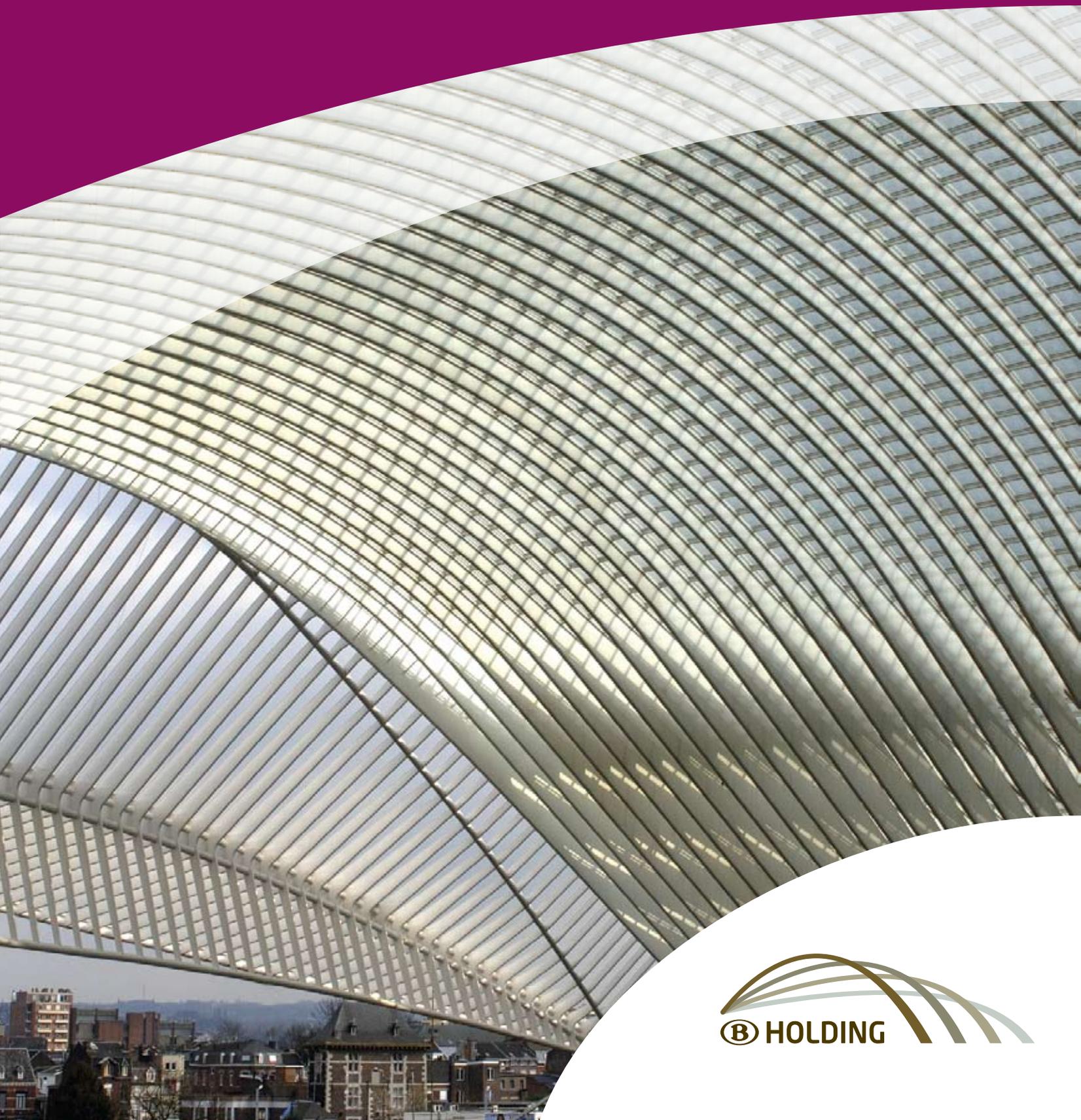


RAPPORT ANNUEL

2008



Que s'est-il passé en 2008 ?



"Yes we can". Le 4 novembre, Barak Obama est élu 44^{ème} Président des États-Unis



En septembre, la crise financière mondiale est déclarée



Du 8 au 24 août se tiennent les Jeux Olympiques de Pékin



Elysée. Le 4 février, Carla Bruni épouse Nicolas Sarkozy

**Et à la
SNCB-Holding ?**

1. Au service des clients et de la société !

L'enquête indépendante réalisée à la demande de la SNCB-Holding auprès d'usagers des gares, passagers et non passagers, est formelle: les clients du Groupe SNCB veulent avant tout du service !

Face à cette exigence, notre responsabilité de gestionnaires est de nous poser cette question: avons-nous été, à notre niveau, et la SNCB-Holding, que nous dirigeons, a-t-elle été au service de sa clientèle et de la société ?

Nous avons la satisfaction de répondre positivement à cette question: oui, la SNCB-Holding a été au service de ses clients et de la société.

» Elle l'a été par sa gestion financière

Le bénéfice opérationnel progresse de 49,5% par rapport à 2007 à 111,2 millions d'euros tandis que, alors que les investissements (200 millions €, + 2%) se poursuivent, la dette que la SNCB-Holding porte pour l'ensemble du groupe continue à décroître (-178,3 millions €). Elle est à présent inférieure au niveau qui était le sien fin 2005. Grâce au suivi rigoureux de ses positions financières et notamment des financements alternatifs conclus entre 1988 et 2003, la SNCB-Holding a été épargnée par la crise financière mondiale. Le Groupe SNCB poursuit son passage aux normes internationales IFRS qui sera effectif au 1^{er} janvier 2010. C'est un passage obligé pour conserver un accès aux marchés du crédit aux meilleures conditions et un gage de transparence pour apprécier les engagements financiers.



Jean-Claude FONTINOY
Président du Conseil
d'Administration

» Elle l'a été en matière de recrutement

1.711 nouveaux agents ont été recrutés en 2008. Mais gouverner, c'est prévoir. La pyramide des âges est telle dans le groupe SNCB que, d'ici 10 ans, il faudra avoir remplacé la moitié du personnel. Pour ne pas être pris de cours, la SNCB-Holding a relancé une nouvelle campagne de recrutement. Elle est spectaculaire et originale. Spectaculaire car elle joue sur la passion des chemins de fer qui a habité chaque citoyen et est déclinée dans tous les médias. Originale car elle met en scène, sur affiches et spots télévisés, ceux-là mêmes qui rendent le transport en chemin de fer possible puisque ce sont des cheminots qui jouent le rôle de cheminots ! Ils font part de leur fierté de travailler pour la grande famille qu'est la SNCB. La campagne est aussi efficace puisque, depuis sa diffusion, le nombre de candidats à un emploi dans le Groupe SNCB est en forte hausse. Ils recherchent la stabilité de l'emploi, la qualité de la rémunération, la possibilité importante de promotion interne, le plaisir de travailler en équipe, le bon équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle. Ce sont les atouts du Groupe SNCB, validés dans un accord social négocié en 2008 !

» Elle l'a été en remplaçant la gare au cœur de la mobilité

Dans toutes les villes, c'est à nouveau autour des gares que se conçoivent les politiques de mobilité. La gare reprend son rôle central de translativité. Elle unit. Elle unit les quartiers d'une ville, elle unit les modes de transport, elle unit les gens. La SNCB-Holding s'investit dans les 37 gares les plus importantes du pays, qui accueillent 80% des voyageurs. Elle y développe le bâtiment voyageurs, certes, mais aussi les parkings, autos et vélos. Pour permettre aux usagers de mieux gérer leur temps et d'en gagner. En diminuant le temps d'intermodalité en rapprochant les parkings auto et vélo et les arrêts des trams et des bus des quais. En permettant, dans les gares, de trouver des services qui y rendent l'attente intéressante en terme de gestion. 358 points de vente ou de services sont ouverts dans les gares qui ont, grâce à cette activité, gagné en convivialité. Celle-là même à laquelle

participent plus de 700 manifestations qui font rentrer la vie dans les gares. La gare est aussi phare de redéploiement économique et attraction touristique architecturale comme à Liège-Guillemins ou Anvers-Central, quatrième plus belle gare du monde selon une étude américaine.

» Elle l'a été dans sa lutte pour l'environnement

En janvier 2009, la facture énergétique du Groupe SNCB a été la plus élevée de l'histoire avec 12,4 millions d'euros. En 2008, l'énergie, électrique + diesel, a coûté 123 millions €, un record là aussi. Mais si l'on n'intervient pas, la facture se montera à 150 puis 180 millions € dans les années à venir. Des plans ont été mis en oeuvre pour diminuer la consommation, tant pour le charroi (80%) que pour les autres dépenses. Ainsi, rien qu'en éteignant les 16.000 pc du parc informatique du Groupe SNCB, on gagne 1%. La SNCB-Holding a lancé une grande campagne de sensibilisation du personnel au bon geste environnemental. La campagne a valu au Groupe de recevoir, de l'Union Internationale des Chemins de fer, un premier prix pour saluer l'action en matière de développement durable.

Plus largement, le train est LA solution aux problèmes de congestion du réseau et d'émissions de gaz à effet de serre. Prendre le train plutôt que sa voiture, c'est émettre cinq fois moins de CO₂. C'est le message que le chemin de fer fera passer en début décembre 2009 lors de la Conférence des Parties, COP15, à Copenhague où seront rediscutés les accords de Kyoto. Pour vous en rendre compte, un passage sur le site www.ecopassenger.org s'impose. Une initiative internationale, saluée par le Pr. Jacques van Ypersele, climatologue, vice-Président du GIEC qui, en 2007, a obtenu le Prix Nobel de la Paix. Un ami des trains !

» Elle l'a été pour la sécurité des usagers

Quand 216,6 millions de voyageurs se croisent dans les gares, cela peut faire des étincelles. Les agents de Securail, par leur simple présence en uniforme rouge et noir et par un contrôle plus strict quand il le faut, sont là pour rassurer. Une présence dissuasive comme l'est celle de 1.700 caméras qui quadrillent les grandes gares.

Des agents spécialement formés et assermentés analysent ces images et, derrière les écrans, surveillent. Ils disposent d'une technologie de pointe qui est utilisée dans le respect des lois sur la vie privée. On ne le sait pas mais les services de sécurité des sociétés de transport du monde entier et des sociétés de gardiennage de toute la planète viennent à Bruxelles pour se familiariser avec une installation technique sécurisée et performante. Il est loin le temps de la première caméra de sécurité en Belgique installée par la SNCB en 1994 à la Gare du Midi. Il y a 15 ans !

Au service du confort, la SNCB-Holding l'a été aussi en lançant une grande campagne "objets ou comportements suspects". Le numéro de téléphone gratuit 0800/30.230 est à la disposition du public. En 2008 le "Security Operation Center" a reçu plus de 50.000 appels internes et externes.

2008 aura donc été une bonne année pour la SNCB-Holding qui, avec les autres sociétés, prépare 2010 avec confiance: 2010, outre la présidence belge de l'Union européenne, est l'année du 175^e anniversaire du chemin de fer en Belgique, première ligne continentale ouverte en présence du Roi le 5 mai 1835, et l'année des 5 ans de la nouvelle structure du Groupe SNCB. Ces anniversaires, si les tendances actuelles se maintiennent, seront fêtés comme ils le méritent. Avec fierté. Le 5 mai 1835, le chemin de fer belge était à la pointe du monde. 175 ans plus tard, notre volonté, avec les 38.000 membres du personnel, est de retrouver les sommets.



Jannie HAEC
Administrateur délégué

Sommaire

1	Message du Président et de l'Administrateur délégué	4
2	Ambitions et réalisations.....	5
3	SNCB-Holding: structure et stratégie	10
4	Les gares deviennent des lieux de rencontres.....	16
5	Garantir la sécurité et le sentiment de sécurité.....	20
6	Réduire notre empreinte écologique	22
7	Investir	25
8	Transporter les données	26
9	Recrutement et formation.....	28
10	Rapport financier de gestion	31

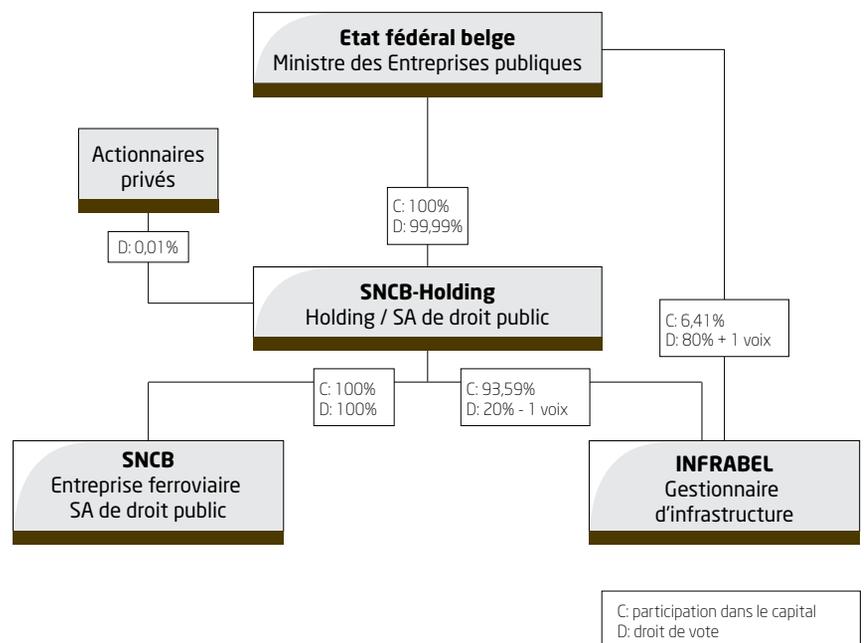




2. Ambitions et réalisations

La SNCB-Holding entend être un acteur déterminant sur la scène de la mobilité en Belgique. En tant que prestataire de services publics, elle souhaite également offrir une réponse aux questions sociétales telles que la durabilité et la diversité.

Elle accomplit cette tâche en collaboration avec les deux autres entreprises du Groupe SNCB. Infrabel est le gestionnaire d'infrastructure et la SNCB est l'opérateur des services de transport par rail.



La SNCB-Holding transforme les gares en lieux de rencontres

En tant que propriétaire de la totalité des gares belges, la SNCB-Holding assure elle-même la gestion et l'entretien courant des 37 grandes gares, ainsi que la gestion des espaces commerciaux implantés dans toutes les gares. L'exploitation des 180 autres gares est donnée en concession à la SNCB.

Il est crucial d'améliorer la capacité et l'attractivité des gares afin de pouvoir continuer à soutenir la croissance du transport de voyageurs. La SNCB-Holding met en œuvre un programme de modernisation des gares qui les transforme en des lieux de rencontres pratiques et agréables, tout en dotant les plus

grandes d'entre elles d'un large éventail de services et de commerces.

Afin d'offrir une identité visuelle à ce nouveau concept, un logo multicolore a été créé début 2009 pour "la Gare". Ce nouveau logo évoque le dynamisme et les échanges, mais aussi la protection et la convivialité, les rencontres et les émotions, la vitalité et la diversité.



L'impact sur l'environnement doit encore diminuer

La SNCB-Holding coordonne la politique environnementale du Groupe. Par unité transportée, le rail s'avère beaucoup plus écologique que les autres modes de transport.

L'efficacité énergétique du trafic ferroviaire a fortement augmenté au cours de ces dernières années. Les émissions de CO₂ ont déjà nettement diminué durant deux années consécutives, tant en quantité absolue que par unité transportée.

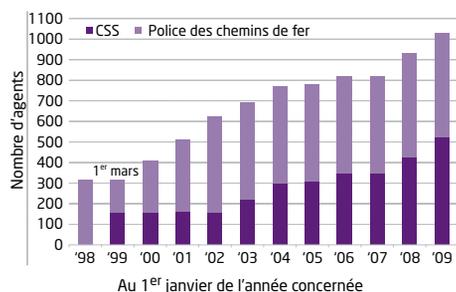


La mission de Securail: assurer la sécurité dans les trains et dans les gares

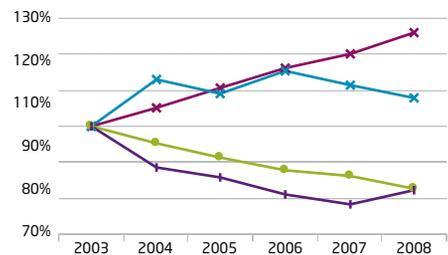
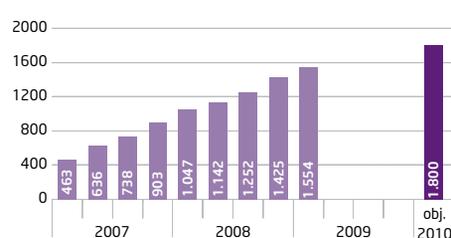
Par le biais de son service interne de gardiennage Securail, la SNCB-Holding assure la sécurité dans les trains et les gares, pour les voyageurs et son propre personnel.

En 2008, des investissements considérables ont été consentis sur les plans technologique et humain. Les agents de Securail travaillent en collaboration avec les autorités et la police des chemins de fer.

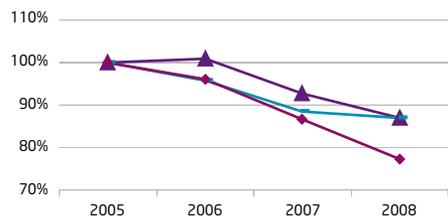
Evolution cadre Police des chemins de fer et Corporate Security Service (=Securail)



Caméras opérationnelles dans les gares



production voyageurs (vkm)
production marchandises (tkm)
consommation d'énergie spécifique voyageurs (KJ/rkm)
consommation d'énergie spécifique marchandises (KJ/tkm)



émissions absolues par an (tonnes)
émissions CO₂ spécifiques marchandises (g/tkm)
émissions CO₂ spécifiques voyageurs (g/vkm)

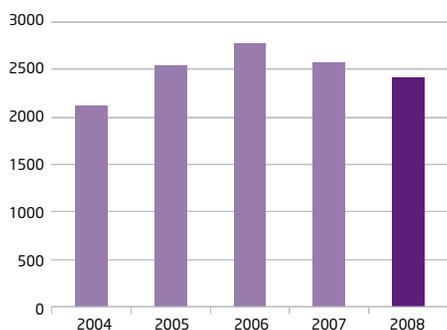
La SNCB-Holding est un important prestataire de services au sein du Groupe

En 2008, ICTRA, le pilier IT et Telecom de la SNCB-Holding, a fourni à la SNCB et à Infrabel des services pour un montant d'environ 80 millions d'euros.

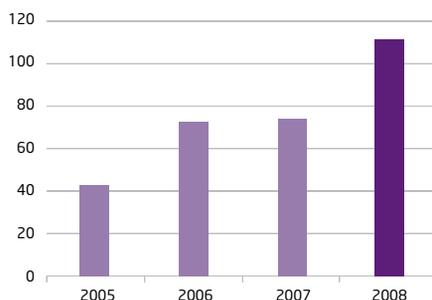
La SNCB-Holding est l'employeur de la totalité du personnel, à savoir 38.587 personnes à la fin 2008, et elle met ce personnel à la disposition des trois entreprises. Le défi majeur à relever au cours des prochaines années sera de recruter quelque 1.800 personnes par an afin de compenser les départs à la retraite des agents issus de la génération baby boom.

La SNCB-Holding assure l'unicité de la gestion financière du Groupe. La dette consolidée de la SNCB-Holding, de la SNCB et d'Infrabel a reculé pour passer de 2,6 à 2,4 milliards d'euros.

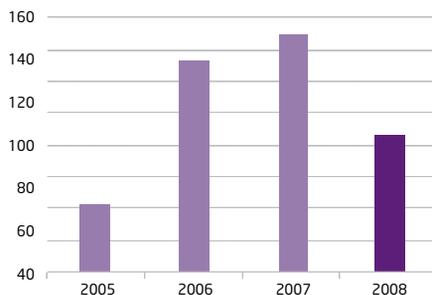
DETTE CONSOLIDÉE DE LA SNCB-HOLDING, DE LA SNCB ET D'INFRABEL



EBITDA SNCB-HOLDING



EBITDA GROUPE SNCB



Forum de la mobilité

B-Mobility joue un rôle de pionnier pour l'organisation du forum de mobilité Mobilys.

Le thème de la dernière édition était "Greening transport".

Le centre de connaissance B-Mobility

La SNCB-Holding développe B-Mobility en tant que centre de connaissance pour la mobilité, en tant que bureau d'études pour des sujets spécifiques liés au transport et à l'économie, et en tant que promoteur et représentant des chemins de fer auprès d'instances externes.

B-Mobility soutient la SNCB-Holding afin qu'elle soit (re)connue par les stakeholders et le secteur des transports comme "partenaire privilégié" pour les connaissances, les compétences et la prestation de services, en particulier en matière de mobilité.



Koen Kerckaert, dirigeant de B-Mobility :

"Il est essentiel que le Groupe SNCB participe activement au débat sociétal relatif à l'avenir de notre mobilité. Lors du forum "Greening Transport", le Groupe SNCB, les sociétés régionales de transport, la Febiac et la FEB ont signé un mémorandum dans lequel ils insistent sur la nécessité d'une mobilité durable. Bien que plusieurs initiatives aient déjà été prises, les différentes parties soulignent que d'autres mesures de l'Etat et des acteurs du transport sont indispensables. L'apport des chemins de fer est à cet égard crucial."

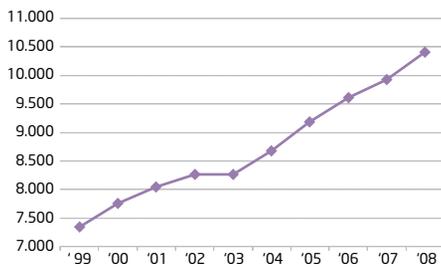




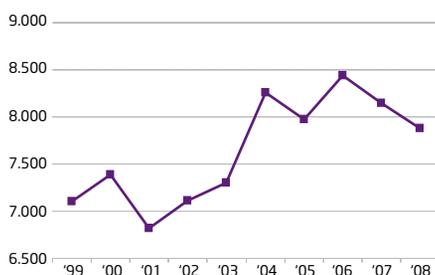
Les prestations de transport du Groupe suivent des évolutions très différentes:

- » forte croissance soutenue pour le transport de voyageurs
- » impact de la crise économique en transport de marchandises

Trafic voyageurs 10⁶ vkm (national + international) 1999 - 2008



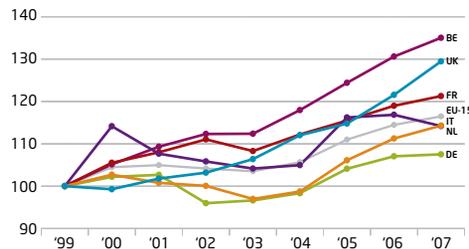
Trafic marchandises 10⁶ tonnes-km 1999 - 2008



» le transport de voyageurs enregistre la plus forte croissance d'Europe

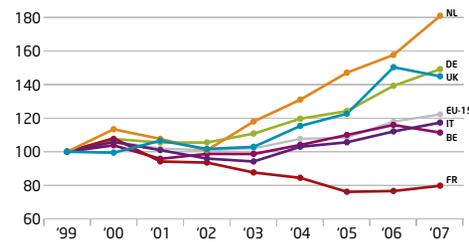
» le transport de marchandises a connu un recul en 2007*

Trafic voyageurs par rail (v-km) en Europe (1999 = 100)



Source : DG TREN jusque 2007

Trafic marchandises par rail (t-km) en Europe (1999 = 100)

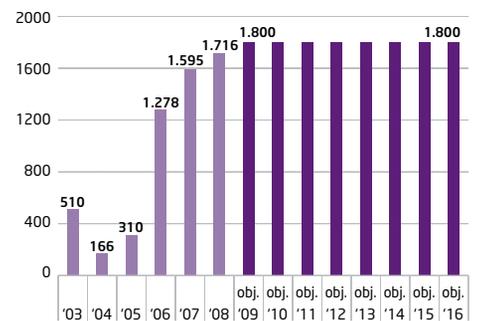


Source : DG TREN jusque 2007

* Les chiffres 2008 pour l'étranger ne sont pas encore disponibles.

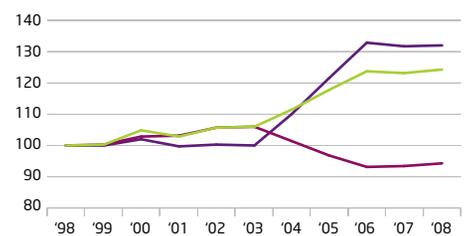
Plus de 1.700 recrutements en 2008, ainsi que lors des prochaines années

Recrutements externes 2003-2008, obj. 2009-2016



La productivité du Groupe se stabilise après une augmentation spectaculaire depuis 2003

(1998 = 100)



— Productivité du travail
— ETP
— Millions vkm en tkm

3. SNCB-Holding: structure et stratégie



A partir du 01.01.2008

Conseil d'Administration

Président:

Jean-Claude FONTINOY

Administrateur Délégué:

Jannie HAEK

Administrateurs:

Eddy BRUYNINCKX, Antoon COLPAERT,
Jean-Claude DEHOVRE (1), Edmée DE GROEVE
(2), Catherine GERNAY, Geertje SMET,
Magali VERDONCK, Marianne VERGEYLE,
Melchior WATHELET.

Comité de Direction

Président:

Jannie HAEK

Directeurs Généraux:

Michel ALLE (Finances),
Vincent BOURLARD (Patrimoine),
Alex MIGOM (Stratégie et Coordination),
Tony VAN DEN BERGHEN (Human Resources),

Comité d'Audit

Président:

Geertje SMET

Membres:

Eddy BRUYNINCKX, Catherine GERNAY,
Melchior WATHELET,

Comité de Nominations et de Rémunération

Président:

Jean-Claude FONTINOY

Membres:

Jean-Claude DEHOVRE(1), Edmée DE GROEVE
(2), Jannie HAEK, Marianne VERGEYLE

Comité Stratégique

Président:

Jannie HAEK

Membres:

Les 9 autres administrateurs
Les 4 directeurs généraux
Les représentants des organisations syndicales:
Claude BOSSICART (3), Dominique DALNE,
Michel ABDISSI, Jean-Pierre GOOSSENS,
Marc VAN LAETHEM (4), Luc PIENS (5),
Serge PITELJON (6), Roland VERMEULEN (7).

Comité de Pilotage

Président:

Jannie HAEK

Membres:

Marc DESCHEEMAECCKER, Luc LALLEMAND,
Marc VAN LAETHEM, Gérard GELMINI,
Jos DIGNEFFE.

Commissaire du Gouvernement

Marc BOEYKENS

Collège des Commissaires

Président:

Herman VAN IMPE

Membres:

Michel DELBROUCK, Michel de FAYS,
Franki VANSTAPEL.

Commissaires réviseurs

Herman VAN IMPE au nom de la Burg.
BVBA Van Impe, Mertens & Associates

Michel DELBROUCK au nom de la ScPRL
Michel DELBROUCK & Co

Jean FOSSION au nom de
PricewaterhouseCoopers
Réviseurs d'Entreprises scrl

- (1) Décédé le 31 juillet 2008.
- (2) A partir du 29 août 2008
- (3) Jusqu'au 21 octobre 2008
- (4) Jusqu'au 6 mars 2008
- (5) A partir du 6 mars 2008
- (6) A partir du 21 octobre 2008
- (7) Jusqu'au 1er décembre 2008

CORPORATE GOVERNANCE

Ce chapitre est consacré au gouvernement d'entreprise, communément appelé Corporate Governance.

Il a pour ambition de faire connaître les règles de fonctionnement de la Société à la lumière des principes du Corporate Governance, garantie d'un fonctionnement efficace des organes de gestion.

Pour mener à bien ses missions, la SNCB-Holding s'appuie non seulement sur son Conseil d'Administration, mais également sur trois comités spécialisés, le Comité d'Audit, le Comité de Nominations et de Rémunération et le Comité Stratégique, ainsi que le Comité de Direction ou encore d'autres comités ou commissions de concertation tels que:

- le Comité de Pilotage
- la Commission Paritaire Nationale
- le Comité des trois CEO
- la Cellule stratégique

Sans oublier les organes de contrôle comme le Commissaire du Gouvernement ou le Collège des Commissaires.

Pour une description plus détaillée de la structure de gestion et des règles de fonctionnement des organes de gestion, il est renvoyé à la Charte de Corporate Governance publiée sur le site internet de la SNCB-Holding (www.b-rail.be).

Conseil d'Administration

14 réunions du Conseil d'Administration en 2008

Composition

Le Conseil est composé de 10 membres, en ce compris l'administrateur délégué. Un tiers de ses membres au minimum doivent être de l'autre sexe (article 162 bis § 1 de la loi du 21 mars 1991). La parité linguistique est respectée.

Fonctionnement

Fréquence des réunions

"Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société et, au moins, quatre fois par an." (article 10 des statuts).

Points traités

En plus des dossiers récurrents, le Conseil d'Administration a, en 2008, pris des décisions et assuré le suivi d'un certain nombre de dossiers importants:

- l'établissement du plan d'entreprise 2008-2012 consolidé du Groupe SNCB;
- l'établissement du plan d'investissement 2008-2012 consolidé du Groupe SNCB;
- l'approbation du contrat de gestion;
- le protocole d'accord social 2008-2010 et l'accord social relatif aux interruptions de travail;

- le suivi du projet Mind³ (Enterprise Resource Planning);
- la mise en place d'un Groupe de travail pour le Musée national des chemins de fer;
- le suivi du dossier litiges ABX;
- l'analyse de l'étude de Roland Berger sur la collaboration entre la SNCB-Holding, Infrabel et la SNCB;
- l'analyse de l'audit de la Cour des Comptes sur le Groupe SNCB;
- la politique HR: problématique des recrutements et Plan de communication HR 2009 du Groupe SNCB;
- le suivi de l'impact pour la SNCB-Holding de la crise du crédit et de la situation sur les marchés financiers;
- le rapport sur l'environnement 2007 du Groupe SNCB et analyse de la consommation énergétique des bâtiments et ateliers du Groupe SNCB;
- la création d'un propre gestionnaire des parkings B-Parking;
- la restructuration du Fonds de l'Infrastructure Ferroviaire (FIF) et le transfert d'actifs du FIF à la SNCB-Holding.



Melchior WATHELET
Geertje SMET

Jannie HAEK
Catherine GERNAY

Jean-Claude FONTINOY
Marianne VERGEYLE

Eddy BRUYNINCKX
Edmée De GROEVE

Paul MATTHYS
Magali VERDONCK



Comité d'Audit

12 réunions du Comité d'Audit en 2008

Fréquence des réunions

Le Comité d'Audit se réunit à intervalles réguliers. Le Président du Comité peut convoquer des réunions spéciales afin que le Comité puisse mener à bien sa mission.

Points traités

Les principaux sujets examinés en 2008 par le Comité d'audit concernent:

- les comptes annuels de la SNCB-Holding et les comptes annuels consolidés 2007;
- les comptes trimestriels 2008;
- les principales conclusions et recommandations formulées par l'Audit Interne dans ses rapports;
- le suivi des recommandations formulées par l'Audit Interne et des plans d'action convenus entre celui-ci et le management opérationnel;
- le programme d'activités 2009 de l'Audit Interne et en particulier des missions d'audit à réaliser;
- le budget d'exploitation 2009 de la SNCB-Holding;
- le suivi du projet Mind³ (Enterprise Resource Planning);
- la charte du Comité de Contrôle;
- la restructuration du Fonds de l'Infrastructure Ferroviaire (FIF) et le transfert d'actifs du FIF à la SNCB-Holding;
- l'analyse de l'audit de la Cour des Comptes sur le Groupe SNCB;
- l'enquête de la Commission Européenne sur les augmentations de capital SNCB;
- le suivi de l'impact pour la SNCB-Holding de la crise du crédit et de la situation sur les marchés financiers;
- le suivi de l'évolution du dossier ABX et en particulier du dossier des litiges.

Président: Geertje SMET

Membres: Eddy BRUYNINCKX,
Catherine GERNAY, Melchior WATHELET,

Comité de Nominations et de Rémunération

7 réunions du Comité de Nominations et de Rémunération en 2008

L'existence du Comité de Nominations et de Rémunération est prévue par la loi du 21 mars 1991 à l'article 161 ter.

Fréquence des réunions

Le Comité se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société.

Président: Jean-Claude FONTINOY

Membres: Jean-Claude DEHOVRE(1),
Edmée DE GROEVE (2), Jannie HAEK,
Marianne VERGEYLE

Comité de Direction

44 réunions du Comité de Direction en 2008

- Jannie HAEK, administrateur délégué,
- Michel ALLE, directeur général Finances,
- Vincent BOURLARD, directeur général Patrimoine,
- Alex MIGOM, directeur général Stratégie et Coordination,
- Tony VAN DEN BERGHEN, directeur général Human Resources.

Tous les membres du Comité de Direction remplissent au sein de la SNCB-Holding, ou pour la représentation de celle-ci, des

fonctions de plein exercice (article 162 quater de la loi du 21 mars 1991).

Fréquence des réunions

Les réunions du Comité de Direction se tiennent en principe chaque semaine, d'ordinaire le lundi.

Compétences

Conformément à l'article 162 ter de la loi du 21 mars 1991, le Comité de Direction est "chargé de la gestion journalière et de la représentation en ce qui concerne cette gestion, de même que de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration. Les membres du Comité de Direction forment un collège. Ils peuvent se répartir les tâches".



Tony VAN DEN BERGHEN

Michel ALLÉ

Jannie HAEK

Alex MIGOM

Vincent BOURLARD

Comité de Pilotage

15 réunions du Comité de Pilotage en 2008

Le Comité de Pilotage a été constitué à la SNCB par l'assemblée générale du 28 mai 2004. Il est un organe statutaire compétent pour accompagner le développement des nouvelles structures, les plans d'entreprise et les problèmes de gestion opérationnelle.

Fréquence des réunions

Le Comité se réunit au moins une fois par mois. Il peut être convoqué par tout membre ou par le comité de direction de la SNCB-Holding. Celui-ci ou tout membre peut mettre des points à l'ordre du jour (article 25 des statuts).

Points traités

- le protocole d'accord social 2008-2010;
- l'accord social relatif aux interruptions de travail;
- les contrats de gestion 2008-2012 entre l'Etat et respectivement la SNCB-Holding, Infrabel et la SNCB;
- le plan d'entreprise consolidé 2008-2012 et les plans d'entreprise de la SNCB-Holding, d'Infrabel et de la SNCB;
- le plan d'investissements consolidé 2008-2012;
- l'examen de sujets liés à des aspects HR: évolution du personnel, problématique du recrutement, plan de carrière...

Président: Jannie HAEK

Membres: Marc DESCHEEMAECCKER, Luc LALLEMAND, Marc VAN LAETHEM, Gérard GELMINI, Jos DIGNEFFE.

Comité Stratégique

11 réunions du Comité Stratégique en 2008

Ce Comité a été créé par la loi du 22 mars 2002 modifiant la loi du 21 mars 1991 (article 161 ter §§ 1, 5, 5bis, 6 et 7 de la loi du 21 mars 1991). Ce Comité a été installé le 20 décembre 2002.

Fréquence des réunions

Ce Comité se réunit chaque fois que des décisions doivent être prises par le Conseil dans les matières stratégiques pour lesquelles l'avis préalable du Comité est requis, ainsi que chaque fois qu'il faut discuter du contrat de gestion.

Points traités

- Le Comité Stratégique a été consulté pour les dossiers suivants:
- les comptes annuels de la SNCB-Holding et les comptes annuels consolidés 2007;
 - les comptes trimestriels 2008;
 - le budget d'exploitation 2009 de la SNCB-Holding;
 - les contrats de gestion;
 - l'évolution de la dette;
 - la création d'un propre gestionnaire des parkings B-Parking.

Président: Jannie HAEK

Membres: Les 9 autres administrateurs
Les 4 directeurs généraux
Les représentants des organisations syndicales:

Claude BOSSICART (3), Dominique DALNE, Michel ABDISSI, Jean-Pierre GOOSSENS, Marc VAN LAETHEM (4), Luc PIENS (5), Serge PITELJON (6), Roland VERMEULEN (7).

Comité des 3 CEO

26 réunions du Comité des 3 CEO en 2008

Le Comité des 3 CEO est l'organe constitué des administrateurs délégués des trois sociétés et présidé par l'administrateur délégué de la SNCB-Holding. Il prépare notamment les réunions du comité de pilotage et coordonne les projets qui concernent l'ensemble du Groupe.

Points traités

- l'évaluation du précédent protocole d'accord social 2006-2007;
- la préparation des négociations sur l'accord social 2008-2010;
- le plan d'entreprise consolidé 2008-2012;
- le plan d'investissements consolidé 2008-2012;
- le respect de la clé de répartition régionale pour le budget d'investissement;
- la problématique du recrutement;
- l'étude Roland Berger relative à la coopération entre la SNCB-Holding, Infrabel et la SNCB.

Commission Paritaire Nationale

6 réunions de la Commission Paritaire Nationale en 2008

Points traités

- la nouvelle structure des organes paritaires Prévention et Protection au Travail;
- la scission de la Direction B-Voyageurs;
- les contrats de gestion entre l'Etat et respectivement la SNCB-Holding, Infrabel et la SNCB;
- l'adaptation de la réglementation relative au personnel de sécurité;
- l'adaptation du Règlement Général des relations syndicales à l'accord social relatif aux interruptions de travail;
- le droit à l'interruption de carrière partielle pour certaines catégories de travailleurs âgés de plus de 55 ans.

Commissaire du Gouvernement

L'article 162 nonies de la loi du 21 mars 1991 dit "La SNCB-Holding est soumise au pouvoir de contrôle du Ministre ayant les chemins de fer dans ses attributions. Ce contrôle est exercé à l'intervention d'un commissaire du Gouvernement, nommé et révoqué par le Roi, sur la proposition du Ministre concerné".

Le Commissaire du Gouvernement pour la SNCB-Holding est M. Marc BOEYKENS. Le commissaire est invité à toutes les réunions du Conseil d'Administration, du Comité de Direction, du Comité Stratégique, sa voix est consultative. En outre, il participe avec voix consultative aux réunions du Comité d'Audit.

Collège des Commissaires

L'article 25 §1 de la loi du 21 mars 1991 dit "Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité, au regard de la loi et du statut organique, des opérations à constater dans les comptes annuels, est confié, dans chaque entreprise publique autonome, à un Collège des Commissaires".

Il est composé de quatre membres dont deux sont nommés par la Cour des Comptes parmi ses membres et les deux autres sont nommés par l'Assemblée Générale parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'entreprises.

Président: Herman VAN IMPE

Membres: Michel DELBROUCK,
Michel de FAYS, Franki VANSTAPEL.



Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale du 31 mai 2006 a fixé les principes, exposés ci-dessous, afin de déterminer les rémunérations des administrateurs à l'exception de l'administrateur délégué.

La rémunération brute du Président se compose d'une partie annuelle fixe qui s'élève à € 39.200 et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions.

Ces jetons sont de:

- € 500 par Conseil;
- € 400 par Comité auquel il participe.

En outre, il perçoit une indemnité annuelle pour frais de fonctionnement de € 2.400.

La rémunération brute des autres administrateurs se compose d'une partie annuelle fixe de € 13.600 et d'une partie variable constituée par les jetons de présence. Ces jetons sont de:

- € 500 par Conseil;
- € 400 par réunion des autres Comités.

En outre, ils perçoivent une indemnité annuelle pour frais de fonctionnement de € 1.200.

La présence aux réunions est une condition nécessaire à l'obtention du jeton de présence.

Comité de Direction

Rémunération de l'Administrateur délégué

La rémunération brute versée en 2008 à l'administrateur délégué s'élève à € 468.185,35. Les primes de l'année 2007 sont comprises dans ce montant. Les primes pour les prestations 2008 ne seront fixées qu'en 2009 et ne sont dès lors pas comprises dans le montant précité.

Le Comité de Nominations et de Rémunération du 4 octobre 2007 a défini 9 critères pour fixer les primes de gestion de l'administrateur délégué. Six de ces critères sont évalués au niveau du Groupe SNCB, à savoir la stabilisation de la dette, la croissance du trafic voyageurs, la satisfaction générale des clients, l'engagement du personnel, les accidents du travail et la ponctualité des trains. Trois critères sont évalués en fonction des résultats de la SNCB-Holding, à savoir le cash flow opérationnel, l'exécution du budget d'investissement et les objectifs spécifiques assignés à l'administrateur délégué.

Il y a un double équilibre entre d'une part, les critères du Groupe (55%) et les critères de la SNCB-Holding (45%) et d'autre part, les critères financiers (35%) et les critères qualitatifs (65%).

Nom	Présences aux réunions du Conseil et des Comités de la SNCB-Holding				Rémunération brute des administrateurs (indemnités de fonctionnement exclues)	
	Conseil (total 14)	Comité d'Audit (total 12)	C. Nom. et Rém. (total 7)	Comité Stratégique (total 11)	Conseil et Comités de la SNCB-Holding (€)	Mandats dans d'autres sociétés du Groupe (€)
J-C. FONTINOY	14	12	7	11	56.600,04	10.600,00 (1)
E. BRUYNINCKX	11	9	-	9	25.199,96	-
A. COLPAERT	10	-	-	8	7.400,00	36.900,04 (2)
J-C. DEHOVRE	0	-	0	0	4.533,36	3.966,70(3)
C. GERNAY	14	12	-	11	27.799,96	0,00 (4)
G. SMET	11	8	-	8	17.900,04	12.900,00(3)
M. VERDONCK	13	-	-	11	22.499,96	-
M. VERGEYLE	14	-	7	10	26.199,96	-
M. WATHELET	12	11	-	10	26.399,96	400,00 (4)
E. DE GROEVE	5	-	3	4	5.300,00	38.000,00 (5)

(1) administrateur de la SNCB et Président d'Euroliège TGV

(2) Président du Conseil d'Administration d'Infrabel

(3) administrateur de la SNCB et d'Euroliège TGV

(4) administrateur d'Euroliège TGV

(5) Présidente du Conseil d'Administration de la SNCB et administratrice d'Euroliège TGV, administratrice de la SNCB-Holding à partir du 29 août 2008



Rémunération des directeurs généraux

Le Conseil a fixé la rémunération des membres du Comité de Direction.

Le système de rémunération comprend :

1. une partie fixe, à savoir :

- le salaire de base;
- l'allocation de gestion octroyée mensuellement;
- l'indemnité de fonction: montant forfaitaire mensuel.

2. une partie variable, à savoir :

- l'allocation de fonction: 0 à 100% du salaire annuel de base. Le pourcentage d'octroi est déterminé par le Comité de Nominations et de Rémunération, sur proposition de l'administrateur délégué, compte tenu du degré de difficulté et de la complexité sociale de la fonction exercée.
- la prime de productivité: variable selon un coefficient d'appréciation de 0 à 3. Une évaluation est réalisée une fois par an par l'administrateur délégué et elle est soumise au Comité de Nominations et de Rémunération. L'évaluation est basée sur la réalisation des objectifs fixés préalablement.

La partie variable représentera en moyenne environ 30% de la rémunération.

Le pécule de vacances, la prime annuelle et les autres allocations et indemnités éventuelles sont déterminés selon les dispositions réglementaires applicables. Les contractuels bénéficient d'une assurance-groupe et d'une assurance hospitalisation.

Le montant global brut, y compris les avantages en nature, payé en 2008 aux membres du Comité de Direction autres que l'administrateur délégué s'élève à € 1.365.348,19. Les primes pour l'année 2007 sont comprises dans ce montant. Les primes pour les prestations 2008 ne seront fixées qu'en 2009 et ne sont dès lors pas comprises dans le montant précité.

Mandat dans les filiales et sociétés à participation

Le Conseil du 25 février 2005 a décidé que les mandats d'administrateur dans les filiales, exercés par des membres du personnel du Groupe SNCB, ne sont pas rémunérés.

La Contribution de l'Audit Interne à la maîtrise des risques

L'Audit Interne a pour mission d'aider les Organes de Gestion et le Management à atteindre leurs objectifs grâce à une meilleure maîtrise des risques.

Pour remplir sa mission, il réalise trois groupes d'activités complémentaires :

- l'audit interne proprement dit: activité d'assurance et de conseil portant sur l'évaluation des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise. Cette activité donne lieu à des recommandations adressées au Management en vue de renforcer l'efficacité et l'efficience de ces processus;
- le contrôle centralisé des marchés / contrats: vérification de leur conformité aux dispositions légales sur les marchés, aux délégations et subdélégations de pouvoirs, aux besoins de l'entreprise et aux décisions de ses Organes de Gestion;
- des enquêtes administratives en cas (de présomption) de fraude, de vol ou d'autres événements pouvant léser les intérêts financiers, commerciaux ou moraux de l'entreprise.

L'Audit Interne (H-AI) exerce les activités précitées pour les trois Sociétés du Groupe SNCB (SNCB-Holding, SNCB et Infrabel) et leurs filiales respectives, dans le respect de leur autonomie de gestion et des objectifs fixés par leurs Organes de Gestion. Toutefois, les "fonctions essentielles" du gestionnaire de l'infrastructure sont exclues de son champ d'action.

Avec la collaboration du Management, l'Audit Interne a réalisé en 2007 une cartographie des risques opérationnels et financiers de la SNCB-Holding. Cette cartographie permet à l'Audit Interne de mieux cibler le thème de ses travaux, au Management de mieux évaluer ses contrôles internes et, le cas échéant, de les adapter ou de les renforcer, dans le cadre

d'un processus d'amélioration continue de la maîtrise des risques.

Au cours du quatrième trimestre et en concertation avec le Haut Management, l'Audit Interne prépare son plan d'activités pour l'année suivante. Ce plan est soumis en décembre à l'approbation des Comités d'Audit.

En 2008, les audits qui concernent la SNCB-Holding ont notamment porté sur :

- l'application des législations sur la protection de l'environnement;
- la gestion, la connaissance et l'application des instructions HR;
- la définition des besoins de recrutements et le respect des SLA conclus entre la Direction H-HR et SNCB / Infrabel;
- la gestion des autorisations d'accès aux systèmes et applications informatiques;
- l'application de la politique financière du Groupe SNCB, l'organisation administrative et les procédures de contrôle du service Trésorerie;
- la facturation interne au sein de la SNCB-Holding;
- la politique d'utilisation des terrains et bâtiments de la SNCB-Holding;
- la conception du système de contrôle interne au sein du projet ERP Mind³.

Après concertation avec le Management opérationnel, la version définitive des rapports d'audit est transmise aux directeurs généraux et general managers concernés ainsi qu'à l'administrateur délégué, au Président du Comité d'Audit et au Président du Conseil d'Administration. Ces rapports, et en particulier leurs conclusions et recommandations, sont également présentés et discutés en Comité d'Audit. L'Audit Interne procède ensuite à un suivi régulier de ses principales recommandations et rédige à ce sujet un compte rendu semestriel destiné aux Organes de Gestion.





4. Les gares deviennent des lieux de rencontres

Depuis notre entrée dans le 21^{ème} siècle, le train rencontre un succès remarquable. Les piliers de ce succès sont une foi retrouvée dans les transports publics et des investissements massifs. Ce sont surtout les gares qui font l'objet de ces investissements.

Lors de l'élaboration de ce programme d'investissement, nous avons considéré les gares comme bien plus qu'une porte vers le transport ferroviaire.

Les gares doivent devenir une interface efficace entre les différents modes de transport et un

lieu de rencontres convivial. Elles doivent être une véritable invitation au voyage, même pour les voyageurs occasionnels.

Nous traduisons ces aspirations par une architecture et un agencement ouverts vers la ville et intégrés dans celle-ci. Les abords de la gare doivent être facilement praticables pour les piétons. Le voyageur ne peut rencontrer aucun obstacle lorsqu'il souhaite passer du vélo, de la voiture ou du bus au train. Une fois dans la gare, il aime aussi bénéficier d'un large éventail de services et de commerces.

Marleen Verdonck, responsable des projets d'investissements gares, concernant la philosophie de durabilité appliquée par la SNCB-Holding pour la construction et la rénovation de ses gares:

"Nous voulons ouvertement nous profiler comme un acteur de la mobilité durable. La SNCB-Holding, en collaboration avec les autorités publiques, veille à mieux occuper l'espace de chaque côté de la gare grâce à la translativité, pour améliorer l'accessibilité de la gare et désengorger les zones urbaines. En même temps, notre objectif est de développer le tissu socio-économique autour des gares.

Lors de la construction et de la rénovation des gares, la SNCB-Holding s'engage à mettre en œuvre des solutions visant à une économie d'énergie globale:

- en intégrant la notion de 'life cycle cost analyse' dans le choix des matériaux;
- en prenant des options architecturales et techniques permettant de diminuer les charges d'entretien;
- en prenant des options architecturales et techniques visant à diminuer la consommation en énergie;
- en appliquant des techniques d'utilisation d'énergie renouvelable".



Les dénommés "masterplans" permettent de réaliser cette vision de la gare dans la ville ou dans son environnement."

Ce sont des études architecturales basées sur une approche intégrale. Ces études visent à créer des abords de gare agréables à vivre et rassemblant places, rues et pavage, parking, gare des bus, commerces et horeca. L'usager faible et les transports publics y

occupent une place centrale. La gare retrouve son rôle de composante dynamique de la ville. Les abords de la gare doivent se muer en un quartier convivial doté d'une vraie âme où les gens pourront habiter, travailler et se détendre.

Au cours de ces dernières années, des masterplans ont progressivement été élaborés et exécutés à plusieurs endroits du pays.



Herwig Persoons, Administrateur Délégué du bureau d'études et d'urbanisme Eurostation nous parle du projet relatif aux abords de la gare de Malines:

Intégrer la gare au tissu commercial de la ville: comment faire ? "Nous commençons toujours par une étude urbanistique dans laquelle on s'interroge sur le rôle que la gare joue dans la ville. Ensuite, nous nous penchons sur la manière de redynamiser la gare (et ses abords) dans un contexte urbain. La gare de Malines est située en dehors des remparts qui, à un moment donné, ont été transformés en autoroute urbaine, ce qui a conduit à l'effritement du lien entre le centre et la gare. Le Masterplan vise une restauration des axes urbains qui seront prolongés sous la gare. Malines pourra ainsi poursuivre son essor sous les voies."

L'environnement et les matériaux durables ont-ils leur place dans ce 'Masterplan' ? "Effectivement, Eurostation est un précurseur en matière d'économies d'énergie. Nous étudions pour le moment l'utilisation de panneaux solaires transparents pour la gare d'Ostende. A Malines aussi, nous mettrons en œuvre les techniques les plus durables et les plus novatrices. Et de manière plus générale: notre 'Masterplan' privilégie les usagers faibles et les transports en commun dans le quartier de la gare."

Dans les quartiers rénovés, les logements deviennent souvent impayables. Comment éviter cela? "La création d'une entreprise mixte comme une SA dans laquelle Eurostation et les communes sont des partenaires, est susceptible d'éviter que les promoteurs immobiliers fassent flamber les prix."

Namur est bien avancé, Anvers-Central est terminé, et des travaux sont en cours ou des plans prévus pour plusieurs autres villes: Mons, Gand-Saint-Pierre, Liège-Guillemins, Malines, Gembloux, Ostende, Alost... A cet égard, la collaboration avec De Lijn, le

TEC, la STIB, Infrabel et les autorités urbaines est cruciale. Bien sûr, chaque gare n'aura pas droit à un masterplan, mais des dizaines de gares seront rénovées et réaménagées et bénéficieront d'une présentation attirante et aérée.

Marc Taminioux de la Direction Patrimoine, concernant la rénovation de la gare de Tournai:

"Il y a de ces gares qui ont un potentiel, comme on dit. Tournai en fait partie. Une rénovation s'imposait pour lui redorer le blason. La gare est en travaux depuis 2001 et les résultats, visibles, sont époustouflants: la gare en impose !

Les premiers travaux ont concerné la réfection de la toiture et l'installation d'une nouvelle chaufferie. Ensuite, on a procédé au ravalement des façades et à la réparation minutieuse des nombreuses pierres. Les nouveaux châssis ont complété le tableau.

C'est maintenant au tour des guichets, qui sont en cours de remplacement pour faire place à une installation neuve.

On passera ainsi de 4 à 5 guichets, dont deux installés à la manière d'un petit travel centre.

Prochainement, les commerces seront bientôt rassemblés dans un espace dédié proche du buffet et également accessible via les quais. Au programme: un nouveau Relay et une sandwicherie.

L'isolation thermique des combles sera également effectuée, ainsi que l'aménagement du premier étage en locaux ad hoc pour les conducteurs et accompagnateurs. Des travaux qui, lorsqu'ils seront terminés, signeront la fin du chantier et une nouvelle page dans l'histoire de la gare."



Pour tous les travaux et rénovations, une attention particulière a été accordée aux "personnes à mobilité réduite". Cette dénomination ne concerne pas seulement les personnes qui souffrent d'un handicap physique, mais aussi les parents qui voyagent avec des enfants en bas âge et les personnes qui se déplacent plus difficilement. Un projet à long terme est donc en cours afin d'adapter toutes les gares pour qu'elles répondent à un certain nombre de critères d'accessibilité. Pour 2012, 52 gares réparties dans tout le pays et où embarquent 60% de la totalité

des voyageurs seront adaptées. Elles seront au moins dotées d'un accès sans seuil, de portes automatiques, de lignes de guidage pour mal-voyants, de sanitaires adaptés et d'un nombre suffisant de places de parking.

A l'heure actuelle, 7 bâtiments de gare répondent déjà à tous ces critères: Namur, Saint-Nicolas, Bruxelles-Central, Gand-Dampoort, Bruxelles National Aéroport, Louvain-La-Neuve. Dans des dizaines d'autres gares, les adaptations ont déjà été apportées en partie: Arlon, Andenne, Alost...

Infrabel et la SNCB travaillent parallèlement au même objectif d'accessibilité. Infrabel installe des ascenseurs et des rampes d'accès aux quais et pose des dalles podotactiles d'avertissement et de guidage sur les quais. Un programme de plusieurs années est en cours afin d'amener les quais bas à une hauteur standard. La SNCB fixe la hauteur de plancher de ses nouveaux trains en fonction de ces quais standard et assure l'accompagnement des personnes handicapées lors de l'embarquement et du débarquement.

Commerces et horeca

Les boutiques et les commerces horeca sont un excellent moyen d'intégrer la gare dans la vie urbaine. Les commerces contribuent également à renforcer la sécurité.

En 2008, les recettes totales de la SNCB-Holding générées par les commerces, les restaurants, les distributeurs et la publicité se sont élevées à 16 millions d'euros, soit 17% de plus que l'année précédente. Ce chiffre d'affaires a été généré par 323 boutiques occupant au total une superficie de 21.000 m² et par plus de 530 distributeurs de produits alimentaires et d'argent.

Les buffets sont systématiquement rénovés et remis au goût du jour. Ils constituent un élément stable en termes de chiffre d'affaires. La croissance vient cependant d'un autre secteur.

Les galeries commerciales d'Anvers-Central et Bruxelles-Central, ouvertes en 2007, connaissent un succès croissant. Tant dans ces grandes gares que dans des gares plus petites, nous poursuivons notre campagne de séduction auprès de grandes enseignes. Parmi leur clientèle, on retrouve aussi bien des voyageurs que des habitants des environs! Les sandwicheries, notamment, remportent un franc succès.



Stefaan Van Echelpoel, responsable des "concessions" dans les gares:

"Nous recherchons également de nouveaux partenaires spécialisés souhaitant être actifs avec un concept de vente au détail dans de grandes gares:

- *Un nouveau concept de café take-away a été lancé avec succès à Namur et à Bruxelles-Central et sera également inauguré au printemps 2009 dans le couloir sous voies de la gare de Bruges.*
- *Un point de vente Döner Kebab a été ouvert en novembre 2008 à Anvers-Berchem. Comme le montrent les premiers résultats des ventes, il est très fréquenté par les navetteurs. Un second point de vente pour ce même concept s'ouvrira à Bruxelles-Central début 2009.*
- *Un point de vente de jus de fruits a été lancé à Gand-Saint-Pierre à l'attention d'un public jeune et féminin. Bruges suivra au printemps 2009."*

La propreté va de pair avec la sécurité

Fermement convaincus que des gares plus propres sont également des gares plus sûres, nous consacrons énormément d'énergie à l'entretien et à la propreté. Nous nous sommes engagés vis-à-vis de l'Etat à obtenir à l'horizon 2012 un taux de propreté de 86% dans les 37 grandes gares. Chaque mois, nous effectuons systématiquement des mesures qui affichaient un taux moyen de 82,9% en 2007, mais qui ont déjà grimpé jusqu'à 86,5% en 2008, donc bien au-delà de l'objectif!

Afin d'améliorer la durabilité et l'efficacité du nettoyage quotidien, nous sommes à mi-chemin de l'exécution d'un programme visant tout d'abord à offrir à toutes ces gares un entretien plus méticuleux. Un nettoyage approfondi est suivi d'une mise en protection des marquises, menuiseries intérieures et extérieures, trémies d'accès aux couloirs sous voies, abris vélos, toilettes, escaliers, parois murales, salles d'attentes. Les sols et les escaliers roulants sont récurés.

En 2009, nous souhaitons obtenir le certificat ISO 9001 pour l'entretien des gares!

Nous avons commencé en 2008 à équiper les gares de poubelles permettant le tri sélectif des déchets: respectivement les emballages PMD, papier/carton, le verre et les autres déchets.

Nous avons lancé un projet-pilote avec 203 poubelles dans 4 gares (Bruxelles-Midi, Ostende, Charleroi et Ottignies). Après des débuts difficiles, le tri sélectif par les voyageurs s'est avéré très satisfaisant. A l'issue d'une évaluation, nous avons décidé d'opter à l'avenir pour des poubelles transparentes au lieu de poubelles métalliques. A terme, les gares d'Anvers-Central, Bruxelles-Central, Bruxelles-Nord, Bruxelles-Midi, Charleroi, Gand-Saint-Pierre, Louvain, Liège-Guillemins, Namur, Ostende et Ottignies en seront également équipées.

Jean-Claude Thirionet nous parle du tri sélectif des déchets :

"Bruxelles-Midi, Ostende, Charleroi-Sud et Ottignies sont les premières gares du pays à se doter de poubelles de tri sélectif. Si vous transitez par Bruxelles-Midi, vous les avez sans doute déjà aperçues : de forme rectangulaire, elles sont pourvues de quatre ouvertures de couleurs différentes afin de mieux trier les déchets.

La répartition se fait comme suit : le vert pour les déchets en verre, le bleu pour les emballages (canettes, bouteille en plastique), le jaune pour les déchets papier et carton et le blanc pour les déchets divers comme les aliments. Elles sont au nombre d'une cinquantaine réparties dans toute la gare. Peur de se tromper de poubelle ? Pas de problème : des pictogrammes expliquent à l'utilisateur comment ne pas se tromper.

Cette opération entre dans le cadre de la politique proactive de la SNCB-Holding en matière de protection de l'environnement. Le respect de notre milieu de vie : nous avons tous à y gagner. Par cette action, il s'agit de montrer l'exemple aux gens et de les inviter à contribuer au respect de l'environnement".



A vélo ou en voiture à la gare

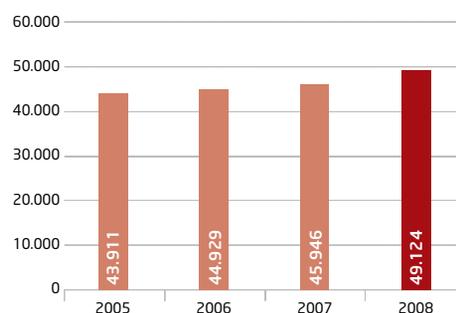
La forte augmentation du nombre de voyageurs en train au cours de la dernière décennie a sans cesse aggravé les problèmes de parking. Une occupation de 90% et plus est courante pour les parkings dans les grandes gares. En fonction de la gare, on peut estimer qu'entre ¼ et ½ des voyageurs se rendent à la gare à vélo ou en voiture.

Par le passé, les systèmes de gestion des parkings étaient trop différents. En 2008, la SNCB-Holding a donc créé la filiale B-Parking, un gestionnaire de parking qui a reçu les missions suivantes : gérer les places de parking et les dépôts pour vélos de manière professionnelle en accordant une attention particulière aux modes de transport intermodaux en correspondance avec les transports publics. B-Parking implémente sa politique à partir de 2009. Les parkings recevront leur propre identité visuelle, un code d'accès uniforme, une tarification différenciée et une surveillance par caméra.

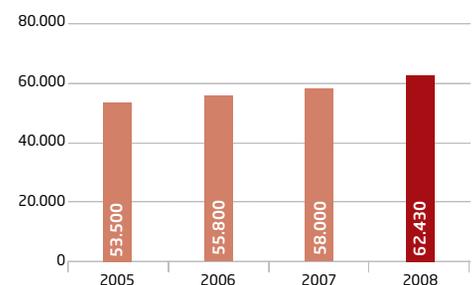
Entre-temps, nous avons continué à investir en 2008 dans la rénovation et l'extension des parkings pour voitures. Près de 3.170 places supplémentaires ont été créées et 750 places rénovées. Ces nouveaux emplacements portent la capacité de l'ensemble des parkings du réseau à 49.124 places, et il ne manque donc plus que 10% des 54.550 places prévues pour 2012 dans le contrat de gestion. Des travaux ont été achevés dans 28 des 210 gares, notamment à Namur, Charleroi-Sud, Hasselt, Landen, Turnhout, Aarschot, Deinze, Knokke, Izegem.

En 2008, nous avons également modernisé plus de 2.400 emplacements pour vélos et augmenté leur nombre de 4.430, soit un total de 62.430 emplacements pour l'ensemble du réseau. Ces travaux ont eu lieu dans 41 gares. Nous sommes d'ores et déjà certains de dépasser notre objectif initial de 78.000 places en 2012 !

Nombre de places de parkings voitures



Nombre d'emplacements vélos





5. Garantir la sécurité et le sentiment de sécurité

Etre présent sur le terrain

La politique de sécurité du Groupe SNCB est basée sur trois lignes de force: davantage d'agents de sécurité sur le terrain, une étroite collaboration avec les services de police et l'utilisation d'un support technique (surveillance par caméras, alarmes anti-intrusion...).

L'Etat fédéral attache une énorme importance à la sécurité. Dans le contrat de gestion 2008-2012, il a été stipulé que le service de sécurité de la SNCB-Holding devait établir tous les trois ans un plan d'action stratégique définissant les objectifs de la problématique générale de la sécurité sur le domaine ferroviaire. L'approche est évaluée sur la base d'un certain nombre d'indicateurs.

En 2008, Corporate Security Service a élaboré un premier plan stratégique.

L'utilisation de moyens humains en est le maillon principal.

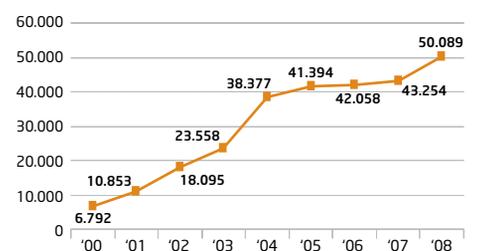
Fin 2008, Corporate Security Service employait 436 personnes. Ces agents sont surtout présents dans les gares et dans les trains et arborent un uniforme Securail rouge. Ils assurent également la surveillance des bâtiments et des terrains du Groupe.

Dans le courant de l'année, les brigades train et les équipes régionales ont été renforcées, et le management s'est vu adjoindre des criminologues.

Le fonctionnement du service a été optimisé en fusionnant au 1er mars 2008 la National Control Room, la salle de contrôle d'Anvers et le Central d'appels pour en faire le Security

Operations Center. Les images des caméras et les alertes font l'objet d'un suivi permanent et tous les messages d'incidents sont traités. C'est au départ du SOC que les équipes Securail sont envoyées sur le terrain.

Nombre d'appels SOC (2000-2008)



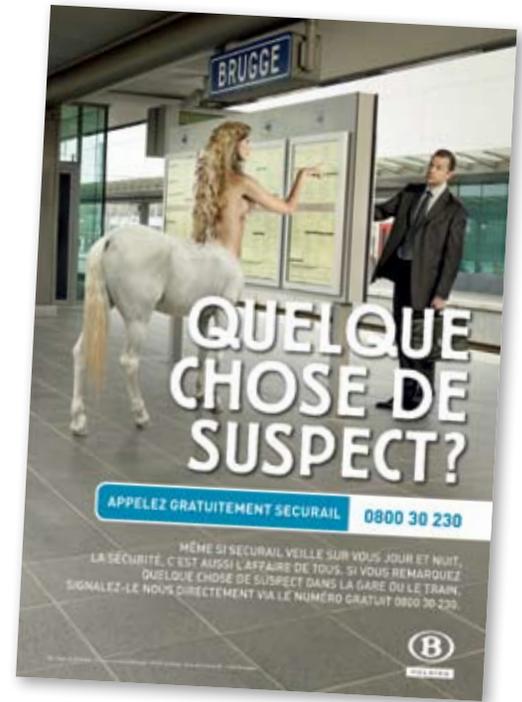
Plan stratégique Prévention et Sécurité sociétale

Accords de partenariat avec les villes et les communes

Corporate Security Service souhaite surtout se concentrer sur la prévention et sur la sécurité sociétale des voyageurs, des clients et du personnel. Une cellule "Prévention et Sécurité sociétale" a été créée à cet effet. Elle a élaboré un "Plan stratégique Prévention et Sécurité sociétale" mettant l'accent sur la communication et une collaboration plus étroite avec les autorités locales sur le plan de la prévention. Des accords de partenariat ont été conclus avec ces autorités. Des contacts

ont été établis avec des écoles, des éducateurs de rue et des instances sociales.

Une première campagne de communication a été menée en 2008. Trois affiches pour le moins surprenantes ont été placardées dans les gares. Elles mettaient l'accent sur le civisme et la vigilance. Un centaure, un fantôme et un chevalier en armure incitaient les clients et le personnel à signaler toutes les personnes et situations suspectes à Securail en appelant le numéro gratuit 0800/30 230.



Hendrik Vanderkimpen, responsable de Corporate Security Service:

"La stratégie de sécurité du Groupe SNCB cadre aussi dans le Plan National de Sécurité et dans les plans de sécurité zonaux des zones de police.

Une concertation structurelle, tant avec la police fédérale, la "Police des Chemins de fer" qu'avec les services de police locaux doit permettre de gérer le plus efficacement possible la capacité disponible en personnel sur le domaine ferroviaire.

Nous nous efforçons de collaborer plus intensivement avec la police locale sur le domaine ferroviaire. Nous visons surtout la prévention et la présence dissuasive dans les gares.

Dans ce cadre, nous concluons avec certaines villes et communes des accords de partenariat permettant une approche intégrée. Nous évaluerons et adapterons ces engagements chaque année. Cinq accords de collaboration ont déjà été conclus en 2008; douze sont en phase finale".



Législation sur la sécurité dans les transports publics

C'est en 2008 qu'a été publiée la législation uniforme, intégrée et coordonnée sur la sécurité, qui tient compte de la problématique spécifique des transports publics. Un volet pénal y a été ajouté. Elle intègre désormais une interdiction de gare et une aggravation de la peine en cas de délits à l'encontre du personnel.

En 2008, Corporate Security Service a pris l'initiative de lancer une concertation structurelle entre les différentes sociétés de transport public.

Le 23 avril 2008, la SNCB-Holding a organisé avec toutes les parties concernées un Security Day dont le thème était la problématique de l'agression dans les secteurs publics. L'une des conclusions tirées fut qu'une politique de sécurité intégrée doit aller au-delà des limites du seul transport public.

Plans de protection et technoprévention

La présence de personnel de sécurité et l'utilisation de moyens de surveillance technologiques sont très importants, mais ils ne peuvent pleinement porter leurs fruits que s'ils fonctionnent dans un environnement qui génère déjà en soi un sentiment de sécurité.

Pour pouvoir intervenir efficacement, Corporate Security Service a établi pour chaque demande de surveillance et de protection de gares, parkings, dépôts pour vélos, sites portuaires ou ateliers un plan de protection assorti d'une analyse de risques et d'une identification des risques.

16 plans de protection ont été établis en 2008.

Joke De Maet nous parle des opérations de Corporate Security Service:

"Le Groupe SNCB prend des mesures sur trois plans: accroître le personnel de sécurité, toujours mieux collaborer avec la police et la justice, se doter de moyens techniques performants.

Nous voulons, à l'horizon 2010, avoir installé 1.800 caméras de surveillance dans les 51 plus grandes gares du pays. Nous avons démarré en 2006.

Les caméras ne sont pas utiles uniquement en cas d'agression. Elles viennent à point également en cas d'alerte à la bombe ou de chutes, par exemple. Et elles ont un effet dissuasif avéré. La délinquance est moindre dans les lieux sous surveillance vidéo.

Le Centre de contrôle national à Bruxelles, récemment rebaptisé Security Operations Center, reçoit jour et nuit les images de toutes les caméras installées sur nos sites".



Une vidéosurveillance est également prévue à d'autres endroits tels que les Centres Logistiques Infrastructure, les bâtiments administratifs, les ateliers et les cabines de signalisation.

Les patrouilles de nuit se sont multipliées en 2008 et des initiatives supplémentaires seront prises en matière de surveillance et de protection afin d'éviter les vols de métaux, le vandalisme et les graffiti.





6. Réduire notre empreinte écologique

Les inquiétudes actuelles concernant l'approvisionnement en énergie, le respect des objectifs post-Kyoto, les émissions de particules fines, les nuisances sonores, représentent de nombreux défis pour le secteur ferroviaire, mais lui offrent également des opportunités exceptionnelles.

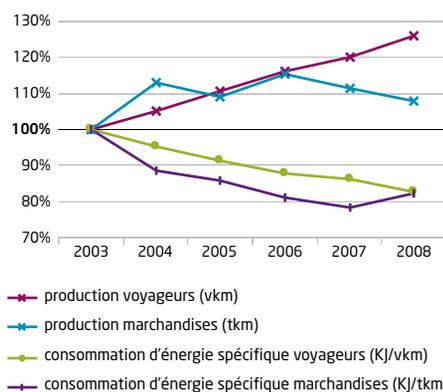
Le rail a d'ores et déjà l'ambition de faire partie de la solution et non du problème.

Tant les spécialistes que le monde politique partent du principe que le développement des transports en commun et du transport ferroviaire en particulier est un élément-clé qui peut contribuer de manière significative à résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Le rail nous mène sur le chemin d'un monde plus durable!



L'efficacité énergétique des trains



Depuis 2003, l'augmentation de la prestation de transport, exprimée en voyageurs-kilomètres, est supérieure à la croissance de la consommation énergétique. En 2008, nous avons constaté une diminution de la consommation spécifique énergétique de 4%, alors qu'il y avait déjà une baisse de 14% entre 2003 et 2007.

En 2008, les tonnes-kilomètres prestées n'ont baissé que de 3% malgré la crise économique. La consommation par tkm nette a augmenté de 5% parce que le rapport tkm net sur tkm brutes a légèrement diminué.

Comparé à un déplacement moyen en voiture, un déplacement moyen en train nécessite deux fois moins d'énergie: seulement 2,5 litres d'équivalent diesel aux 100 km. Si l'on tient compte d'une occupation moyenne de 1,4 personne par voiture, cela équivaut à une voiture ayant une consommation moyenne de 3,4 litres/100km, à supposer qu'elle existe ou soit en cours de conception.

Aux heures de pointe, avec une occupation 3 à 4 fois plus élevée et une moyenne de seulement 1,2 personne par voiture, le train est 7 à 9 fois moins énergivore.



En 2008, le secteur ferroviaire en Belgique a largement atteint l'objectif post-Kyoto européen pour les émissions de CO₂

L'Europe s'est fixé pour objectif de générer, d'ici à 2020, 20% de gaz à effet de serre en moins par rapport à 2005. Pour la Belgique et les "Secteurs non Emission-Trading", dont le transport, cela représente une diminution de minimum 15%.

Dans notre calcul CO₂, en plus des émissions directes provoquées par la traction diesel, nous tenons également compte des émissions indirectes causées par la production diesel et électricité.

Malgré une production globale en hausse, en chiffres absolus, les émissions de CO₂ du trafic de voyageurs et de marchandises par rail ont diminué de 13% en 2008 par rapport à 2005. Mais compte tenu de notre ambition de réaliser le modal shift nécessaire, nous nous efforçons d'abord de réduire les émissions spécifiques.

Chaque voyageur ou chaque tonne de marchandises supplémentaire acheminé via le rail équivaut potentiellement à un voyageur ou à une tonne de marchandises de moins transporté sur la route. Le solde favorable de CO₂ pour le secteur des transports est 4 fois plus important que ce que le rail ajoute en quantité de CO₂. Pour le rail, il est donc plus important de se développer d'abord et de veiller ensuite à diminuer les émissions de CO₂ par unité de production.

Par rapport à 2005 - l'année de référence pour l'objectif post-Kyoto - les émissions de CO₂ spécifiques du transport de voyageurs et de marchandises par rail - ont déjà diminué respectivement de 23% et de 13%.

En outre, cette diminution vient s'ajouter à la diminution respectivement de 30% et 20% enregistrée au cours de la période 1990-2005.

Il convient de préciser que ce résultat remarquable est pour moitié dû aux efforts du secteur de l'électricité en Belgique, tandis que l'autre moitié est le fruit de la plus grande efficacité énergétique précitée et de la diminution du transport assuré par traction diesel au profit de la traction électrique.

Il ne faut pas croire pour autant que le secteur ferroviaire se repose sur ses lauriers. Le Groupe SNCB a élaboré un plan ambitieux pour continuer à améliorer l'efficacité énergétique du transport ferroviaire et à réduire les émissions spécifiques de CO₂.

Le site interne de l'UIC www.ecopassenger.org permet à toute personne qui le souhaite de chiffrer la facture environnementale de ses déplacements quotidiens.

Les entreprises de transport de marchandises ou les expéditeurs peuvent s'informer via l'application internet www.ecotransit.org.

La consommation d'énergie dans les bâtiments diminue

Le 8 juillet 2005, le Groupe SNCB s'est engagé à accroître, par rapport à 2005, de 7,5% d'ici à 2012, et de 20% d'ici à 2020, l'efficacité énergétique des gares, des ateliers et autres bâtiments.

En 2008, le respect de cet engagement s'est poursuivi via des audits énergétiques, la campagne interne de sensibilisation et d'information, la désignation de "relais énergie" pour les 100 sites les plus énergivores, mais surtout, par le biais d'investissements dans des mesures visant à accroître l'efficacité énergétique.

Pour tout projet d'investissement, le principe du TRIAS Energetica soutenu par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) doit désormais être respecté.

- Etape 1 : réduction maximale de la demande d'énergie;
- Etape 2 : investissement dans des équipements à haute efficacité énergétique;
- Etape 3 : utilisation maximale des sources d'énergie renouvelables pour la consommation d'énergie inévitable qui en résulte.

Pour les gares, ce principe doit bien entendu être concilié avec l'amélioration de l'accessibilité, de l'attractivité et du sentiment de sécurité pour les visiteurs. Plus il y aura de citoyens qui choisissent le train pour leurs déplacements, plus le transport dans notre pays sera performant sur le plan énergétique.

Globalement, pour tous les sites du Groupe SNCB confondus, la consommation d'électricité a certes augmenté par rapport à 2005, mais cette augmentation est largement compensée par une diminution plus importante de la consommation de gaz et de mazout de chauffage. L'efficacité énergétique globale de la consommation d'énergie finale a déjà diminué de près de 6%.

Pour les seuls sites de la SNCB-Holding, nous constatons déjà une amélioration globale de 12% de l'efficacité énergétique de la consommation énergétique finale. (2008 - 2005).

Assainissement du sol

En 2010, nous fêtons le 175ème anniversaire des chemins de fer en Belgique. Il s'agit incontestablement d'un heureux événement. Mais cela signifie aussi que de nombreux terrains ont été ou sont utilisés depuis plus d'un siècle déjà pour l'exploitation ferroviaire et les activités y afférentes. Ce qui était accepté comme une pratique normale il y a 150, 100 ou 50 ans a aujourd'hui laissé des traces dans le sol des terrains du Groupe SNCB.

Conformément aux législations régionales, des études de sol et des travaux d'assainissement du sol ont été effectués. Ces 10 dernières années, un total de 32 millions d'euros ont été consacrés à l'étude et à l'assainissement du sol. En 2008, 1,4 million d'euros ont été consacrés à des chantiers à Merelbeke, Courtrai, Anvers, Gand-Saint-Pierre, Bruges, Louvain, Bruxelles et Stockem.



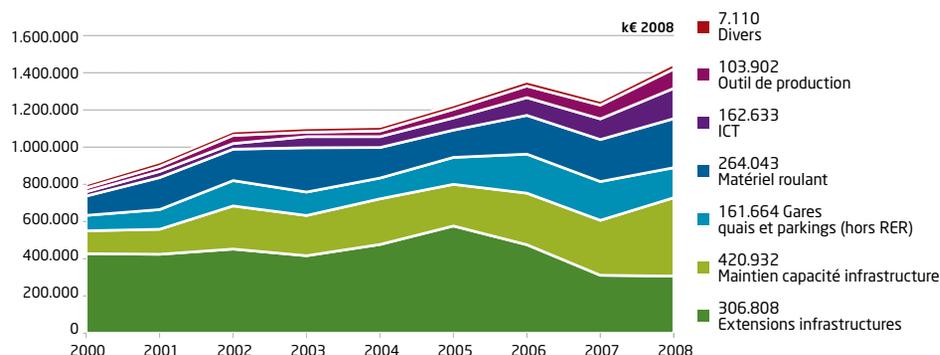
7. Investir

Depuis des années, le Groupe SNCB soutient la croissance continue du trafic voyageurs en investissant massivement, soit pour créer une plus grande capacité, soit pour moderniser ou améliorer la qualité.

Le Groupe investit considérablement dans l'infrastructure, les trains, les gares et les systèmes de gestion

En 2008, le Groupe a investi 1.427 millions d'euros, soit une augmentation de 16% par rapport à 2007!

Investissements du Groupe 2000-2008



(chiffres ne tenant pas compte des investissements réalisés par des partenaires tiers dans le cadre de PPP)

L'achèvement des lignes à grande vitesse est en vue pour Infrabel et les travaux RER en périphérie bruxelloise battent leur plein.

Les projets PPP pour la liaison ferroviaire du Liefkenshoek et le "Diabolo", la liaison de l'aéroport national, ont été lancés en 2008 (les montants y afférents ne sont pas repris dans le graphique ci-joint).

La SNCB remplace son vieux matériel ferroviaire et augmente en permanence le nombre de places assises offertes, tout comme elle élargit son parc de locomotives.

De plus, depuis 2007, chacune des trois entreprises investit considérablement dans la modernisation des systèmes de gestion via l'implémentation de systèmes informatiques ERP.

La SNCB-Holding se concentre sur les gares, les parkings, les parkings pour vélos et la sécurité

De son côté, la SNCB-Holding a investi en 2008 un montant de 200 millions d'euros dans les gares, les parkings, l'informatisation et les télécommunications, ainsi que la sécurité. Ce montant a presque doublé par rapport à 2005 !

Investissements de la SNCB-Holding en 2008

(milliers euros)	2005	2006	2007	2008
gares	63.096	86.472	89.940	95.959
parkings	6.904	39.611	53.081	30.496
bâtiments de service et de direction	10.108	13.908	7.744	16.002
ICT, systèmes de gestion et de surveillance	23.838	27.777	40.057	53.905
autres	1.714	2.642	1.236	3.726
Total	105.660	170.410	192.058	200.088

Des travaux de modernisation, de transformation ou d'extension ont été effectués dans 34 gares. Les montants les plus élevés ont été consacrés aux gares d'Anvers-Central, Bruges, Liège-Guillemins, Bruxelles-Central, Charleroi-Sud, Courtrai, Gand-Saint-Pierre,

Bruxelles-Luxembourg et Gembloux. Le projet de sécurisation Malaga consiste surtout en l'installation de caméras de surveillance et en un système de gestion centralisé de ces caméras. Fin 2008, 1.425 caméras étaient opérationnelles dans 34 gares.

8. Transporter les données



Dans notre pays, des centaines de milliers de personnes prennent le train quotidiennement et plus de 20.000 tonnes de marchandises sont transportées chaque jour.

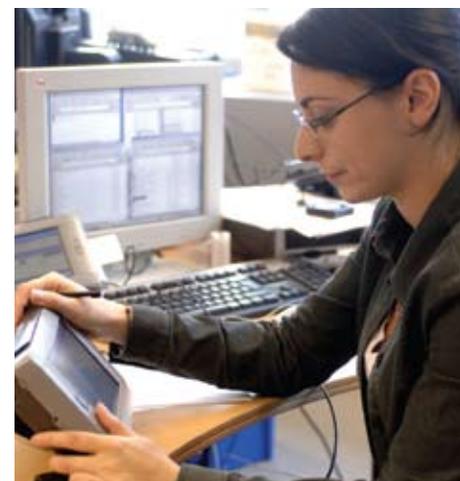
De même, d'importants volumes de données (données vocales, images, etc.) transitent par notre réseau de télécommunications, qui est l'un des plus vastes de Belgique. Il est utilisé par de nombreuses applications de haute technologie.

Le cerveau qui se cache derrière toutes ces applications est ICTRA, la division informatique et télécommunications de la SNCB-Holding.

Avant et maintenant

L'époque où les chemins de fer se chargeaient d'uniformiser l'heure dans notre pays est depuis longtemps révolue. Toutes les horloges des gares sont reliées à l'horloge mère, et l'heure est donc exactement la même dans toutes les gares. Cette mesure du temps a également été reprise par les villes. La notion de ponctualité a depuis lors pris une autre dimension.

Grâce à ICTRA, chaque client de la SNCB peut à présent planifier son voyage on-line, consulter les tarifs, acheter un billet, et depuis peu, vérifier si un train est en retard et de combien de minutes (www.railtime.be). Pour ces opérations, des millions de bits et de bytes sont importés et exportés. Mais il en va de même pour de très nombreuses autres applications: le bureau mobile super compact des accompagnateurs de train (IBIS), le système de communication sol-train (GSM-R), le suivi constant des trains en circulation (Traffic Control Solution), la localisation des locomotives par GPS (Atlas). Autant de solutions de haute technologie développées pièce par pièce par ICTRA afin que les déplacements en train soient plus confortables, plus sûrs et plus ponctuels.





Bureau mobile

Un voyageur dans un train a besoin d'un renseignement ? Au moyen de son ordinateur de poche, l'accompagnateur de train peut consulter des informations actualisées concernant l'horaire, les prévisions dans chaque gare, l'heure de départ et d'arrivée. Si le voyageur embarque dans un point d'arrêt dépourvu de guichets, il peut acheter un billet auprès de l'accompagnateur et peut même payer par carte de crédit. L'ordinateur portable est ainsi un véritable bureau mobile fonctionnant tout à fait sans papier ! L'appareil permet également d'établir le rapport du train : composition et taux d'occupation, réservation, dégâts et pannes... Il envoie également à l'ordinateur central SNCB des sms contenant des informations relatives au trajet.

GPS des locomotives

Pour pouvoir gérer son matériel roulant en temps réel, la SNCB doit connaître en permanence l'emplacement exact et le statut opérationnel de toutes les locomotives. Elle est aidée dans cette tâche par un système de gestion de la flotte doté d'une fonctionnalité GPS. L'utilisation et l'entretien du matériel sont simples à planifier. La SNCB est également en mesure d'intervenir plus efficacement en cas de dérangements sur le réseau ou d'autres incidents. Le module GPS des locomotives envoie régulièrement des données aux centraux via des messages sms automatiques. Le système fonctionne déjà à merveille depuis plusieurs années. Il permet à la SNCB de gérer son matériel plus facilement en l'exploitant de manière optimale.

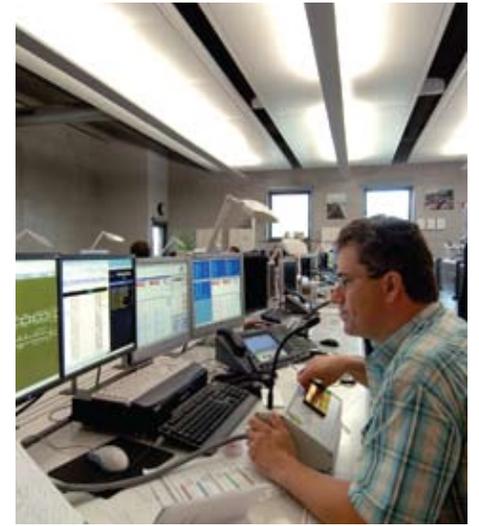
Communication sol-train

Le système de radiocommunication numérique GSM-R (GSM for Railways) augmente considérablement la sécurité des trains, des voyageurs et du personnel. Ce système assure la communication entre les trains, les cabines de signalisation et le Traffic Control. Un exemple ? Il avertit un train en danger et

tous les trains alentour en quelques secondes. Le GSM-R est extrêmement fiable et remplacera progressivement l'actuel réseau analogique. Des mâts GSM-R sont installés le long des voies et les postes de conduite sont adaptés. Fin 2008, le GSM-R était prêt à 95%, son achèvement est prévu pour 2009.

Suivi du trafic ferroviaire en temps réel

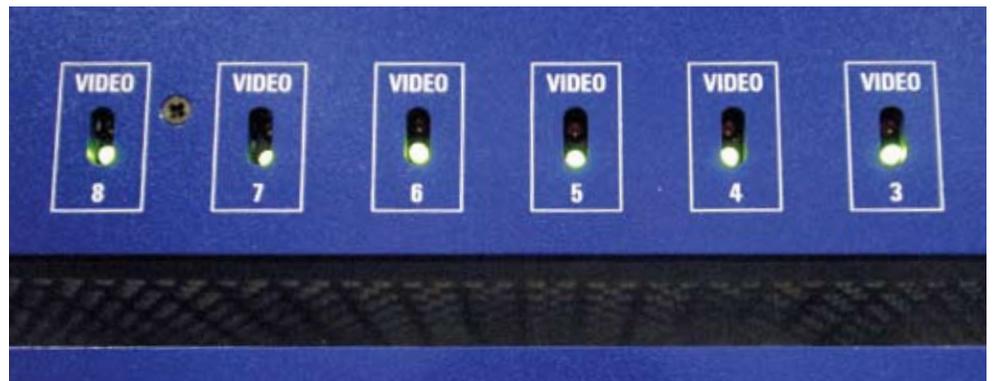
3.700 trains de voyageurs et 1.100 trains de marchandises circulent chaque jour sur le réseau ferroviaire belge. Une organisation complexe et délicate qu'Infrabel gère avec l'un des systèmes de Traffic Control les plus modernes et les plus puissants d'Europe. Dans la salle nationale de contrôle, 26 collaborateurs suivent jour et nuit, 7 jours sur 7, chaque mouvement de train en temps réel. Ils mesurent également la ponctualité. En cas de problème, ils interviennent immédiatement.



Vidéo surveillance

Un vaste programme d'installation de caméras dans 51 gares sélectionnées est en cours depuis 2006 et s'achèvera en 2010. Fin 2008, 1.400 caméras étaient déjà installées. Des caméras seront également installées dans les 173 sous-stations de traction, sur divers quais, dans les cabines de signalisation et sur les ponts ferroviaires. A l'horizon 2013, les entrées et sorties des parkings des 37 grandes gares seront également dotées de caméras intégrées dans les distributeurs de tickets et les caisses automatiques. Toutes les images sont gérées au niveau national au Security Operations

Center à Bruxelles. Les images des caméras peuvent être utilisées comme preuves par les services de police. A cet endroit, les images sont visualisées jour et nuit sur de grands écrans. Les principales fonctions des caméras sont les suivantes : identification formelle de personnes, repérage d'individus suspects, contrôle et observation d'une zone sécurisée et levée de doute en cas d'utilisation combinée d'une protection contre l'intrusion. Grâce à un software spécial, les images sont automatiquement analysées si des mouvements suspects sont détectés.



9. Recrutement et formation



Plus de 1.700 nouveaux collègues au sein du Groupe SNCB!

Depuis 2006 déjà, le Groupe a fortement augmenté le nombre de recrutements afin de faire face aux départs prévus. Plus de 1.700 nouveaux collaborateurs sont ainsi venus nous rejoindre en 2008!

Le déroulement des recrutements a été optimisé: tous les tests prévus pour les techniciens "électro-mécanique" se déroulent désormais en une seule journée, des salles

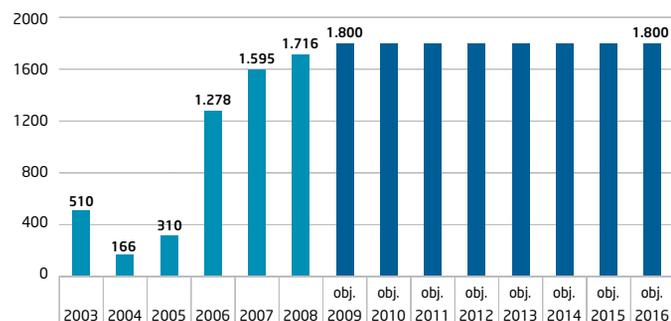
PC supplémentaires ont été aménagées et les membres des jurys ont reçu une formation spécifique.

Nous avons soutenu ces recrutements via des campagnes publicitaires dans tous les médias, les écoles et les bourses de l'emploi. L'importance de l'humain dans notre organisation nous a servi de fil conducteur. Une attention particulière a été accordée

à des métiers en pénurie comme accompagnateur de train, conducteur de train, technicien, et à des régions elles aussi en pénurie, en l'occurrence Anvers, Gand et le Hainaut.

Nous devons poursuivre ce recrutement intensif pendant huit à dix ans, surtout dans la perspective d'une croissance continue du transport de voyageurs.

Recrutements externes 2003-2008, obj. 2009-2016

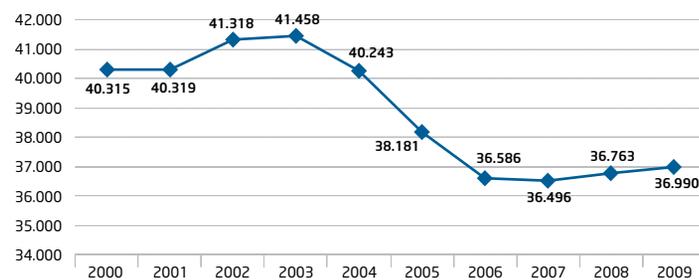


Les recrutements les plus nombreux concernaient les catégories professionnelles suivantes:

	Nombre de nouveaux collaborateurs
Conducteurs de train	301
Accompagnateurs de train	209
Fonctions de niveau universitaire	205
Conducteurs de manœuvre	148
Techniciens en mécanique	88

Au 1^{er} janvier 2009, le Groupe SNCB employait 38.587 agents rémunérés, ce qui correspond à 36.990 équivalents temps plein. 7.524 agents (soit 19%) travaillaient sous le régime de 32 heures par semaine et 819 (soit 2%) travaillaient à mi-temps.

Evolution ETP 2000-2008 (chiffres au 1^{er} janvier)



La répartition des collaborateurs entre les entreprises se présente comme suit:

	nombre	ETP
SNCB-Holding	4.149	3.906
Infrabel	12.692	12.198
SNCB	21.054	20.216
Caisse des Soins de Santé	157	144
Détachement vers différentes instances	535	525
Total	38.587	36.990

Différents, mais sur la même voie: égalité diversité

Tony Van den Berghen,
Directeur général Human Resources:

“Le Groupe SNCB est le plus grand employeur du pays et souhaite montrer l'exemple et jouer un rôle précurseur en matière d'égalité et de diversité. Les groupes sociaux auxquels nos services s'adressent doivent pouvoir se reconnaître dans les personnes qui travaillent au sein de notre Groupe. En pratiquant une politique d'ouverture, nous voulons montrer que les différences d'origine, d'âge, de couleur de peau, de sexe, de coutumes et de religion sont une plus-value pour arriver à un fonctionnement efficace du Groupe”.



Durant l'été 2008, nous avons lancé une campagne interne de sensibilisation "Egalité Diversité". Sous le thème 'Différents, mais sur la même voie', nous avons diffusé à divers moments 3 affiches illustrant chacune un point de vue différent: sexe (il ou elle), âge (20 ou 3x20) et origine (d'ici ou d'ailleurs). En collaboration avec Connect, la revue interne du personnel, a été distribuée une brochure donnant de plus amples informations concernant l'importance de la diversité et les efforts que le Groupe souhaite déployer dans ce domaine.

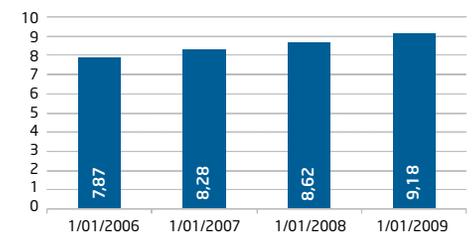
Les efforts déjà déployés par le Groupe ont été récompensés en septembre par une prolongation du label "Egalité Diversité" pour la période 2008-2009.



Traditionnellement, les femmes ont toujours été faiblement représentées au sein du Groupe, mais leur proportion dans l'effectif augmente d'année en année. Au 1^{er} janvier 2008, ce chiffre était de 9,18%.

Parmi les nouveaux agents recrutés en 2008, on recense 18% de femmes, et ce pourcentage équivaut à la proportion de femmes dans les candidatures.

Femmes dans le Groupe (%)



Découvrir, développer et utiliser les aptitudes: gestion des compétences

Le développement de la gestion des compétences, qui a été introduite il y a quelques années dans différents processus HR, s'est poursuivi durant l'année écoulée.

Depuis lors, nous utilisons notamment un dictionnaire des compétences, un modèle de description de fonctions, un modèle de description des compétences techniques, des contrats-cadre avec des bureaux d'assessment externes qui peuvent tester les profils de compétence et une offre de formations Train@Rail alignée sur les compétences.

Ces instruments de compétence sont déjà partiellement introduits pour les cadres, les universitaires et les métiers de conducteur de train et d'accompagnateur de train.

La gestion des compétences est également reprise dans l'accord social qui a été conclu pour la période 2008-2010:

- l'appel à candidatures pour une désignation dans la carrière de gestion doit avoir lieu sur la base d'une description de fonction avec profil de compétences;
- les descriptions de fonction avec profils de compétences seront également reprises dans le processus de sélection et de recrutement pour les emplois universitaires;
- la gestion des compétences doit également être introduite dans les épreuves de sélection qui permettent aux universitaires d'accéder au rang de cadre moyen.



Train@Rail continue à développer son rôle de plateforme de connaissances et de développement

En plus d'une offre étendue de formations internes, notre centre de formation Train@Rail a également fourni un soutien pédagogique, organisationnel, logistique et sur le plan du contenu, et a donc été présent sur de nombreux fronts en 2008. Citons quelques réalisations:

- le cours "Organisation et fonctionnement du Groupe SNCB" a été refondu avec l'aide de nombreux collaborateurs internes du Groupe;
- une attention supplémentaire a été accordée aux cours de langues, qui ont été renforcés, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Train@Rail souhaite non seulement mieux former les collaborateurs aux examens Selor obligatoires, mais aussi offrir des possibilités sur mesure à ceux qui souhaitent parfaire leur connaissance de la deuxième langue nationale;
- un nouveau trajet de formation a été mis au point pour la ligne hiérarchique;
- outre une offre de formation ouverte basée sur le dictionnaire des compétences, Train@Rail a également répondu aux demandes d'accompagnement de teams et d'élaboration de trajets de développement sur mesure pour des groupes spécifiques. Les matières les plus sollicitées ont apparemment été la communication et le soutien de trajets de changement;
- pour donner un caractère encore plus professionnel à la gestion des compétences, Train@Rail a mis sur pied un groupe d'experts chargé d'établir les descriptions de fonctions et les profils de compétences. La procédure "feedback" pour la gestion des performances a également été soutenue par des formations spécifiques;
- une évaluation approfondie des résultats de formations dispensées aux formateurs a été utilisée afin de préparer une offre remaniée, qui doit garantir au cours des prochaines années un soutien permanent des formations au sein du Groupe SNCB.
- sur le plan logistique, deux priorités ont été fixées en 2008: la mise en oeuvre concrète du LMS (Learning Management System) et une adaptation radicale de l'offre de locaux de cours. A partir de septembre, une aile ICT rénovée de fond en comble a pu être partiellement mise à disposition pour les formations SAP.

La première enquête de satisfaction "mon opinion"

A l'automne, on a pour la première fois réalisé une enquête de satisfaction à laquelle pouvaient participer tous les collaborateurs du Groupe SNCB. Nous avons collaboré avec un partenaire externe qui a dépouillé et analysé les données et qui garantissait par ailleurs la confidentialité des réponses. Environ 40% des collaborateurs y ont participé. Les analyses serviront de point de départ pour des actions spécifiques. L'opération sera réitérée dans quelques années.



Nous avons tout mis en oeuvre afin de favoriser une meilleure communication

En 2008, la HRM Class, une assemblée réservée aux cadres de la communauté HR des 3 entreprises, était placée sous le signe d'une communication plus efficace. Sous le thème "Deux oreilles et une bouche", les personnes présentes ont été invitées de manière ludique à réfléchir à leur manière de communiquer et ont été encouragées à mieux partager leurs connaissances et leurs informations.

Dans le courant de l'année 2008, quelques initiatives plus ou moins importantes ont déjà été prises afin d'améliorer la communication avec les différents groupes-cibles.

Une nouvelle brochure d'accueil a été rédigée pour les collaborateurs statutaires. Dans la partie "Travailler au sein du Groupe SNCB: en pratique", les nouveaux collaborateurs reçoivent en termes clairs de nombreuses informations pratiques concernant les différents aspects d'une carrière au sein du Groupe SNCB.

La fiche de traitement alambiquée des agents non statutaires a été remplacée par une nouvelle fiche de salaire permettant de retrouver beaucoup plus facilement les différents éléments de rémunération.

Un site internet a été mis en ligne à l'attention des collaborateurs pensionnés du Groupe SNCB. Ce site sécurisé comprend bien entendu toutes les données importantes liées aux différents types de pension. Les pensionnés y trouvent notamment des informations relatives à la mutuelle des cheminots ou encore aux facilités de circulation.

Le programme Headway HR (H₂R) dans les starting-blocks

Un service de qualité et une approche orientée client sont très importants. H-HR souhaite dès lors que les services fournis soient encore plus professionnels et que l'on passe d'une administration du personnel à un prestataire de services HR à part entière. C'est dans ce cadre que la préparation du programme H₂R s'est poursuivie en 2008. H₂R est un programme de transformation intégré comprenant quatre piliers: une plate-forme informatique commune, des processus rationalisés, un nouveau modèle d'organisation HR et une approche professionnelle du change management. Transparence, efficacité et efficience en sont les maîtres-mots. L'accès à l'information sera simplifié grâce au principe du Manager Self Service (MSS) et de l'Employee Self Service (ESS).

En 2008, plusieurs choix importants ont été faits, notamment sur le plan du progiciel et du partenaire d'implémentation. Un travail préparatoire a été effectué au sein de nombreux workshops afin que le programme H₂R puisse réellement commencer à partir de janvier 2009.





10. Rapport financier de gestion

Conformément au prescrit des articles 95 et 96 du Code des Sociétés, le rapport de gestion vise à donner une information sur les points suivants :

Comptes annuels : chiffres clés et commentaires

La structure du bilan de la SNCB-Holding n'a pas fondamentalement évolué par rapport à l'exercice précédent. Le total bilantaire s'élève à 12.140,4 millions €. L'actif se compose pour près de la moitié des actifs immobilisés (6.032,3 millions €), en particulier des immobilisations financières qui comprennent notamment les importantes participations dans le capital d'Infrabel et de la SNCB.

Les actifs circulants forment l'autre moitié de l'actif (6.108,1 millions €) et comprennent entre autres 3.470,8 millions € de créances à plus d'un an découlant d'opérations de financement, ainsi que 1.598,2 millions € de placements de trésorerie.

Le passif est formé à concurrence de 1.789,0 millions € de capitaux propres, de 832,4 millions € de provisions et de 9.519,0 millions € de dettes à court et long terme.

L'EBITDA a augmenté de 49,5% et s'élève à

111,2 millions €. Cela résulte d'un accroissement des produits plus important que celui des charges. Les produits ont augmenté de 6,1% pour atteindre un total de 2.449,2 millions €.

Du côté des charges, l'augmentation la plus importante en termes absolus concerne la masse salariale globale, qui enregistre une hausse de 4,5%, en raison notamment des indexations salariales survenues à 3 reprises au cours de l'année 2008.

Le résultat global du Holding (EBT) a diminué; il s'agit d'un résultat négatif de 151,7 millions €. Ce résultat négatif résulte principalement des charges exceptionnelles de 2008, qui atteignent un montant de 363,8 millions €. Ces charges exceptionnelles sont essentiellement la conséquence directe de l'adaptation des règles d'évaluation et d'une modification aux provisions pour risques, commentées plus en détail ci-après.

Adaptation des règles d'évaluation

Pour la présentation des comptes annuels, les règles d'évaluation ont été progressivement adaptées, dans les limites des normes comptables belges, aux normes IFRS, ce à titre de préparation au reporting IFRS en 2010.

La norme IAS 16 prévoit notamment que les immobilisations corporelles à durée de vie différente doivent être amorties à leur propre rythme. Pour que la comptabilité réponde à cette norme, 182,9 millions € de charges d'amortissement supplémentaires ont été enregistrées, avec en contrepartie des subsides de 147,0 millions € enregistrées en produits.

La norme IAS 19 détermine que la valeur actuelle des avantages consentis au personnel à long terme ou postérieurement à l'emploi doivent faire l'objet d'une provision pour risques et charges. Trois types d'avantages ont fait l'objet d'une provision pour la première fois au cours de l'exercice 2008, à savoir :

1. les primes syndicales versées pour les agents non-actifs (2,2 millions €);
2. les congés supplémentaires liés à l'âge (8,2 millions €);
3. les allocations versées pour les travailleurs à temps partiel (62,6 millions €).

Conformément à l'avis du collège des commissaires, il a été procédé à une reprise des provisions générales pour risques et charges. Ces charges ne pouvant pas être justifiées comme risques concrets, elles ne peuvent pas être provisionnées non plus. Cette modification a donné lieu à un impact positif de 12,5 millions €.

Par ailleurs, des réductions de valeur sont désormais calculées y compris sur les participations détenues dans les entreprises de droit public. C'est le cas pour la participation dans le capital de la SNCB, qui fait l'objet de l'enregistrement d'une réduction de valeur de 158,0 millions €.





Evolution de la dette

Au cours de l'exercice 2008, la dette nette de la SNCB-Holding a diminué de 260,8 millions €, de 3.194,3 millions € à 2.933,5 millions €. Cette dette nette est constituée des dettes tant bilantaires que hors bilan contractées auprès des institutions financières.

Sa baisse résulte principalement de la meilleure position de trésorerie opérationnelle, d'une réduction des dettes hors bilan et d'une diminution du besoin de fonds de roulement.

La politique financière stricte de l'entreprise prévoit notamment que le rapport entre les taux d'intérêt fixes et variables doit être de 2/3 contre 1/3.

Le rapport fixe-variable est de respectivement 62,45% et 37,55%, ce qui est conforme à la politique financière.

La dette nette consolidée du Groupe a diminué de 178,2 millions €.

La dette nette totale s'élève ainsi à un montant de 2.415,3 millions €.

Les principales raisons de la baisse de la dette au niveau du Groupe correspondent à celles de la diminution au niveau de la société SNCB-Holding.

Le plan d'entreprise 2008-2012 consolidé fait apparaître que la dette nette consolidée diminuera légèrement à partir de 2009 et de manière significative en 2012. Actuellement, les entreprises sont en avance par rapport à ce plan d'entreprise.

Evénements importants postérieurs à la date de clôture

Il n'y a pas d'événements matériels postérieurs à la date de clôture à signaler.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Hormis les circonstances évoquées ci-après au point des risques et les incertitudes sur le plan financier, aucune circonstance particulière ne mérite d'être mise en exergue actuellement.

Recherche et développement

Au sein de la SNCB-Holding, il n'y a pas de recherche ni de développement pouvant être valorisés comme tels.

Succursales

La SNCB-Holding ne dispose pas de succursales.

Application des règles de continuité

Etant donné que le résultat du Holding est négatif, il faut donner une justification spéciale quant aux règles de continuité. Malgré le résultat net négatif du Holding, l'objectif de l'entreprise est de poursuivre ses activités, avec comme objectif secondaire la stabilisation et la réduction du taux d'endettement. Ces objectifs sont prévus par le contrat de gestion entre l'Etat belge et la SNCB-Holding.

Contrairement au résultat net, l'EBITDA et l'EBIT sont positifs et, dans les deux cas, supérieurs de quelque 50% aux résultats de l'année précédente, d'ailleurs également positifs. Les résultats de 2008 sont de respectivement 111,2 millions € et 85,0 millions €. Le résultat négatif de 2008 résulte principalement de la modification des règles d'évaluation conformément aux normes IFRS.

Le niveau élevé de la dette de la SNCB-Holding est le risque majeur pour la continuité. Après les efforts de stabilisation de cette dette au cours des années antérieures, la dette a déjà été réduite en partie en 2008. Il s'agit d'un signal positif en matière de continuité.

La SNCB-Holding bénéficie toujours d'un rating financier AA+/Aa1 attribué par les agences de rating internationales Standards & Poor's et Moody's. Cette cotation est plus particulièrement fondée sur la constatation que le statut public de la SNCB-Holding exempte celle-ci de l'application de la loi sur les faillites. Elle ne peut d'ailleurs être mise en liquidation que sur base d'un Acte Parlementaire.

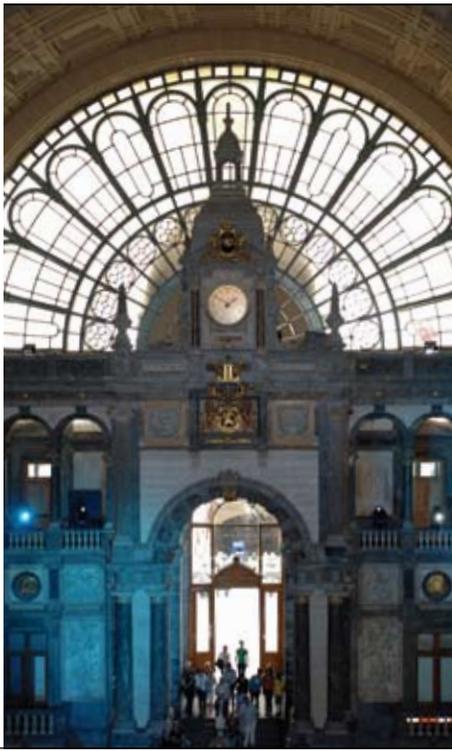
Reporting et contrôle

Chaque mois, un rapport d'activités est établi par le service Trésorerie de la Direction Finances à l'intention du directeur général Finances, du général manager Finances, de la Comptabilité, de l'Audit Interne et du Collège des Commissaires.

Chaque trimestre, la Direction Finances fait rapport sur les activités financières au Comité de Direction, au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration, dans le cadre de la présentation des états financiers.

Par ailleurs, l'Audit Interne a été chargé des missions suivantes :

- contrôler semestriellement si les produits dérivés utilisés répondent aux règles prévues dans le cadre de la politique financière en vigueur;
- s'assurer que les produits dérivés utilisés sont comptabilisés comme prévu par les règles d'évaluation de la Société;
- s'assurer que la Comptabilité reçoit à temps tous les documents signés relatifs aux produits dérivés contractés (ces documents doivent d'ailleurs être transmis à l'Audit Interne en même temps);
- s'assurer que les données mentionnées dans les rapports mensuels sont correctes et complètes;
- présenter semestriellement un rapport à ce sujet au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.



Eu égard à la réglementation interne en vigueur concernant la gestion et la réduction des risques, il est clair que les contrats existants en matière des produits dérivés n'auront qu'un impact marginal sur les risques de prix, de crédit, de liquidité et de cash-flow de la société.

Trimestriellement ces risques sont évalués à leur valeur de marché et les provisions nécessaires sont constituées ou reprises.

Au sujet de l'utilisation des moyens financiers du Fonds RER, la direction Finances fait :

- trimestriellement un rapport à la DGTT
 - Direction Transport Ferroviaire conformément à l'article 67, 5^{ème} alinéa du contrat de gestion entre l'Etat et la SNCB-Holding;
- annuellement un rapport spécifique au Ministre des Entreprises Publiques et à la DGTT conformément à l'article 67, 8^{ème} et 9^{ème} alinéas du contrat de gestion entre l'Etat et la SNCB-Holding.

Concernant la gestion des moyens du Fonds des investissements ferroviaires la Direction Finances remet un rapport spécifique au Gouvernement Fédéral en application de l'AR du 07 décembre 2008 relatif au versement sur le compte "Fonds des Investissements Ferroviaires" des moyens d'investissements non-utilisés par le Groupe SNCB.

Les moyens que la SNCB-Holding gère pour le LiefkensHoek Rail Link sous le regard de la Région Flamande font l'objet chaque année d'un rapport spécial, le 31 mars et le 30 septembre, transmis à la Région Flamande via Infrabel, conformément à la convention de co-financement entre les parties concernées.

Risques et incertitudes, liés à l'utilisation d'instruments financiers et à la situation financière de la société

Dans le cadre du financement de sa dette et de la conclusion de diverses opérations de financement alternatif, la SNCB-Holding mène une gestion active en vue de maîtriser certains risques, notamment de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit. A cet effet, elle a arrêté une politique financière, approuvée par le Conseil d'Administration, par laquelle cette gestion des risques est fortement réglementée.

Pour couvrir les risques de change et de taux d'intérêt, on utilise des produits dits "dérivés". Par produits dérivés, on entend les swaps, forward rate agreements, options, contrats de change à terme et futurs ayant comme sous-jacents un taux d'intérêt, l'inflation, un taux de change, des produits énergétiques (e.a. le gasoil pour la traction diesel et l'électricité de traction) ou un crédit.

Ces opérations sont comptabilisées conformément à la législation comptable belge.

Pour la conclusion de transactions de couverture, il faut préalablement consulter trois contreparties. Les opérations de trading sont exclues.

La politique financière mentionnée ci-dessus est aussi d'application pour les moyens financiers du Fonds RER et du Fonds des investissements ferroviaires que la SNCB-Holding gère en nom et en place de l'Etat.

Risque de liquidité

Lorsque des financements sont contractés, on tient compte de l'évolution prévue des cash-flows futurs, dans le but de niveler et de réduire au mieux les soldes de trésorerie. Les placements et les emprunts doivent être alignés les uns sur les autres de façon à limiter au maximum les risques au niveau interne.

Par ailleurs, le risque de liquidité est couvert par un étalement des échéances de la dette dans le temps.

Ainsi, 20% au maximum de l'en-cours de la dette peuvent venir à échéance dans la même année, avec un maximum de 10% de la dette par trimestre.

Risque de change

Toute opération d'endettement, même à court terme, qui génère un risque de change, doit être immédiatement et intégralement couverte

en EUR (principal et intérêts) par l'utilisation de produits dérivés. La position couverte peut être assortie d'un taux d'intérêt flottant ou fixe.

Risque de taux d'intérêt

Les méthodes de travail pour limiter les risques de liquidité, décrites ci-avant, sont également appliquées pour couvrir les risques de taux d'intérêt.

L'objectif est que la part de la dette à taux fixe représente 2/3 de la dette totale.

Ce rapport peut être adapté en fonction des conditions du marché, moyennant le respect des procédures fixées.

Le préfinancement contracté par la SNCB-Holding pour le projet TGV, ayant fait l'objet de couvertures, n'est pas pris en compte dans le calcul du ratio.

Risque de crédit

Les placements doivent avoir un caractère de prêt et ne peuvent pas se faire en capital à risque. Ils sont soumis à des critères stricts de rating minimum des contreparties, en fonction de la durée du placement.

On a également fixé des montants maximum par contrepartie. Ces limites ne sont toutefois pas applicables aux placements et instruments qui bénéficient d'un rating AAA/Aaa ou qui sont émis ou garantis par l'Etat belge.

Pour les produits dérivés, le risque de crédit vis-à-vis des contreparties doit être réparti et couvert systématiquement par la conclusion de contrats CSA (Crédit Support Annex). Dans le cadre de contrats de ce type, on calcule régulièrement quel montant net devrait être payé soit par la SNCB-Holding, soit par la contrepartie, en cas d'annulation de l'en-cours intégral des produits dérivés conclus avec celle-ci. Par le recours aux CSA, le risque est limité à un montant maximum qui varie en fonction du rating de la contrepartie.

Au cas où le rating d'une banque descendrait sous BBB+/Baa, les contrats avec cette banque doivent être transférés à une autre banque bénéficiant d'un rating plus élevé.

Avec des contreparties ayant reçu un "negative credit watch", aucune opération nouvelle ne peut être conclue pendant la période de "negative credit watch".



Impact de la crise du crédit

Depuis septembre 2007, suite aux premiers chocs sur les marchés financiers, un suivi plus rigoureux des risques a été assuré.

Dans le cadre de la crise du crédit persistante, les risques accrus sont de deux ordres :

a) risques par rapport aux engagements contractuels

Le placement concerne un dépôt ou un produit financier qui, suite à la baisse du rating de l'institution financière auprès de laquelle il a été conclu, ne répond plus lui-même à la qualité stipulée contractuellement par l'investisseur.

Cela a fait l'objet, au cours de l'année 2008, d'un reporting intensif au Comité de Direction, au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

Il s'agit en l'occurrence des dépôts ou produits financiers opérés dans le cadre d'un total de 57 opérations de financement alternatif dont 5 ont exigé des mesures correctives.

Dans le cadre de ces 5 opérations, la SNCB-Holding devait, suite à l'abaissement du rating par les agences de rating, remplacer 5 dépôts en autant d'opérations, par des placements disposant bien du rating contractuellement stipulé.

La SNCB-Holding a réussi à réaliser cela pour 4 opérations :

- pour une transaction, le dépôt a été remplacé par une lettre de crédit d'Eurofima;
- pour 3 transactions, le dépôt a été conservé provisoirement par la SNCB-Holding mais remplacé à l'intérieur de la transaction par une garantie de l'Etat et par 2 obligations de paiement d'Eurofima.

Pour la transaction restante, la SNCB-Holding a poursuivi ses négociations avec l'investisseur dans l'optique de remplacer le dépôt à l'intérieur de la transaction par une garantie d'Etat avec conservation provisoire du dépôt par la SNCB-Holding.

Ces négociations doivent être clôturées le 31 mai 2009.

La SNCB-Holding prévoit pour l'exercice 2008 la constitution d'une provision à concurrence de 6,9 millions €, destinée à couvrir le coût actualisé de la garantie de l'Etat ainsi que des solutions Eurofima pour la durée restante des 5 transactions.

Pour les autres transactions en cours, le rating du dépôt répond toujours à la qualité stipulée contractuellement par l'investisseur, ou un rating n'a pas été stipulé contractuellement par l'investisseur pour le dépôt.

b) risques par rapport à la politique financière du Groupe SNCB

Le placement concerne un dépôt ou un produit financier qui, suite à la baisse du rating de l'institution financière auprès de laquelle il a été conclu, ne répond plus à la limite fixée dans le cadre de la politique financière du Groupe SNCB telle qu'approuvée par notre Conseil d'Administration (rating minimum des placements à long terme d'au moins AA- chez Standard & Poor's et Aa3 chez Moody's).

La politique financière du Groupe SNCB spécifie que pour des placements à plus de 6 mois, la contrepartie doit à ce moment disposer d'un credit rating d'au moins AA- et Aa3 auprès de Standard & Poor's et Moody's et ne peut pas être en "credit watch négatif" auprès d'une des deux agences de credit rating (C.A. 03/10/2006 – doc. CA 2006/172).

Ces risques ont également fait l'objet d'un reporting régulier au Comité de Direction, au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

Vu la gestion défaillante, par une institution financière, de l'instrument "Equity Defeasance" acquis auprès d'elle par la SNCB-Holding dans le cadre d'une opération de financement alternatif, une "letter before action" a été envoyée le 12/02/2009.

En cas de réaction non satisfaisante, une action sera introduite en justice.

Il a été décidé de déroger temporairement à la politique financière du Groupe SNCB pour ce qui concerne les dépôts auprès de banques disposant à la fin de l'année d'un rating inférieur à celui prévu par la politique financière du Groupe SNCB, compte tenu du "down-grading" généralisé du système bancaire au niveau mondial et de la nationalisation (temporaire) de fait de la plupart des banques américaines et européennes, ainsi que du monitoring journalier des risques subsistants.

En ce qui concerne les swaps conclus sur des placements, et compte tenu des CSA (Credit Support Annex) conclus par la SNCB-Holding, il n'y a pas de risques particuliers suite à la crise du crédit.

Maîtrise des risques avec Infrabel et SNCB

La SNCB-Holding a en 2008 accompagné Infrabel et la SNCB dans leurs défis de maîtrise de coûts, mais également face à leurs projets ambitieux de développement durable et d'infrastructures nouvelles et performantes pour assurer la mobilité de demain.

Trois exemples concrets :

- Dans le cadre de la crise du crédit, on a arrêté des dispositions particulières applicables à Infrabel et à la SNCB en vue de la gestion de leurs avoirs.
- La SNCB-Holding garantit le préfinancement pour l'achèvement du TGV après la signature d'une convention le 9 octobre 2006 entre l'Etat, la SNCB-Holding et Infrabel - 69 millions € seront ainsi consacrés aux gares et parkings et 205 millions € à la réalisation et finalisation des travaux d'infrastructure TGV.

L'Etat paie à la SNCB-Holding un montant annuel. La finalisation du projet TGV est ainsi financée de façon structurelle pour couvrir le risque de l'endettement du groupe.

Pour cela, la SNCB-Holding a contracté deux emprunts le 30 juin 2007, un de 95,8 millions € sur 10 ans et un de 57,0 millions € sur 20 ans. C'était l'intention en 2008 de placer sur le marché la dernière tranche sur 28 ans. Suite à la crise du crédit, cela n'a pas été possible à des conditions acceptables pour la SNCB-Holding. D'autant qu'au 31/12/2008, 41,6 millions € de préfinancement étaient toujours disponibles, la SNCB-Holding suivra de près, en 2009, les opportunités qui se présenteront sur le marché des capitaux international en cours de rétablissement.

- L'engagement de la SNCB-Holding de financer au meilleur coût l'achat de la première série de rames RER permettant de la sorte à la SNCB de couvrir une partie de son déficit de capacité en matériel roulant pour les voyageurs à l'horizon 2010-2011.

L'objectif est double : à la fois réduire au maximum le risque financier pour le Groupe SNCB (emprunt auprès d'Eurofima aux taux les meilleurs du marché et charge financière supportée par une dotation spécifique de l'Etat) compte tenu de son expertise dans la mise en place de mécanismes favorables pour le Groupe, mais également contribuer à améliorer les conditions d'exploitation de sa filiale au service de sa clientèle.

Le 14 mai 2008, la commande définitive a été passée par la SNCB à Siemens AG pour un montant ferme de 478,95 millions €.

La convention entre l'Etat belge, la SNCB-Holding et la SNCB relative au financement de ce matériel RER a été signée le 07 juillet 2008.



Préfinancements régionaux

Le 5 décembre 2006 et pour la première fois dans l'histoire du Groupe SNCB, les trois régions du pays et le gouvernement fédéral ont conclu un accord de préfinancement de nouvelles infrastructures ferroviaires. Grâce à leur apport financier, la SNCB-Holding peut préfinancer ces investissements, dont la réalisation va être accélérée.

La SNCB-Holding avance les fonds nécessaires pour qu'Infrabel réalise l'exécution. Les régions contribuent au paiement des charges d'intérêt et les investissements seront in fine payés par la dotation d'investissement fédérale accordée au Groupe SNCB.

Trois des six projets d'infrastructure pour lesquels une exécution rapide et coordonnée est considérée comme prioritaire par les trois régions seront de cette manière accélérés dans leur réalisation: il s'agit de la modernisation de la ligne Bruxelles-Luxembourg, de la modernisation de la gare de formation de Zeebrugge et du raccordement ferroviaire du port de Bruxelles.

La modernisation de la ligne Bruxelles-Luxembourg a pour objectif d'améliorer les liaisons entre les trois sièges principaux des institutions européennes. Ce projet implique de nombreux travaux de modernisation d'infrastructures et des extensions de capacité et permettra un gain de temps de parcours pouvant atteindre 15 minutes, ce qui mettra Bruxelles à 2 heures de Luxembourg. Les travaux s'étendront de 2006 à 2013 et représentent un investissement de 458,7 millions d'euros, dont 289,2 par préfinancement.

La modernisation de la gare de formation de Zeebrugge a pour objectif d'absorber la croissance attendue du trafic marchandises (objectif de 12,2 millions de tonnes par an). Ces travaux s'étendront de fin 2007 à 2011 et représentent un investissement de 111,2 millions d'euros dont 102,4 par préfinancement.

Le raccordement ferroviaire du port de Bruxelles a pour objectif d'aider au développement du port par la réalisation d'investissements ferroviaires adaptés, dont l'aménagement d'installations destinées à accueillir un terminal de transbordement. Ces travaux représentent un investissement de 5 millions d'euros.

Le financement de deux des trois autres projets approuvés est en cours de préparation. Il s'agit plus particulièrement de la construction d'une nouvelle gare à l'aéroport de Gosselies et d'un parking à la gare de Louvain-la-Neuve.

La réalisation de la liaison ferroviaire du Liefkenshoek dans le port d'Anvers sera financée par un partenariat public privé.

L'intervention des Régions ne constitue pas une nouvelle source de financement pour les investissements ferroviaires. Les six projets mentionnés ci-dessus restent finalement à charge de la dotation d'investissement fédérale fixée dans les contrats de gestion. L'intervention des Régions permet d'en accélérer la réalisation en faisant supporter la charge financière par un préfinancement ou, dans le cas de la liaison ferroviaire du Liefkenshoek, par la construction PPP.

Pour chaque projet à financer, la SNCB-Holding constituera une SPV (special purpose vehicle) qu'elle détiendra à 100%, elle s'endettera auprès du marché et mettra le montant de ces prêts à la disposition des SPV en fonction des besoins de celles-ci. Les intérêts de ces prêts seront pris en charge (en tout ou en partie) par les contributions de la Région concernée.

A la fin 2007, trois SPV ont déjà été constituées: la SPV 162, pour la réalisation des travaux sur l'axe Bruxelles-Luxembourg, la SPV Zwankendamme pour la réalisation des travaux dans le Port de Zeebrugge et la SPV Brussels Port pour la réalisation des travaux dans le Port de Bruxelles.

Le 28 septembre 2007, la SNCB-Holding a conclu le financement nécessaire pour le préfinancement des trois SPV avec une banque belge.

La situation des trois SPV fin 2008 est la suivante:

SPV 162

Fin 2008, des travaux exécutés pour la SPV 162 à concurrence de 40,25 millions € (hors TVA) ont pu être vendus à la SNCB-Holding, ce qui a donné lieu en deuxième phase à une augmentation du capital d'Infrabel par apport en nature pour un montant équivalent.

Conformément aux modalités prévues par la convention du 19 décembre 2008 entre la SNCB-Holding et l'Etat belge, la SNCB-Holding a cédé les actions obtenues à l'Etat belge.

Fin 2008, la SNCB-Holding a encore prêté à SPV 162 un montant de 7,02 millions €.

SPV Zwankendamme

Fin 2008, la SNCB-Holding a prêté à SPV Zwankendamme un montant total de 3,01 millions €.

SPV Brussels Port

Fin 2008, la SNCB-Holding a prêté à SPV Brussels Port un montant total de 1,17 millions €.

Le 5 décembre 2008, la Région Flamande a effectué un deuxième versement de 16 millions € pour le projet du Liefkenshoek. Le tableau ci-dessous reprend la situation au 31 décembre 2008.

Liefkenshoek	31/12/2008
Versements effectués par la Région Flamande:	
Versement le 21 décembre 2007	7.000.000,00
Versement le 5 décembre 2008	16.000.000,00
Total	23.000.000,00
Affectation et autres produits	
Intérêts 2007	7.398,61
Intérêts 2008	389.451,93
Solde disponible pour le Liefkenshoek	23.396.850,54



Comptes annuels 2008

SOMMAIRE

I. LES COMPTES SOCIAUX NON CONSOLIDÉS	40
A. Commentaire sur les comptes annuels	40
1. Key information.....	40
2. Bilan.....	43
3. Résultat opérationnel.....	43
B. Bilan	44
1. Actif.....	44
2. Passif.....	45
C. Compte de résultats	46
1. Compte de résultats.....	46
2. Affectations et prélèvements.....	46
D. Cash flow	47
E. Commentaire (annexes)	47
1. Etat des frais d'établissement.....	47
2. Etat des immobilisations corporelles.....	47
3. Etat des immobilisations corporelles.....	48
4. Etat des immobilisations financières.....	49
5. Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises en 2008.....	50
6. Placements de trésorerie.....	52
7. Comptes de régularisation.....	52
8. Etat du capital.....	52
9. Provisions pour autres risques et charges.....	53
10. Etat des dettes.....	53
11. Résultats d'exploitation.....	54
12. Résultats financiers.....	55
13. Résultats exceptionnels.....	55
14. Impôts sur le résultat.....	55
15. Autres taxes et impôts à la charge de tiers.....	56
16. Droits et engagements hors bilan.....	56
17. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.....	57
18. Relations financières avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés).....	57
19. Bilan social.....	58
F. Règles d'évaluation	59
1. Frais d'établissement.....	59
2. Immobilisations incorporelles.....	59
3. Immobilisations corporelles.....	59
4. Immobilisations financières.....	60
5. Créances à plus d'un an.....	61
6. Stocks et commandes en cours d'exécution.....	61
7. Créances à un an au plus.....	62
8. Placements de trésorerie.....	62
9. Valeurs disponibles.....	63
10. Provisions et impôts différés.....	63
11. Dettes à plus d'un an.....	64
12. Dettes à un an au plus.....	65
G. Discussion Consolidation restreinte des entreprises SNCB-Holding-Infrabel	65
1. Structure.....	65
2. Compte de résultats.....	66
3. Endettement.....	67

II. RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX	68
III. COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS	72
A. Commentaire sur les comptes annuel	72
1. Key information.....	72
2. Bilan.....	75
3. Résultat d'exploitation.....	75
B. Bilan	76
1. Actif.....	76
2. Passif.....	77
C. Compte de résultats	78
1. Compte de résultats.....	78
2. Affectations et prélèvements.....	79
D. Commentaire (annexes)	80
1. Périmètre de consolidation et méthode de consolidation	80
2. Etat des frais d'établissement	82
3. Etat des immobilisations incorporelles.....	83
4. Etat des immobilisations corporelles	84
5. Etat des immobilisations financières.....	85
6. Etat des réserves consolidées.....	86
7. Etat des écarts de consolidation et de mise en équivalence.....	86
8. Résultats d'exploitation.....	86
9. Etat des dettes.....	88
10. Droits et engagements hors Bilan.....	88
11. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation qui ne sont pas compris dans la consolidation	89
12. Le (les) commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés).....	89
E. Règles d'évaluation	90
1. Préliminaire	90
2. Périmètre de consolidation.....	90
3. Elimination des prestations réciproques	90
4. Conversion des états financiers en devises.....	91
5. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture.....	91
6. Opérations de financement alternatif.....	91
7. Écarts de consolidation.....	92
8. Immobilisations financières.....	93
9. Provisions.....	93
10. Interventions de l'Etat.....	94
11. Mise en équivalence de A+ Logistics et de L.A. Group.....	94
12. Harmonisation progressive avec les normes IFRS.....	94
13. Spécificités	95
IV. RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	96

I. LES COMPTES SOCIAUX NON CONSOLIDÉS

A. Commentaire sur les comptes annuels

1. Key information

a) Investissements

Les investissements de la SNCB-Holding sont ventilés entre différentes catégories d'actifs. Si une partie des investissements est affectée aux immobilisations incorporelles, la majeure partie d'entre eux figure cependant dans les immobilisations corporelles et les immobilisations financières.

Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 23,8 millions € par rapport aux chiffres de 2007. Cette augmentation est la conséquence des amortissements de 8,4 millions € par rapport aux investissements de 32,2 millions €. Les domaines dans lesquels la SNCB-Holding a investi sont, d'une part, l'achat de licences informatiques et d'autre part, les logiciels développés en interne. Ces derniers sont valorisés au prix de revient. Le financement de ces investissements est presque entièrement assuré au moyen de subsides en capital.

Les immobilisations corporelles nettes ont actuellement une valeur totale nette de 1.325,8 millions €. Cela représente une diminution de la valeur nette de 109,1 millions € par rapport à 2007. Cette diminution est principalement due au fait que cette année, les amortissements sont supérieurs aux investissements supplémentaires en raison de l'alignement de la valorisation de ces actifs selon les normes IFRS.

Le tableau ci-contre donne un aperçu des différents investissements et amortissements comptabilisés en 2008. Ces investissements sont en grande partie financés par des subsides en capital ou par l'intervention de tiers.

en millions €	Montant	Total
Investissements		167,8
Hardware	16,6	
Telecom	4,9	
Gares	52,1	
Parkings	61,2	
Bâtiments administratifs	30,0	
Autres	2,2	
Divers	0,8	
Amortissements		-309,7
Normaux	-63,3	
Exceptionnels	-63,7	
Reprises	0,2	
Alignement IFRS	-182,9	

Les immobilisations financières s'élevaient actuellement à 4.637,5 euros. Cela représente une diminution de 172,4 millions € par rapport à 2007. Le schéma suivant indique les éléments explicatifs à cette diminution.

en millions €	Montant	Total
Augmentations de la valeur d'acquisition		27,3
Création de B-Parking	0,1	
Prêt à la SPV 162	23,0	
Prêt à la SPV Zwankendamme	3,0	
Prêt à la SPV BRUXELLESs Port	1,2	
Cessions et désaffectations		-40,2
Remboursement prêt SPV 162	-40,2	
Transfert vers les placements de trésorerie		-2,4
Rail Facilities (prêt < 1 an)	-1,7	
Foncière Rue de France	-0,7	
Réductions de valeur actées		-158,3
Participation dans Syntigo	-0,3	
Participation dans SNCB	-158,0	
Reprise de la réduction de valeur		1,2
Participation dans Eurostation	1,2	
Total		-172,4

b) Personnel

Les principales charges pour la SNCB-Holding sont les charges de personnel. Elles représentent 84,3% des charges d'exploitation pour 2008.

La masse salariale totale, établie conformément aux prescriptions du droit comptable, s'élève à 1.994,5 millions € pour l'année 2008.

	2008	2007	Δ %
Rémunérations et charges sociales en millions €	1.994,5	1.908,7	4,5
Effectif de personnel en ETP	36.810	36.702	0,3

Le tableau ci-dessus montre une croissance de la masse salariale de 4,5% par rapport à 2007. Une partie de cette croissance peut s'expliquer par l'augmentation de l'effectif du personnel. Une grande partie de l'augmentation des charges salariales est imputable aux éléments suivants :

- impact des indexations en 2008
(il s'agit de la plus grande cause d'augmentation des charges salariales);
- augmentation des rémunérations brutes liée à l'ancienneté;
- augmentation de la valeur des chèques-repas;
- impact des allocations pour travail du samedi et de nuit;
- augmentation de la provision pour les jours de congé non pris.

c) Modification des règles d'évaluation

L'adaptation des règles d'évaluation a eu un impact important sur le résultat de 2008. Les règles d'évaluation sont progressivement adaptées afin de toujours mieux répondre, dans les limites des BEGAAP (principes comptables belges), aux normes IFRS (normes comptables internationales), sur base desquelles les reportings seront effectués en 2010.

La norme IAS 16 traite des immobilisations corporelles: davantage de dépenses sont considérées comme charges d'exploitation et ne peuvent donc être activées. En outre, les composants majeurs inclus dans une immobilisation corporelle et qui ont une durée de vie différente de l'actif principal doivent être amortis sur leur durée de vie spécifique. L'impact de cette opération a conduit à la comptabilisation d'une charge supplémentaire d'amortissements s'élevant à 182,9 millions €, partiellement compensée à concurrence de 147,0 millions € de subsides compensatoires.

La norme IAS 19 stipule que des avantages tels que l'octroi d'un jour de congé supplémentaire à l'agent statutaire ayant atteint l'âge de 45 ans, et un second jour, lorsqu'il atteint l'âge de 50 ans, et ce indépendamment de son ancienneté, doivent être provisionnés, mais uniquement pour la population pour laquelle ces jours additionnels représentent effectivement un coût pour l'entreprise: sont concernées les personnes occupées en cycle irrégulier car l'entreprise devra procéder à des recrutements complémentaires pour continuer à assurer leurs prestations. C'est ainsi que 8,2 millions € sont exceptionnellement comptabilisés dans les charges. De même, suite à l'accord social conclu pour la période 2003-2008, la Société verse aux organisations syndicales un montant annuel de 10€ par affilié pensionné du Groupe SNCB.

Or, cet avantage doit être valorisé non seulement pour les pensionnés actuels mais également pour les pensionnés futurs. La provision constituée s'élève à 2,2 millions €. De plus, il existe encore un avantage pour les travailleurs qui ne bénéficient pas d'un congé de "préretraite": ils peuvent opter pour le travail à temps partiel (mi-temps ou 32 heures/semaines), pour lequel la SNCB-Holding a élaboré des systèmes de compensation par le biais d'allocations complémentaires. Les modalités d'octroi de ces allocations sont limitées aux agents de rang 7, 8 et 9 et le pourcentage de l'allocation s'élève respectivement à 5% et à 3,5% du traitement. La provision correspondante s'élève à 62,6 millions €. Fin 2008, grâce aux adaptations déjà effectuées les années précédentes, l'entreprise est presque entièrement conforme à la norme IAS 19.

Selon l'avis du collège des commissaires, la provision pour risques divers couvre un risque trop général et dès lors que l'application du principe de prudence reconnu par le droit comptable belge ne suffisait plus à justifier son maintien dans les comptes, celle-ci a été reprise. Cette modification a eu un impact positif de 12,5 millions €.

La norme IAS 36 stipule que les participations font l'objet de réductions de valeur lorsque le montant récupérable de la participation est inférieur à sa valeur comptable. Jusqu'à présent, la SNCB-Holding considérait qu'aucune réduction de valeur sur participation ne devait être actée sur une entreprise de secteur public. Compte tenu des perspectives économiques peu favorables et l'évolution du droit européen dans les secteurs ouverts à la concurrence, l'exception consistant à exclure les entreprises publiques du champ d'application des réductions de valeur ne se justifie plus. Par conséquent, cette nouvelle situation a conduit la SNCB-Holding à devoir acter une réduction de valeur sur la participation détenue dans le capital de la SNCB. Compte tenu des transferts d'activité opérés ces derniers temps par la SNCB au profit des ses filiales, il a été jugé plus approprié de prendre en considération les dernières réserves consolidées pour le sous-groupe SNCB. La réduction de valeur actée est de 158,0 millions €.

d) Evolution de la dette

La maîtrise de la dette est un aspect important du contrat de gestion entre l'Etat belge et l'entreprise. La dette de la SNCB-Holding a une origine historique et ne consiste pas uniquement en des emprunts à long terme dans le bilan. Pour obtenir la dette totale, nous devons aussi prendre en compte les dettes hors bilan.

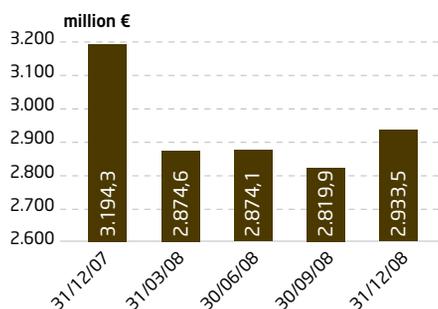
Il faut entendre par dette nette de la SNCB-Holding, la dette contractée auprès des établissements financiers (dette non reprise dans la comptabilité dans le bilan ou hors bilan):

- + les dettes intragroupe productives d'intérêts;
- les placements de trésorerie intragroupe productifs d'intérêts;
- les opérations "back to back" conclues avec l'Etat dans le cadre de la reprise de la dette au 1^{er} janvier 2005;
- les valeurs disponibles et les placements de trésorerie auprès d'établissements bancaires lorsqu'ils ne sont pas gérés pour le compte de tiers (Fonds RER, Liefkenshoek-tunnel, Fonds des Œuvres Sociales);
- les placements de trésorerie destinés aux remboursements partiels du montant nominal de la dette contractée auprès des établissements financiers;
- les créances productives d'intérêts relatives aux sociétés intragroupe.

Au cours de la période considérée, la dette nette de la SNCB-Holding a évolué comme suit:

31/12/2007	Endettement total
Etablissements financiers	3.626.833.869,43
Compte courant	-2.224.105,84
Divers	-430.340.915,69
Total	3.194.268.847,90
31/12/2008	
Etablissements financiers	3.848.056.477,74
Compte courant	-2.440.568,52
Divers	-912.114.766,85
Total	2.933.501.142,37
Variation 12 mois	- 260.767.705,53

En 2008, la dette a diminué de 260,8 millions € pour atteindre un total de 2.933,5 millions €. D'un point de vue graphique, l'évolution de la dette totale pour l'année 2008 se présente comme suit:



2. Bilan

a) Actif

L'actif consiste pour près de la moitié en immobilisations (6.032,3 millions €), composées majoritairement d'immobilisations financières qui sont principalement composées de participations dans le capital d'Infrabel et de la SNCB. La part relative des immobilisations dans le total bilantaire a légèrement diminué dans le courant de l'année 2008. Cette différence par rapport à l'année précédente est surtout due à l'application des normes IFRS qui a eu pour conséquence d'importantes réductions de valeur à la fin 2008.

Les actifs circulants constituent l'autre moitié de l'actif (6.108,1 millions €) et comprennent notamment 3.470,8 millions € de créances à plus d'un an provenant des opérations de financement, ainsi que 1.598,2 millions € de placement de trésorerie. Ces 2 derniers postes ont connu une forte augmentation comparativement aux chiffres de 2007.

b) Passif

Le passif est constitué de 1.789,0 millions € de capitaux propres, 832,4 millions € de provisions et 9.519,0 millions € de dettes tant à long qu'à court terme. L'augmentation du total bilantaire au passif est surtout due à l'augmentation des dettes échéant dans l'année et à l'augmentation des comptes de régularisation.

3. Résultat opérationnel

a) EBITDA

L'EBITDA a augmenté de 49,5% pour atteindre 111,2 millions euros. L'évolution favorable de l'EBITDA par rapport à l'exercice précédent provient essentiellement de la croissance des ventes et prestations.

Du côté des charges d'exploitations décaissées, l'augmentation la plus importante en chiffres absolus est celle des charges salariales: celles-ci enregistrent une hausse de 4,5%. La raison principale de cet accroissement est l'indexation automatique des salaires, qui a eu lieu 3 fois au cours de l'année 2008.

Les produits ont augmenté de 6,1% pour atteindre un total de 2.449,2 millions €. Cette forte augmentation s'explique par la hausse de la refacturation des charges salariales incombant à Infrabel et à SNCB (l'augmentation des produits est provoquée en grande partie par l'augmentation des salaires).

b) EBT (sans réforme comptable)

Contrairement à l'EBITDA, l'EBT affiche un résultat négatif de -151,7 millions €. Cela représente une détérioration du résultat de l'ordre de 102,8 millions € par rapport à 2007, année pour laquelle on constatait déjà une perte de -48,9 millions €. Les mutations qui font passer l'EBITDA à un EBT négatif sont les suivantes: les charges d'exploitation non-cash (-26,2 millions €), un résultat financier positif de 127,1 millions € et un résultat exceptionnel de -363,8 millions €.

La détérioration de l'EBT par rapport à l'exercice précédent découle principalement de la détérioration des résultats exceptionnels qui est en grande partie imputable aux réductions de valeur calculées selon les normes IFRS.

B. Bilan

1. Actif

ACTIF	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
Actifs immobilisés		6.032.301.862,56		6.290.043.441,93
I. Frais d'établissement		0,00		0,00
II. Immobilisations incorporelles		69.033.941,08		45.234.567,97
III. Immobilisations corporelles		1.325.769.223,63		1.434.870.064,91
A. Terrains et constructions	431.378.253,58		580.554.149,00	
B. Installations, machines et outillage	271.457.851,17		285.749.225,26	
C. Mobilier et matériel roulant	3.937.243,07		3.149.536,29	
D. Location-financement et droits similaires	0,00		0,00	
E. Autres immobilisations corporelles	125.503.913,33		112.997.123,95	
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	493.491.962,48		452.420.030,41	
IV. Immobilisations financières		4.637.498.697,85		4.809.938.809,05
A. Entreprises liées				
1. Participations	4.586.791.975,74		4.743.824.283,08	
2. Créances	37.754.274,55		53.132.882,66	
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation				
1. Participations	12.269.977,61		12.269.977,61	
2. Créances	0,00		0,00	
C. Autres immobilisations financières				
1. Participations	192.384,39		208.689,35	
2. Créances	490.085,56		502.976,35	
Actifs circulants		6.108.064.581,92		4.557.057.013,05
V. Créances à plus d'un an		3.470.812.014,13		2.254.919.588,61
A. Créances commerciales	0,00		0,00	
B. Autres créances	3.470.812.014,13		2.254.919.588,61	
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution		6.101.388,72		2.803.719,47
A. Stocks				
1. Approvisionnements	2.431.752,35		2.076.460,78	
2. En-cours de fabrication	0,00		0,00	
3. Produits finis	0,00		0,00	
4. Marchandises	96.788,88		182.862,61	
5. Immeubles destinés à la vente	0,00		0,00	
6. Acomptes versés	0,00		0,00	
B. Commandes en cours d'exécution	3.572.847,49		544.396,08	
VII. Créances à un an au plus		630.049.481,96	0,00	733.738.626,22
A. Créances commerciales	317.960.392,88		269.155.430,71	
B. Autres créances	312.089.089,08		464.583.195,51	
VIII. Placements de trésorerie		1.598.192.348,52		1.118.075.420,14
A. Actions propres	0,00		0,00	
B. Autres placements	1.598.192.348,52		1.118.075.420,14	
IX. Valeurs disponibles		2.524.132,65		2.308.547,81
X. Comptes de régularisation		400.385.215,94		445.211.110,80
TOTAL		12.140.366.444,48		10.847.100.454,98

2. Passif

PASSIF	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
Capitaux propres		1.788.969.619,81		1.878.849.862,79
I. Capital		741.778.929,39		741.778.929,39
A. Capital souscrit	741.778.929,39		741.778.929,39	
B. Capital non appelé (-)	0,00		0,00	
II. Primes d'émission		0,00		0,00
III. Plus-values de réévaluation		0,00		0,00
IV. Réserves		0,00		0,00
A. Réserve légale	0,00	0,00		0,00
B. Réserves indisponibles		0,00		0,00
1. Pour actions propres	0,00		0,00	
2. Autres	0,00		0,00	
C. Réserves immunisées	0,00		0,00	
D. Réserves disponibles	0,00		0,00	
V. Bénéfice reporté (perte reportée)(-)		-96.342.179,16		-26.114.855,95
VI. Subsidés en capital		1.143.532.869,58		1.163.185.789,35
Provisions et impôts différés		832.359.305,33		734.406.397,34
VII.		832.359.305,33		734.406.397,34
A. Provisions pour risques et charges				
1. Pensions et obligations similaires	308.058.482,72		332.511.409,58	
2. Charges fiscales	0,00		0,00	
3. Grosses réparations et gros entretien	0,00		0,00	
4. Autres risques et charges	524.300.822,61		401.894.987,76	
B. Impôts différés	0,00			
Dettes		9.519.037.519,34		8.233.844.194,85
VIII. Dettes à plus d'un an		2.542.756.184,29		2.496.551.734,04
A. Dettes financières				
1. Emprunts subordonnés	0,00		0,00	
2. Emprunts obligataires non subordonnés	677.000.000,00		706.520.000,00	
3. Dettes de location-financement et assimilés	724.353.637,86		577.450.848,23	
4. Etablissements de crédit	986.726.577,42		993.033.199,40	
5. Autres emprunts	0,00		0,00	
B. Dettes commerciales				
1. Fournisseurs	85.080.673,50		146.732.319,82	
2. Effets à payer	0,00		0,00	
C. Acomptes reçus sur commandes	10.000.000,00		0,00	
D. Autres dettes	59.595.295,51		72.815.366,59	
IX. Dettes à un an au plus		2.545.552.713,78		2.214.021.263,46
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	82.310.105,47		176.358.851,47	
B. Dettes financières				
1. Etablissements de crédit	18.998.146,53		11.757.943,23	
2. Autres emprunts	647.715.309,90		810.240.521,69	
C. Dettes commerciales				
1. Fournisseurs	329.623.125,37		226.864.343,18	
2. Effets à payer	0,00		0,00	
D. Acomptes reçus sur commandes	11.451.412,86		11.859.952,05	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales				
1. Impôts	68.000.345,61		66.647.451,76	
2. Rémunérations et charges sociales	338.904.019,88		314.953.853,14	
F. Autres dettes	1.048.550.248,16		595.338.346,94	
X. Comptes de régularisation		4.430.728.621,27		3.523.271.197,35
TOTAL		12.140.366.444,48		10.847.100.454,98

C. Compte de résultats

1. Compte de résultats

	2008	2007	Δ %
Produits d'exploitation	2.449.227.852,35	2.308.331.766,14	6,1
Chiffre d'affaires	2.380.678.858,21	2.257.850.176,44	5,4
Variation des commandes en cours d'exécution	2.811.463,20	261.875,52	973,6
Production immobilisée	44.731.386,88	33.635.144,71	33,0
Autres produits d'exploitation	21.006.144,06	16.584.569,47	26,7
Charges d'exploitation	-2.338.027.696,58	-2.233.949.113,48	4,7
Approvisionnements et matières premières	-12.899.474,07	-10.909.950,19	18,2
Services et biens divers	-328.860.475,54	-311.207.717,79	5,7
Rémunérations et charges sociales	-1.994.529.498,19	-1.908.714.191,04	4,5
Autres charges d'exploitation	-1.738.248,78	-3.117.254,46	-44,2
EBITDA	111.200.155,77	74.382.652,66	49,5
Amortissements	-71.775.490,41	-62.225.501,13	15,3
Moins-values	876.979,04	602.994,87	45,4
Provisions	44.654.823,51	44.166.987,61	1,1
EBIT	84.956.467,91	56.927.134,01	49,2
Produits financiers	421.277.593,00	182.512.785,77	130,8
Subsides en capital	237.225.792,50	53.523.789,94	343,2
Autres produits financiers	184.051.800,50	128.988.995,83	42,7
Charges financières	-294.148.732,79	-165.144.459,62	78,1
Charges des dettes externes	-138.219.673,63	-134.388.814,22	2,9
Autres charges des dettes	-37.712.397,51	-29.736.362,33	26,8
Provision produits dérivés et pensions	-98.483.040,35	35.807.466,63	-375,0
Autres charges financières	-19.733.621,30	-36.826.749,70	-46,4
Résultats exceptionnels	-363.778.319,47	-123.165.753,22	195,4
EBT avant neutralisation contrat SRB	-151.692.991,35	-48.870.293,06	210,4
Neutralisation contrat déficitaire SRB	81.465.668,14	94.710.877,01	-14,0
EBT	-70.227.323,21	45.840.583,95	-253,2

2. Affectations et prélèvements

	31 décembre 08	31 décembre 07
A. BENEFICE (PERTE) A AFFECTER		
1. Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	-70.227.323,21	45.840.583,95
2. Bénéfice reporté (perte reportée) de l'exercice précédent	-26.114.855,95	-71.955.439,90
B. PRELEVEMENT SUR LES CAPITAUX PROPRES		
1. Sur le capital et les primes d'émission		
2. Sur les réserves		
D. RESULTAT A REPORTER		
2. Perte à reporter	96.342.179,16	26.114.855,95

D. Cash flow Statement

Evolution de la dette nette	du 01/2008 au 31/12/2008
Dette nette au début de la période	-3.194.268.847,90
Cash-flow opérationnel	136.202.770,78
Cash-flow investissements	-26.229.260,43
Variation des Besoins en Fonds de Roulement (BFR)	99.189.823,33
Variation de la dette hors bilan	51.604.371,85
Dette nette au 31 décembre 2008	-2.933.501.142,37

E. Commentaire (annexes)

1. Etat des frais d'établissement

Tout comme en 2007, le solde des frais d'établissement est nul.

2. Etat des immobilisations corporelles

a) Frais de recherche et de développement

Il n'a été fait aucun frais de recherche et de développement durant l'année 2008.

b) Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires

Valeur d'acquisition	
Au terme de l'exercice précédent	98.438.617,62
Mutations de l'exercice	
acquisitions y compris la production immobilisée	32.242.586,88
cessions et désaffectations	
Au terme de l'exercice	130.681.204,50
Amortissements et réductions de valeur	
Au terme de l'exercice précédent	53.204.049,65
Mutations de l'exercice	
actées	8.443.214,39
reprises d'amortissements	-0,62
Au terme de l'exercice	61.647.263,42
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	69.033.941,08

3. Etat des immobilisations corporelles

	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS, MACHINES ET EQUIPEMENT	MOBILIER ET MATERIEL ROULANT	LOCATION FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSES
Valeur d'acquisition						
Au terme de l'exercice précédent	775.731.442,62	696.737.796,16	9.204.756,65		153.259.123,88	452.420.030,41
Plus-value de réévaluation						
Mutations de l'exercice						
acquisitions y compris la production immobilisée	54.183,59	277.918,32	313.654,91		11.953.832,65	424.809.325,62
cessions et désaffectations	126.325.168,91	35.677.125,72	162.406.213,24	73.534.667,60	36.680.510,15	
transferts d'une rubrique à une autre	3.187.415,86	39.925.016,61	161.702.310,10	73.534.667,60	105.387.983,38	-383.737.393,55
Au terme de l'exercice précédent	652.647.873,16	701.263.605,37	8.814.508,42	0,00	233.920.429,76	493.491.962,48
Amortissements et réductions de valeur						
Au terme de l'exercice précédent	195.177.293,62	410.988.570,90	6.055.220,36		40.261.999,93	
Mutations de l'exercice						
actées	169.691.928,56	56.265.757,54	752.178,92		83.259.769,54	
reprises d'amortissements	14.169,40	143.256,43	564,88		17.647,22	
acquises de tiers						
annulées suite à des cessions et désaffectations	126.325.168,91	35.677.125,72	1.080.419,12		34.825.212,13	
transférées d'une rubrique à une autre	-17.260.264,29	-1.628.192,09	-849.149,93		19.737.606,31	
Au terme de l'exercice précédent	221.269.619,58	429.805.754,20	4.877.265,35		108.416.516,43	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	431.378.253,58	271.457.851,17	3.937.243,07	0,00	125.503.913,33	493.491.962,48

4. Etat des immobilisations financières

	ENTREPRISES LIEES	ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	AUTRES ENTREPRISES
Participations, actions et parts			
VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	5.207.108.753,92	122.386.097,88	248.725,46
Mutations de l'exercice:			
- Acquisitions	62.000,00		
- Cessions et retraits			
- Transfert d'une rubrique à une autre	-280.058.195,12		
Au terme de l'exercice	4.927.112.558,80	122.386.097,88	248.725,46
REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	306.556.970,84		40.036,11
Mutations de l'exercice:			
- Actées	158.334.836,58		16.304,96
- Reprises car excédentaires	1.240.529,24		
- Annulées à la suite de cessions et désaffectations			
- Transfert d'une rubrique à une autre	-280.058.195,12		
Au terme de l'exercice	183.593.083,06		56.341,07
MONTANTS NON APPELES			
Au terme de l'exercice précédent	156.727.500,00	110.116.120,27	
Mutations de l'exercice			
Au terme de l'exercice	156.727.500,00	110.116.120,27	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE	4.586.791.975,74	12.269.977,61	192.384,39
Créances			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	53.132.882,66		502.976,35
Mutations de l'exercice:			
- Additions	27.198.306,74		
- Remboursements	40.248.437,54		495,79
- Réductions de valeur actées			
- Autres	-2.328.477,31		-12.395,00
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	37.754.274,55		490.085,56
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES			
AU TERME DE L'EXERCICE			

5. Participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises en 2008

a) Entreprises liées

	Droits sociaux détenus		
	Directement		Par les filiales
	Nombre	%	%
Infrabel SA - BE 869 763 267 Rue Bara 110 - 1070 Bruxelles	15.545.099	20,00	
SNCB - BE 869 763 069 Avenue de la Porte de Hal 40 1060 Bruxelles		100,00	
Rheinkraft International GmbH Beecker Strasse 11 D-47166 Duisburg			100,00
On Site Rail Bvba - BE 474 471 639 Houtdok 25A, 2030 Anvers			100,00
RKS Rheinkraft Verwaltungs GmbH Beeckerstrasse 11 D-47166 Duisburg			100,00
RKS Rheinkraft GmbH & Co KG Beeckerstrasse 11 D-47166 Duisburg			100,00
A+ LOGISTICS SA (in liquidatie) 10, Rue du Chateau, F-59100 Roubaix	1.500	100,00	
SPV 162 SA - BE 886 279 892 Rue de France 58 - 1060 Bruxelles	2	100,00	
SPV ZWANKENDAMME SA BE 888 985 105 Rue de France 58 - 1060 Bruxelles	2	100,00	
SPV BRUXELLESS PORT SA BE 889 172 472 Rue de France 58 - 1060 Bruxelles	2	100,00	
L.A. Group SA - BE 419 345 054 Rue de France 56-58 1060 Bruxelles	1.499	99,93	0,07
Rail Facilities SA - BE 403 265 325 Rue de France 58 - 1060 Bruxelles	9.999	99,99	
Eurostation SA - BE 446 601 757 Rue Brogniez, 54 - 1070 Bruxelles	2.999	99,97	0,03
Syntigo SA - BE 476 975 427 Place Marcel Broodthaers 8, 1060 Bruxelles	14.870	99,99	0,01
Foncière rue de France SA BE 433 939 101 Rue de France 58, 1060 Bruxelles	1.296	99,54	
Railtour SA - BE 402 698 765 Avenue de la Porte de Hal 40 1060 Bruxelles			95,44
Inter Ferry Boats SA BE 403 425 869 Houtdok 25A - 2000 Anvers			99,99
Transurb Technirail SA BE 413 393 907 Rue Ravenstein, 60 Bte 18 1000 Bruxelles	2.200	88,00	
Tuc Rail SA - BE 447 914 029 Rue de France, 91 - 1070 Bruxelles			100,00

Euro Liège TGV SA - BE 451 150 562 Place de Bronckart, 26 - 4000 Liège	1.575	75,00	
Chantier de Créosotage de Bruxelles SA - BE 428 821 954 Avenue de Vilvorde, 304 1130 Bruxelles			51,00
Liège Logistics Intermodal (L.L.I.) BE 477 584 547 Rue de l'aéropostale 25 4460 Grace Hollogne			65,75
Publifer SA - BE 402 695 993 Bld de la Plaine, 5 - 1050 Bruxelles	650	50,00	
Thalys International CVBA BE 455 370 557 Place Stéphanie, 20 b15, 1050 Bruxelles			28,00
EWIV Euratel Europaplatz, 1 - 1150 Vienne	1	10,00	
Eurostar Group Ltd - Times House Bravingtonswalk Regent Quater - London N1 - 9AW Groot-Brittannië			5,00
GIE Eurail group PO Box 2212, NL Utrecht			2,54
Financière Rue de France BE 878 467 335 Rue de France 56-58 1060 Bruxelles			100,00
Haeger & Schmidt International GmbH Vinckeweg 22 D-47119 Duisburg			100,00
H&S Container Line GmbH Vinckeweg 22 D-47119 Duisburg			100,00
Inginerie Pentru Transporturi Urbane Si Feroviare SC Bd. Dinicu Golescu 38 (5 ^{ème}) 77113 Bucuresti 1 (Romania)			100,00
Transurb-Tuc Rail Association Momentanee - BE 872 695 934 Rue Ravenstein 60 b.18 1000 BRUXELLES			100,00
H&S International Rotterdam BV Maasboulevard 30-32 NL - 3331 ML Zwijndrecht			100,00
Transurb Argentine SA Posadas 1120 16° B, Buenos Aires			99,00
Transurb Jamaica - Ellesmer Road 8 - Kingston 10 - Jamaica			100,00
Euro Immo Star SA BE 451 777 894 Rue Brogniez, 54 - 1070 Bruxelles			100,00
Woodprotect Belgium SA BE 442 279 220 Wiedauwkaai, 91A - 9000 Gent			99,89
Rail Infra Logistics SA BE 419 938 536 Houtdok 25A - 2030 Anvers			99,93
Kreas Grundstückverwaltungs- gesellschaft mbH u. Co. Umschlaghalle I Duisburg OHG Wilhelm-Theodor-RömHeld Str. 30 D-55130 Mainz			94,00

Limonit Grundstücksverwaltungs-gesellschaft mbH & Co. Umschlaghalle II Duisburg OHG Wilhelm-Theodor-Römheld-Str. 30 D-55130 Mainz			94,00
RKE SA - BE 404 546 814 Kambalastraat 14/ Houtdok Noordkaai Haven 26 2030 Anvers 3			61,46
Best Logistics Sp.z o.o. Ul Wielka Odrzanska 30/5 70-535 Szczecin Polen			40,00
Associated Terminal Operators SA BE 882 650 114 Zandvoort 2 - Haven 350 2030 Anvers			50,00
BENE Rail International SA BE 479 863 354 Av. De la Porte de Hal 40 1060 Bruxelles			50,00
SA Hasselt Stationsomgeving BE 862 570 223 - Kempische Steenweg 293 - 3500 Hasselt			50,00
GEIE IV-Infra/Tuc Rail Noordhoek 37 - NL 3350 CD Papendrecht			50,00
Coil Terminal SA BE 412 581 580 Napelsstraat 79 - 2000 Anvers			50,00
Transport Route Wagon SA BE 405 772 081 Avenue du Port, 100 - 1000 Bruxelles			93,26
E.T.G. - Invest SA BE 453 932 284 Transportlaan 12 - 3600 Genk			100,00
E.T.G. - Exploitatie SA BE 453 905 956 Avenue du Port 100 - 1000 Bruxelles			100,00
ETK Euro Terminal Kehl Hafenstrasse 35, ALLEMAGNE			50,00
Unilog SA - BE 448 133 169 Leuvensesteenweg 443 2812 Muizen			50,00
Xpedys - Rue des deux Gares 80 1070 Bruxelles			99,99
SM COBRA - Avenue de la Porte de Hal 40 - 1060 Bruxelles			50,00
Terminal E.C.E. - BE 0878 226 320 Sart d'Avette 110 - 4400 Flémalle			50,00
Raillink BV - Stationsplein De Oost NL 9 - Amsterdam			10,00
B-Parking BE 0899 438 834 Rue de France 56-58 1060 Bruxelles		100,00	
BRUXELLESs Wood Renewable Vilvoordelaan, 304 1130 Bruxelles			24,00
OSR France Sprl Rue Berthelot Domaine Paindavoine 13 - Lille			100,00

b) Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Droits sociaux détenus		
	Directement		Par les filiales
	Nombre	%	%
Corridor C EESV - Place de la Gare 9 L-1616 Luxembourg			42,00
Sibelit SA - Avenue de la Gare 65 L-1611 Luxembourg			42,50
Combi-Med SA - BE 448 488 210 Avenue du Port 100 1000 Bruxelles			40,00
Sea-Rail SA - BE 465 812 905 Skaldenstraat, 1 - 9042 Gand			35,00
Belgorail SA - BE 865 739 846 Rue Ravenstein 60 - 1000 Bruxelles			33,33
Sobetra AS Kapitulska 6 - Trnava (Republic Slovak)			30,00
Dry Port Mouscron-Lille International SA - BE 460 426 930 Boulevard de l'Eurozone, 97 7700 Mouscron			17,97
I.C.R.R.Ltd - 7 Triton Square GB-NW1 3HG London			14,99
European Bulk Terminals SA BE 447 744 674 Skaldenstraat, 1 - 9042 Gand			14,07
ICF SC - BE 403 449 724 Rue de France, 85 - 1060 Bruxelles			11,52
Eurofima Ritterhof / Rittergasse 20 CH-4001 Basel	25.480	9,80	
SA Anneis - BE 476 327 705 Ten Stadhuize Grote Markt 1 2000 Anvers			49,05
IFB Service Center - BE 472 910 632 Houtdok 25A - 2030 Anvers			30,00
Affrètements Van Reeth SARL 53 bis, quai des Grands-Augustins F-75006 Paris			26,00
Terminal Athus SA - BE 419 149 074 Rue du Terminal, 13 - 6791 Athus			24,90
Charleroi Dry Port SA BE 468 920 665 rue de Marcinelle, 31 - 6000 Charleroi			22,86
Novatrans Italia SRL Via Tossetti 90 - Milan			18,00
S.G.I.D. Owendo - Libreville, Gabon			11,10
Railteam BV Stationsplein 9 - De Oost NL - 1012 AB Amsterdam			10,00
Combinant SA - Scheldelaan 800 Haven 755 - 2040 Anvers 4			20,00

c) Autres actions

	Droits sociaux détenus		
	Directement		Par les filiales
	Nombre	%	%
Hit Rail BV Laan van Puntenburg 100 NL-3511 ER Utrecht	240	8,00	
Frigosuisse Immobilien AG (en liquidation) Hohlstrasse 532 - CH-8021 Zurich			7,69
Bruxelles-Midi SA - BE 446 446 953 Chaussée de Forest 47 1060 Bruxelles	45	2,87	
Bureau Central de Clearing CVBA BE 459 711 506 Avenue de la Porte de Hal 40 1060 Bruxelles			6,80
U.I.R.R. SC - BE 443 774 307 Montoyerstraat 31, bus 11 1000 BRUXELLES			9,09
Bitlar SC - BE 426 081 408 Grote Markt 1 - 8930 Menen			1,37
Novatrans SA Rue de Rocher 21 - Paris			1,11
Eurogateway SRI Via Panzeri 100 - Novara			3,00
Carre - Gare ONCF Casa Voyageurs Bd BA Hmad Casablanca Maroc			1,11
Kombiverkehr Deutsche Ges. F. Kombinierten Güterverkehr mbH u. Co.KG Ludwig Landmann Str 405 60486 Frankfurt am Main			0,22

6. Placements de trésorerie

	31/12/2008	31/12/2007
Actions	40.248.437,54	
Valeur comptable majorée du montant non appelé	40.248.437,54	
Titres à revenu fixe	982.593.883,55	405.828.016,71
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	403.534.878,23	980.239.078,13
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	575.350.027,43	712.247.403,43
Avec une durée résiduelle ou de préavis		
d'un mois au plus	68.401.244,14	172.482.438,20
de plus d'un mois à un an au plus	22.029.749,51	2.489.211,76
de plus d'un an	484.919.033,78	537.275.753,47

7. Comptes de régularisation

a) Comptes d'actif

	31/12/2008
Principaux postes	
Opérations de financement alternatif	235.056.156,80
Prestations intra-groupe	117.276.768,11
Pensions et rémunérations payées d'avance	25.025.448,98
Retenue sur pécule de vacances	12.248.465,64
Divers	10.778.376,41

b) Comptes du passif

	31/12/2008
Principaux postes	
Financement alternatif	
Réforme comptable	3.267.533.352,08
Relation intragroupe	963.048.645,98
Ecarts de conversion	21.191.316,74
Crise du crédit	13.256.834,77

8. Etat du capital

	31/12/2008	31/12/2007
ETAT DU CAPITAL		
Capital social		
Capital souscrit au terme de l'exercice		741.778.929,39
Capital souscrit au terme de l'exercice	741.778.929,39	
	Montants	Nombre d'actions
Représentation du capital		
Catégories d'actions		
actions ordinaires de 2,47893525 €	167.580.973,33	67.601.997
actions ordinaires de 3,09866906 €	574.197.956,06	185.304.705
actions de jouissance		20.000.000
Actions nominatives	269.269.299	
Actions au porteur	3.605.897	
Actions propres		
Détenues par ses filiales		
Montant du capital	16.394.103,00	
Nombre d'actions	1.639.410	

9. Provisions pour autres risques et charges

	31/12/2008
Principales provisions	
Produits dérivés	123.456.027,20
Environnement	95.849.973,60
Accidents du travail	78.657.662,00
Allocation pour travail à temps partiel	62.626.182,37
Litiges juridiques	51.310.426,52
Coût de la reprise des pensions	47.594.570,40
ABX	31.648.751,83
Location financement	11.831.044,63
Crise du crédit	6.790.441,90
Personnel	319.653.798,47
Reprise de la dette	2.940.426,41

10. Etat des dettes

a) Ventilation des dettes à plus d'un an en fonction de leur durée résiduelle

	Dettes échéant dans l'année	Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	Dettes ayant plus de 5 ans à courir
Dettes financières :	15.780.681,31	781.865.946,10	1.606.214.269,18
Emprunts obligataires non subordonnés		100.000.000,00	577.000.000,00
Dettes de location financement et assimilées	7.835.956,45	555.336.800,00	169.016.837,86
Etablissements de crédit	7.944.724,86	126.529.146,10	860.197.431,32
Autres emprunts			
Dettes commerciales:	61.651.646,32	78.218.388,34	6.862.285,16
Fournisseurs	61.651.646,32	78.218.388,34	6.862.285,16
Acomptes reçus sur commande			10.000.000,00
Autres dettes	4.877.777,84	5.202.437,08	54.392.858,43
Total	82.310.105,47	865.286.771,52	1.677.469.412,77

b) Dettes garanties

	Dettes garanties par :	
	Les pouvoirs publics belges	Des sûretés réelles constituées sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières:	1.389.261.956,45	
Dettes de location financement et assimilées	674.723.456,45	
Etablissements de crédit	714.538.500,00	
Dettes commerciales:	0,00	
Fournisseurs		
Total	1.389.261.956,45	

c) Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts: dettes fiscales échues	182.251,83
dettes fiscales non échues	67.818.093,78
Rémunérations et charges sociales	
autres dettes salariales et sociales	338.904.019,88

11. Résultats d'exploitation

	2008	2007
Autres produits d'exploitation	437.579,40	516.420,60
dont : subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics		
Travailleurs inscrits au registre du personnel	-	-
nombre total à la date de clôture	37.267,50	36.960,80
effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein et assimilé	37.080,50	36.936,40
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	1.611.994.652,71	1.536.473.551,54
Cotisations patronales d'assurances sociales	317.466.158,25	308.315.107,93
Primes patronales pour assurances extra-légales	12.146.872,09	12.262.854,12
Autres frais de personnel	52.774.064,74	51.417.313,92
Pensions - Prévisions	147.750,40	245.363,53
	1.994.529.498,19	1.908.714.191,04
Provisions pour pensions		
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	-26.666.827,21	-38.975.203,06
Réductions de valeur		
Sur stocks et commandes en cours		
actées	17.921,70	306.803,64
reprises (-)	-224.821,14	-12,62
Sur créances commerciales		
actées	684.262,18	153.872,62
reprises (-)	-1.354.341,78	-1.063.658,51
Provisions pour risques et charges		
Constitutions	42.919.824,58	18.808.362,06
Utilisations et reprises (-)	-87.574.648,09	-62.975.349,67
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	1.352.067,67	1.778.772,82
Autres	386.181,11	1.338.481,64
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	23,4	30,7
Nombre effectif d'heures prestées	33.916	44.588
Frais pour l'entreprise	806.744,47	1.078.681,22

12. Résultats financiers

	2008	2007
Autres produits financiers		
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultat		
Subsides en capital (amortissement)	248.493.390,96	54.680.457,44
Subsides en intérêts	11.551.104,56	11.658.962,55
Ventilation des autres produits s'ils sont importants		
Ecart de conversion et différences de change	3.671.428,09	1.784.056,45
Divers	3.932.390,30	2.582.996,01
Réduction de valeur sur actifs circulants		
actée	5.041.735,66	907.487,34
reprise (-)	2.799.965,28	-115.619,86
Autres charges financières		
Provisions à caractère financier		
Constituées	106.777.564,87	
Utilisées et reprises	-8.294.524,52	-35.807.466,63
Ventilation des autres charges financières si elles sont importantes		
Ecart de conversion et différences de change	3.242.742,63	22.650.885,04
Opérations de financement alternatif	12.850.948,21	12.090.355,21

13. Résultats exceptionnels

	31/12/2008
Ventilation des autres produits exceptionnels	
ABX	31.051.867,22
Corrections inventaires	12.599.589,47
Financement alternatif	14.549.623,00
Réduction de la dette SNCB	7.137.985,96
Divers	1.400.752,69
Ventilation des autres charges exceptionnelles	
ABX Logistics	7.058.058,00
ABX Consultants	487.996,24
ABX Allemagne	1.812.044,38
Divers	2.421,23

14. Impôts sur le résultat

	31/12/2008
Sources de latences fiscales	
Latences actives	4.551.392.172,00
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	4.193.663.622,47
Autres latences actives	
Déduction pour investissement	357.728.549,53
Latences passives	
Ventilation des latences passives	
Subsides en capital	1.143.532.869,58

15. Autres taxes et impôts à la charge de tiers

	2008	2007
Taxes sur valeur ajoutée, taxes d'égalisation et taxes spéciales portées en compte :		
à l'entreprise	310.449.388,61	262.439.063,16
par l'entreprise	728.903.514,74	679.269.114,02
Les montants retenus à charge de tiers, au titre de:		
Précompte professionnel	580.078.567,72	545.843.400,35
Précompte mobilier	2.948.474,48	3.204.385,74

16. Droits et engagements hors bilan

	31/12/2008
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENT DE TIERS	
GARANTIES REELLES	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	1.068.122.116,67
VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN	
Placements dans financement alternatif	921.806.955,78
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	
Investissements	85.971.781,57
MARCHES A TERME	
Devises achetées (à recevoir)	2.259.760.251,87
Devises vendues (à livrer)	2.259.760.251,87
ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES	
LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	
Lignes de crédit	5.477.268.572,81
Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise	4.135.594.449,78
IRS	4.750.395.391,56
Augmentation de capital SNCB	30.000.000,00
Intervention Tiers reprise pensions	209.257.492,71
Garanties personnelles constituées pour le compte de tiers	470.265.181,42

17. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
	2008	2007	2008	2007
Immobilisations financières	4.624.546.250,29	4.796.957.165,74	12.269.977,61	12.269.977,61
- participations	4.586.791.975,74	4.743.824.283,08	12.269.977,61	12.269.977,61
- créances	37.754.274,55	53.132.882,66		
Créances	273.824.363,09	216.322.672,79	212.761.047,67	459.702,49
- à plus d'un an	708.632,29	708.632,29	212.539.700,00	
- à un an au plus	273.115.730,80	215.614.040,50	221.347,67	459.702,49
Placements de trésorerie	109.073.799,29	29.280.759,20		
- créances	109.073.799,29	29.280.759,20		
Dettes	763.400.139,62	854.927.218,40	666.894.500,00	514.270.330,30
- à plus d'un an	59.505.295,51	72.725.366,59	666.887.500,00	514.244.500,00
- à un an au plus	703.894.844,11	782.201.851,81	7.000,00	25.830,30
Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes	447.773.825,96			
Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes	314.239.432,27	302.288.540,19		
Autres engagements financiers		266.695.617,10		
Résultats financiers				
Produits :				
des immobilisations financières	33.381.772,39	5.082.015,39		
des actifs circulants	3.317.964,53	2.075.499,82		
Autres produits financiers	8.533,30			
Charges :				
des dettes	26.234.452,47	27.180.984,96		
autres charges financières	642.099,34	771.184,80		
Réalisation d'actifs immobilisés				
Plus-values réalisées				

18. Relations financières avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	31/12/2008
Emoluments du (des) commissaire(s)	205.576,24
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	
Autres missions d'attestation	14.338,20

19. Bilan social

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL		Personnel statutaire + non statutaire et autres				
		2008			2007	
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent		1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
Nombre moyen de travailleurs		30.350,5	8.331,4	37.080,5	(ETP)	36.936,4 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées		43.845.011	9.731.080	53.576.091	(T)	53.125.621,0 (T)
Frais de personnel (en €)		1.605.487.713,55	357.789.545,31	1.963.277.258,86	(T)	1.870.838.347,59 (T)
Avantages accordés en sus du salaire (en €)				16.835.926,97	(T)	12.595.027,98 (T)
A la date de clôture de l'exercice		1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein		
Nombre de travailleurs inscrits		30.518	8.343	37.267,5		
Par type de contrat de travail						
Contrat à durée indéterminée		30.459	8.342	37.207,7		
Contrat à durée déterminée		59	1	59,8		
Par sexe	Hommes	28.214	7.031	33.948,4		
	Femmes	2.304	1.312	3.319,1		
Par catégorie professionnelle	Personnel de direction	676	32	702,3		
	Employés	12.326	3.586	15.272,9		
	Ouvriers	17.516	4.725	21.292,3		
	Autres					
PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE						
Au cours de l'exercice		1. Personnel intérimaire		2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise		
Nombre moyen de personnes occupées		23,4				
Nombre effectif d'heures prestées		33.916				
Frais pour l'entreprise (en €)		806.744,47				
TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE						
ENTREES		1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein		
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice		2.593	79	2.623,2		
Par type de contrat de travail						
Contrat à durée indéterminée		2.011	79	2.041,2		
Contrat à durée déterminée		582		582,0		
SORTIES		1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein		
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice		2.088	263	2.315,5		
Par type de contrat de travail						
Contrat à durée indéterminée		1.561	263	1.793,5		
Contrat à durée déterminée		527	0	522,0		
Par motif de fin de contrat	Pension	774	188	961,7		
	Prépension	0	0	0,0		
	Licenciement	170	4	173,0		
	Autre motif	1.144	73	1.180,8		
RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE						
		1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Frais pour l'entreprise (en €)		
Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Hommes	33.453	2.435.176	112.033.617,22		
	Femmes	2.490	141.256	6.536.465,72		

F. Règles d'évaluation

1. Frais d'établissement

En principe, les frais d'établissement sont pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

Toutefois, ils peuvent être activés si leur montant excède 250.000 €; dans ce cas, ils sont amortis, soit selon une répartition sur la durée de l'emprunt lorsqu'il s'agit de frais d'émission, soit selon une répartition linéaire sur 5 ans lorsqu'il s'agit d'autres frais.

2. Immobilisations incorporelles

Figurent sous cette rubrique les actifs non monétaires identifiables sans substance physique, détenus en vue de leur utilisation pour la production ou la fourniture de biens ou de services, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Sont visés plus particulièrement :

- les frais de développement, au sens de la norme I.A.S. 38;
- les concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et autres droits similaires, lorsqu'ils sont acquis de tiers;
- le goodwill;
- les acomptes versés sur immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles ne peuvent cependant être comptabilisées à l'actif que si :

- elles sont susceptibles d'avoir une utilité économique future qui contribue au fonctionnement de l'entreprise;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche sont pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés, et ne sont donc pas activés.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles s'amortissent linéairement à concurrence de 20 % par an à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en exploitation effective.

Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont actés lorsque, en raison d'une altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, la valeur comptable des immobilisations dépasse leur valeur d'utilisation par la société.

Les amortissements actés sur les immobilisations incorporelles ne peuvent faire l'objet d'une reprise que si, en raison de modifications des circonstances économiques ou technologiques, le plan d'amortissement antérieurement pratiqué s'avère avoir été trop rapide.

3. Immobilisations corporelles

Figurent sous cette rubrique les actifs corporels qui sont détenus par l'entreprise, soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point II.1 ci-avant.

Sont toutefois exclus de la valeur d'acquisition :

- les frais inhérents à la phase d'étude,
- les frais généraux des services de direction,
- les frais généraux des services autres qu'opérationnels (sont considérés comme services opérationnels pour la SNCB-Holding les zones PA et les services ICTRA "Réseau de Base et Réseau à Valeur Ajoutée" et "Solutions logicielles et matériel informatique"),
- les frais liés à la formation du personnel,
- les frais de la Direction HR.

Par ailleurs, le matériel de musée et les œuvres d'art sont évalués soit au prix d'acquisition ou à la valeur résiduelle, soit, si la valeur d'acquisition est inconnue ou s'il s'agit d'un don, au prix de 0,01 € et font l'objet, en cas d'expertise, de réductions de valeur ou de plus-values de réévaluation.

Pour les gares, les bâtiments administratifs, les bâtiments d'habitation et les parkings, la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles est ventilée dans ses différents composants ayant des durées de vie différentes, et chaque composant est amorti sur sa durée de vie spécifique. Les terrains, du matériel de musée et des œuvres d'art dont la durée d'utilité est considérée comme illimitée, ne sont pas amorties.

L'amortissement prend cours à compter du premier jour du mois suivant celui où l'immobilisation corporelle peut être mise en exploitation.

Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont actés lorsque, en raison d'une altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, la valeur comptable des immobilisations dépasse leur valeur d'utilisation par la société.

Les amortissements actés sur les immobilisations corporelles ne peuvent faire l'objet d'une reprise que si, en raison de modifications des circonstances économiques ou technologiques, le plan d'amortissement antérieurement pratiqué s'avère avoir été trop rapide.

Le montant amortissable est le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle, pour autant que cette dernière puisse être déterminée de manière relativement fiable.

Pour les immobilisations corporelles dont la durée d'utilisation n'est pas limitée, des réductions de valeur sont actées en cas de moins-value ou de dépréciation durables.

4. Immobilisations financières

Figurent sous cette rubrique :

- les participations, quelle qu'en soit l'importance relative, dans d'autres sociétés, lorsque le but recherché est de perpétuer ou de soutenir leur exploitation;
- les actions et parts qui ne sont pas constitutifs d'une participation, lorsque cette détention vise, par l'établissement d'un lien durable et spécifique avec ces entreprises, à contribuer à l'activité propre de la SNCB-Holding;
- les créances mises à disposition à long terme pour soutenir durablement l'activité desdites sociétés;
- les cautionnements en numéraire versés au titre de garanties permanentes.

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point II.1 ci-avant. Elles sont corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

Les frais accessoires relatifs à leur acquisition sont portés directement en frais.

Pour chaque participation, les titres qui la composent sont considérés comme des actifs fongibles: après chaque acquisition, une valeur moyenne pour ces titres est recalculée, en divisant la valeur totale d'acquisition par le nombre total de titres détenus en portefeuille.

Lorsque le prix d'acquisition d'une participation est libellé en devise, la valeur d'acquisition pour laquelle elle est inscrite dans les comptes est sa valeur d'acquisition en euros, à savoir le montant résultant de l'application du cours de conversion lors de l'acquisition au montant du prix stipulé en devises. Lorsque les montants sont appelés, l'engagement de libération est réestimé au cours de conversion applicable à cette date, la contrepartie de l'écart de conversion constaté s'imputant à la valeur d'acquisition des immobilisations financières.

Les immobilisations financières représentées par des créances sont évaluées à leur valeur nominale, par application éventuelle du cours de conversion lors de l'acquisition au montant stipulé en devises.

En cas de modification durable, survenant postérieurement à l'acquisition, et dans un sens défavorable, de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société, la participation ou les actions détenues font l'objet d'une réduction de valeur déterminée individuellement.

En cas de modification durable, survenant postérieurement à l'acquisition, et dans un sens défavorable, de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société, la participation ou les actions détenues font l'objet d'une réduction de valeur déterminée individuellement.

Le caractère durable de la dépréciation est apprécié sur base des derniers comptes sociaux, ou, s'ils existent, des derniers comptes consolidés disponibles, en fonction de :

- l'évolution de la valeur de bourse ou de marché, pour autant que cette information soit disponible;
- la valeur intrinsèque de l'entreprise ou du sous-groupe contrôlé par l'entreprise;
- les résultats de l'entreprise ou du sous-groupe contrôlé par l'entreprise et leurs perspectives d'évolution.

Les immobilisations financières représentées par des créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

5. Créances à plus d'un an

Figurent sous cette rubrique les créances qui ont une durée contractuelle de plus d'un an.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale à l'exception des créances ayant la forme de titres à revenu fixe qui sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point II.1 ci-avant. Elles sont corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

6. Stocks et commandes en cours d'exécution

Figurent sous la rubrique "stocks" les actifs:

- détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité, notamment les marchandises acquises en vue de leur revente telles quelles, ou sous réserves de conditionnements mineurs;
- en cours de production pour une telle vente, lesquels comportent les matériaux ou matières premières et fournitures déjà intégrés dans le processus de production;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommés dans le processus de production ou de prestations de services, tels que les approvisionnements en matériaux non usinés destinés à être utilisés dans la production

Figurent sous la rubrique "commandes en cours d'exécution":

- les travaux en cours d'exécution, exécutés pour compte de tiers en vertu d'une commande, mais qui n'ont pas encore été réceptionnés;
- les produits en cours de fabrication exécutés pour compte de tiers en vertu d'une commande, mais qui n'ont pas encore été livrés, sauf si les produits sont fabriqués en série de façon standardisée;
- les services en cours de prestation, exécutés pour compte de tiers en vertu d'une commande, mais qui n'ont pas encore été livrés, sauf si les services sont prestés de façon standardisée.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, à savoir le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition et de transformation, augmentés des autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels que le prix d'achat, les droits de douane, les taxes non récupérables, les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services, des frais d'achats déterminés sous la forme d'un pourcentage par catégorie d'articles, sous déduction des rabais, remises et ristournes.

Les coûts de transformation des stocks comprennent les coûts directement liés aux unités produites, telle que la main d'œuvre directe. Ils comprennent également l'affectation systématique des frais généraux de production fixes ou variables qui sont encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Le coût des stocks d'éléments qui ne sont pas habituellement fongibles et des biens ou services produits et affectés à des projets spécifiques est déterminé en procédant à une identification de leurs coûts individuels. Pour les autres éléments, le coût des stocks est déterminé en utilisant la méthode des prix moyens pondérés par les quantités.

Les en-cours de fabrication et les commandes en cours d'exécution sont évalués à leur coût de revient.

En aucun cas, le coût de revient d'un stock ou d'une commande en cours d'exécution ne comprend les intérêts afférents aux capitaux qui auraient été empruntés pour les financer.

Certaines pièces en magasin font périodiquement l'objet de réductions de valeur à la suite de l'examen régulier de leur état par les services techniques intéressés.

Les familles d'articles en stocks ne présentant pas un lien direct avec les immobilisations corporelles subissent une réduction de valeur lorsqu'elles restent au moins une année sans connaître de mouvement.

Pour les familles d'articles ayant un lien direct avec des immobilisations corporelles clairement identifiées, une réduction de valeur est calculée de manière strictement proportionnelle à l'amortissement déjà acté sur lesdites immobilisations.

Pour les commandes en cours d'exécution, des réductions de valeur sont actées :

- si leur coût de revient, majoré du montant estimé des coûts y afférents qui doivent encore être exposés, dépasse, selon le cas, leur prix de vente net à la date de clôture ou le prix de revient prévu aux contrats;
- à concurrence respectivement de 50 et 100 % si leur date d'exécution excède de 1 ou 2 ans la date de facturation.

7. Créances à un an au plus

Figurent sous cette rubrique les créances – commerciales ou non – dont le terme initial est d'un an au plus, ainsi que les créances ou parties de créances dont le terme initial était supérieur à un an, mais qui viennent à échéance dans les douze mois qui suivent la clôture du dernier exercice.

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale sauf celles ayant la forme de titres à revenus fixes qui sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point II.1 ci-avant. Elles sont corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

8. Placements de trésorerie

Figurent sous cette rubrique les actifs autres que les stocks et les immobilisations, qui, par leur nature, sont immédiatement réalisables et ne sont pas destinés à être détenus par l'entreprise pendant plus d'un an, pour :

- accroître sa richesse grâce aux distributions sous forme d'intérêts, redevances, dividendes ou autres;
- pour réaliser des profits en capital ou d'autres avantages semblables à ceux obtenus par relations commerciales.

Les placements de trésorerie sont évalués au plus faible de leur valeur d'acquisition, déterminée selon les règles précisées au point 2 ci-avant, et de la valeur de marché.

Pour les actifs acquis par apport, la valeur est le prix fixé dans l'acte. Toutefois, si cette valeur conventionnelle est inférieure à la valeur de marché des actifs apportés, la valeur d'acquisition correspond à cette valeur supérieure de marché.

Pour les titres à revenu fixe, s'il existe une différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement, celle-ci est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est porté, selon le cas, en majoration ou en déduction de la valeur d'acquisition des titres, la prise en résultat étant effectuée sur base actualisée.

Pour les placements dont le prix d'acquisition est libellé en devises, la valeur d'acquisition pour laquelle ils sont inscrits dans le bilan est réestimée sur base de la moyenne des cours de change indicatifs publiés par la Banque Nationale de Belgique pendant le mois de la date de clôture.

Les placements de trésorerie dont la réalisation est prochaine font l'objet de réductions de valeur appropriées si, à la fin de l'exercice, l'estimation de leur valeur de réalisation est inférieure à leur prix d'acquisition.

9. Valeurs disponibles

Figurent sous cette rubrique les éléments financiers disponibles, telles que les encaisses, les valeurs échues à l'encaissement et les avoirs à vue sur des banques.

Les valeurs disponibles sont enregistrées à leur valeur nominale, et corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur.

Les valeurs disponibles en devises étrangères sont réestimées sur base du dernier cours de change indicatif publié par la Banque Nationale de Belgique.

Une réduction de valeur appropriée est enregistrée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale.

Une réduction de valeur appropriée est actée si la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale.

10. Provisions et impôts différés

Figurent sous cette rubrique les passifs dont l'échéance ou le montant est incertain, individualisées en fonction des risques et charges de même nature sont constituées, en vue de faire face à des charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant.

Les risques et les charges qui font l'objet d'une provision sont estimés au cas par cas sur base des éléments portés à la connaissance de la Société, en veillant à respecter les critères de prudence, sincérité et bonne foi conformément à l'article 32 de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

Aucune déduction pour impôts différés n'étant actée, la SNCB-Holding disposant de pertes fiscales cumulées ainsi que d'immunités consécutives aux déductibilités pour investissements.

Cas particuliers

a) Provision pour charges d'exploitation de nature environnementale

Sont couverts par cette provision les charges auxquelles l'entreprise est tenue légalement ou au vu de sa politique générale, de consentir pour :

- attestation de sol à solliciter;
- reconnaissance d'orientation de sol et reconnaissances descriptives de sol à effectuer;
- obligation d'assainissement (dépenses ordinaires).

Cette provision est ventilée par nature de dépenses et par site et est calculée sur base de la technologie en matière de remise en état de l'environnement susceptible d'être utilisée et sur base des estimations de l'entreprise en matière de coûts à engager.

b) Provisions pour avantages à long terme, avantages postérieurs à l'emploi et avantages de fin de contrat de travail

Des provisions sont constituées conformément aux prescriptions de la norme I.A.S. 19 afin de couvrir la valeur actuelle des obligations souscrites par la société en matière d'avantages à long terme, d'avantages postérieurs à l'emploi et d'avantages de fin de contrat de travail.

La dotation est calculée selon la méthode des Unités de Crédit Projetés, au sens de la norme I.A.S. 19.

Ces provisions concernent plus particulièrement :

- les primes de jubilé;
- les jours de congé liés à l'âge;
- les congés de disponibilité;
- les cotisations patronales à la Caisse de Solidarité Sociale sur les prestations de retraite;
- la couverture hospitalisation;
- les prestations en cas d'accident du travail;
- les interruptions de carrière à temps plein et à temps partiel;
- les congés de préretraite.

c) Immobilisations corporelles acquises en location-financement et droits similaires

Pour autant qu'elle n'ait pas été constituée dans le cadre de la réforme comptable ayant pris effet au 1^{er} janvier 2005, cette provision est égale à la différence entre la dotation calculée sur la valeur réelle des immobilisations, objet du contrat, et la dotation calculée sur les versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien.

d) Produits dérivés

Les positions sur instruments financiers dérivés liés à la dette financière sont couvertes par une provision correspondante lorsque des pertes latentes sont constatées, à la date de clôture, sur base de leur réestimation à la valeur de marché.

11. Dettes à plus d'un an

Figurent sous cette rubrique les dettes qui ont un terme contractuel supérieur à un an.

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible sont inscrites au passif à leur valeur nominale; cette inscription s'accompagne de l'inscription en compte de régularisation de l'actif et de la prise en résultats prorata temporis sur base de l'intérêt composé, de l'escompte calculé au taux du marché lorsque ces dettes :

- ont une échéance éloignées à plus d'un an et
- sont afférentes soit à des montants actés en tant que charges au compte de résultats, soit au prix d'acquisition d'immobilisations ou de branches d'activité.

Les dettes représentées par des titres à revenu fixe sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Toutefois, lorsque leur charge actuarielle calculée à l'émission, en tenant compte de leur remboursement à l'échéance, diffère de leur charge faciale, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat pro rata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif de la charge de ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres (sur base actuarielle).

12. Dettes à un an au plus

Figurent sous cette rubrique les dettes qui ont un terme contractuel inférieur ou égal à un an.

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes représentées par des titres à revenu fixe sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Toutefois, lorsque leur charge actuarielle calculée à l'émission, en tenant compte de leur remboursement à l'échéance, diffère de leur charge faciale, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif de la charge de ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres (sur base actuarielle).

G. Commentaire sur la consolidation restreinte des entreprises SNCB-Holding-SNCB - Infrabel

1. Structure

Le résultat consolidé de fin décembre 2008 est construit sur base des comptes de résultats individuels de la SNCB-Holding, d'Infrabel et de la SNCB, mais en tenant compte de quelques retraitements particuliers:

- **Elimination des prestations intra-groupe:** la finalité de l'exercice de consolidation consiste à montrer le compte de résultats de l'ensemble comme s'il s'agissait d'une entreprise unique. Dans cette optique, les ventes et les achats intragroupe doivent être considérés comme des mouvements purement internes dont les montants s'équilibrent parfaitement et doivent être éliminés puisque le produit chez l'un correspond à une charge chez l'autre.

- **Elimination de mécanismes particuliers:** le droit d'exploitation de 1,36 milliards € qui a été apporté au 1^{er} janvier 2005 par la SNCB-Holding à Infrabel et la provision de 1,35 milliards € qui a été constituée, à l'occasion de la réforme comptable du 1^{er} janvier 2005 par la SNCB-Holding pour couvrir le déficit de la facturation Sale & Rent Back à la SNCB sont éliminés pour cet exercice de consolidation. Ceci implique les suppressions suivantes;

- produit (81,5 millions €) couvrant la différence entre d'une part le montant facturé à la SNCB par la SNCB-Holding pour la location de matériel roulant faisant l'objet d'opérations de Sale & Rent Back et d'autre part, le montant pris en charge par la SNCB-Holding au titre de ces mêmes opérations de financement alternatif;

- amortissement comptabilisé par Infrabel à hauteur de 13,7 millions €, relativement au droit d'exploitation du réseau.

- **Elimination de la réduction de valeur actée par la SNCB-Holding sur la SNCB:** dans ses comptes 2008, la SNCB-Holding a comptabilisé une réduction de valeur de 158,0 millions € sur sa participation financière dans le capital de la SNCB en raison des résultats dégagés depuis sa création, mais également des perspectives futures attendues. Dans une vision consolidée, cette réduction de valeur doit être éliminée puisque le résultat de la SNCB est directement intégré dans les comptes consolidés.

Cette consolidation restreinte permet de considérer dans son ensemble le core business du Groupe SNCB, à savoir le transport ferroviaire.

2. Compte de résultats

Le tableau suivant indique le compte de résultats consolidé des 3 entreprises au 31 décembre 2008.

	2008	2007	Δ %
Produits d'exploitation	3.456.728.622,64	3.310.916.498,29	4,4%
Chiffre d'affaires	2.941.455.995,83	2.898.714.622,07	1,5%
Dont dotations de l'Etat	1.556.220.569,20	1.510.997.571,41	3,0%
dont trafic VN	534.448.001,31	511.389.139,21	4,5%
dont trafic VI	224.563.481,97	212.869.177,04	5,5%
dont trafic B-Cargo	347.865.285,40	389.193.118,10	-10,6%
dont autres produits externes	278.358.657,95	274.265.616,31	1,5%
Variation des commandes en cours d'exécution	-1.660.067,32	-3.757.898,05	-55,8%
Production immobilisée	477.668.222,87	385.744.942,21	23,8%
Autres produits d'exploitation	39.264.471,26	30.214.832,06	30,0%
Charges d'exploitation	-3.370.297.945,80	-3.161.188.150,16	6,6%
Approvisionnements et matières premières	-214.649.116,02	-190.432.249,39	12,7%
Services et biens divers	-1.151.381.444,19	-1.052.794.523,61	9,4%
FIF	-300.000.000,00	-300.000.000,00	0,0%
Autres biens et services divers	-851.381.444,19	-752.794.523,61	13,1%
Rémunérations et charges sociales	-1.994.586.914,11	-1.908.772.930,87	4,5%
Autres charges d'exploitation	-9.680.471,48	-9.188.446,29	5,4%
EBITDA	86.430.676,84	149.728.348,13	-42,3%
Amortissements	-330.001.706,74	-307.578.706,72	7,3%
Montant acté	-343.739.080,48	-321.316.080,46	7,0%
Neutralisation de l'amortissement du droit d'exploitation	13.737.373,74	13.737.373,74	0,0%
Réductions de valeur	-17.611.610,57	59.511.933,89	-129,6%
Provisions	59.668.545,00	64.634.727,07	-7,7%
EBIT	-201.514.095,47	-33.703.697,63	497,9%
Produits financiers	681.268.135,96	395.531.223,14	72,2%
Produits des immobilisations financières	35.061.314,53	6.566.362,10	434,0%
Produits des actifs circulants	148.176.161,47	119.928.976,14	23,6%
Subsides en capital	467.511.683,08	251.755.476,11	85,7%
Autres produits financiers	30.518.976,88	17.280.408,79	76,6%
Charges financières	-295.323.564,04	-147.975.190,48	99,6%
Charges des dettes	-86.943.854,03	-79.827.633,18	8,9%
Autres charges des dettes	-72.523.895,95	-52.683.202,56	37,7%
Autres charges financières	-135.855.814,06	-15.464.354,74	778,5%
Résultats exceptionnels	-198.306.772,43	-200.922.250,60	-1,3%
EBT	-13.876.295,98	12.930.084,43	-207,3%

a) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe SNCB est réparti comme suit:

Chiffre d'affaires	2008	2007	Δ %
RN	534.448.001,31	511.389.139,21	4,5%
VI	224.563.481,97	212.869.177,04	5,5%
B-cargo	347.865.285,40	389.193.118,10	-10,6%
Autres	278.358.657,95	274.265.616,31	1,5%
Dotations de l'Etat	1.556.220.569,20	1.510.997.571,41	3,0%
TOTAL	2.941.455.995,83	2.898.714.622,07	1,5%

Bien que les différents secteurs d'activités présentent des évolutions diverses, on constate une évolution globale positive du chiffre d'affaires par rapport à 2007; elle résulte de l'amélioration des recettes provenant du transport de voyageurs et des autres activités (principalement la Direction Technique et Production), ainsi que de l'augmentation des dotations reçues de l'Etat.

b) EBITDA

Le tableau ci-dessous établit une comparaison avec l'EBITDA de l'an dernier:

EBITDA	2008	2007	Δ %
SNCB-HOLDING	111.200.155,77	74.382.652,66	49,5%
SNCB	- 108.075.230,65	7.286.345,25	-1583,3%
INFRABEL	83.305.751,72	68.059.350,22	22,4%
TOTAL	86.430.676,84	149.728.348,13	-42,3%

3. Endettement

La dette nette consolidée se calcule mutatis mutandis selon les principes définis pour le calcul de la dette au niveau de la SNCB-Holding.

Au cours de la période considérée, la dette nette consolidée a évolué comme suit:

31/12/07	Totale schuld
Etablissements financiers	3.626.833.869,43
Compte courant	-13.167.219,09
Divers	-1.020.209.415,69
Total	2.593.457.234,65
31/12/08	
Etablissements financiers	3.848.056.477,74
Compte courant	-23.880.823,17
Divers	-1.408.874.044,87
Total	2.415.301.609,70
Variation 12 mois	-178.155.624,95

II. RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX

SNCB-Holding
SA de droit public

Rue de France 85 - 1060 Bruxelles

Rapport du collège des Commissaires à l'Assemblée Générale
des Actionnaires du 29 mai 2009 sur les comptes annuels
pour l'exercice clos le 31 december 2008

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, et notamment aux articles 143 et 144 du Code des sociétés applicables à la société anonyme de droit public SNCB-Holding, en vertu de l'article 37 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, le Collège des Commissaires a l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de son mandat sur l'exercice 2008. Le rapport inclut son opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

1. Attestation sans réserve des comptes annuels

Le Collège des Commissaires a procédé au contrôle des comptes annuels clos le 31 décembre 2008, établis sur base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan est de 12.140.366.444,48 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 70.227.323,21 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

La responsabilité du Collège des Commissaires est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur base de son contrôle. Le Collège des Commissaires a effectué son contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique. Ces normes de révision requièrent que son contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, le Collège des Commissaires a tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Le Collège des Commissaires a obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour son contrôle. Le Collège des Commissaires a examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels.



Il a évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Le Collège des Commissaires estime que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de son opinion.

De l'avis du Collège des Commissaires, les comptes annuels clos le 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

2. Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

La responsabilité du Collège des Commissaires est d'inclure dans son rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- 2.1 Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et sans préjudice de la remarque formulée ci-avant, concorde avec les comptes annuels. Toutefois, le Collège des Commissaires n'est pas en mesure de se prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Le Collège des Commissaires peut néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont il a connaissance dans le cadre de son mandat.
- 2.2 Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- 2.3 Le Collège des Commissaires n'a pas à signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, des dispositions du Code des sociétés et de la loi du 21 mars 1991.
- 2.4 L'affectation du résultat, proposée à l'Assemblée Générale, est conforme aux dispositions légales et statutaires.

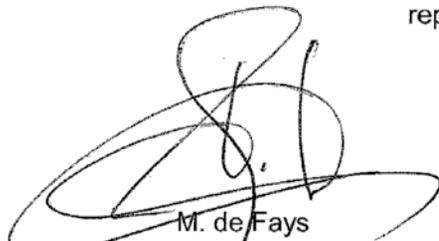


2.5 Le Collège des Commissaires réitère sa préoccupation sur le manque de cohésion dans les relations entre les sociétés du groupe malgré l'introduction des structures formelles de concertation par le contrat de gestion entre l'Etat et la SNCB-Holding et l'imposition de l'uniformité de la politique financière du groupe.

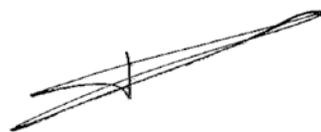
Fait à Bruxelles, le 11 mai 2009,

Le Collège des Commissaires

La Cour des comptes
représentée par

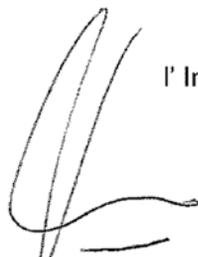


M. de Fays
Conseiller
à la Cour des comptes



F. Vanstapel
Premier Président
de la Cour des comptes

Les membres de
l'Institut des Réviseurs d'Entreprises



ScPRL Michel Delbrouck & C°
Réviseurs d'Entreprises
Représentée par
M. Delbrouck
Réviseur d'entreprises



Sc SA Van Impe, Mertens & Associates
Représentée par
H. Van Impe
Réviseur d'entreprises
Président du
Collège des Commissaires

III. COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

A. Commentaire

1. Key information

a) Structure du Consortium SNCB-Holding & Infrabel

Depuis 2005, les comptes consolidés sont établis sur base consortiale.

En effet, si la SNCB est détenue à 100% par la SNCB-Holding et est donc consolidée selon la méthode d'intégration globale, il n'en va pas de même pour Infrabel.

Bien que détenant une part importante du capital de cette société, la SNCB-Holding:

- ne possède que moins de 20% des droits de vote;
- n'a pas le pouvoir de désigner la majorité des administrateurs;
- a un pouvoir de coordination, mais pas de contrôle.

Les deux sociétés sont donc considérées comme étant placées sous une direction unique en vertu des contrats de gestion conclus avec l'Etat qui prévoient de travailler de manière collégiale pour remplir les objectifs assignés.

La SNCB-Holding et Infrabel sont donc chacune société consolidante. Ceci conduit à ce que les capitaux propres des deux sociétés sont additionnés, tandis que les actions détenues par la SNCB-Holding dans Infrabel sont comptabilisées comme actions propres parmi les placements de trésorerie.

L'intégration du Fond de l'Infrastructure Ferroviaire (FIF) dans les comptes statutaires d'Infrabel et de la SNCB-Holding a une influence non négligeable sur les totaux consolidés au 31.12.2008. En effet, par l'Arrêté Royal du 28.09.2008 modifié par l'Arrêtés Royal du 19.12.2008, les actifs ferroviaires du FIF ont été transférés, en date du 31 décembre 2008 au Groupe SNCB.

b) Changements dans le périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2008, le périmètre de consolidation a évolué comme suit:

	Nombre de sociétés
31/12/2007	62
IN	6
OUT	3
31/12/2008	65

Dans la présentation des chiffres consolidés 2008, le Consortium est subdivisé selon les trois axes principaux:

Le palier SNCB-Holding - modifications 2008:

- Eurostation (99,0%) et Euro Immo Star (1,0%) vendent à l'extérieur du Groupe les participations qu'elles détiennent dans Instruction et Immo Instruction, pour un montant total de 129,6 millions € (dont 25,1 millions € provisoires).

- Mise en liquidation des sociétés: LA Group sa (ex : ABX Log.Group) et A+ Logistics (ex : ABX France)

Ces deux entreprises sont détenues à 100% par la SNCB-Holding et jusqu'à la liquidation définitive, elles seront consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

- La SNCB-Holding crée la SA B-Parking au capital de 62.000,0 €. Les 20 actions qui représentent le capital sont entièrement souscrites et libérées en espèces par la SNCB-Holding. La SA B-Parking a pour objectif de gérer les places de parking de la SNCB-Holding, en portant une attention particulière aux modes de transport intermodaux en correspondance avec le transport public (vélos, vélos de location et voitures), en ce compris tous les services correspondants directs et indirects possibles.

- Lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, Euro Immo Star augmente son capital, qui passe de 15.000.000,- € à 17.500.000,- € par la création de 60.000 nouvelles actions.

Eurostation, déjà actionnaire à 99,99% - un propriétaire privé de la part restante - souscrit et libère entièrement cette augmentation de capital.

- A la fin de l'exercice, le GEIE EURATEL compte un nouveau membre - Z.S.R. - avec pour conséquence une dilution du pourcentage d'intégration proportionnelle de 11,1% à 10,0%.

Le palier SNCB - modifications 2008:

- Inter Ferry Boats entre dans le capital de Terminal ECE via une augmentation de capital qui lui est réservée. Grâce à la souscription et au versement du montant de 260.000 €, Inter Ferry Boats devient actionnaire conjoint à concurrence de 50%.

Terminal ECE (ré)intègre le Groupe et sera consolidé proportionnellement.

- La SNCB rachète aux petits porteurs, 2 actions dans le capital de Xpedys pour 96,25 €.

- Augmentation du capital de Xpedys pour 93.560.648,54 € via la création de 1.938.679 nouvelles actions, toutes entièrement souscrites par la SNCB et libérées via un apport en nature sous la forme de wagons et de sa participation de 35% dans Sea-Rail.

- Nouvelle augmentation de capital de Xpedys de 4.499.955,44 € par la création de 93.244 nouvelles actions, toutes entièrement souscrites par la SNCB et libérées en espèces.

A la suite de ces opérations, le capital de Xpedys est représenté par 2.270.204 actions dont seulement 29 sont détenues par des tiers.

- Haeger & Schmidt International, entreprise détenue à 100% par Xpedys, vend 1/3 de sa participation dans Best Logistics.

Jusqu'à présent, Best Logistics, société de droit polonais, était consolidée globalement à 60%; à partir de 2008, elle sera mise en équivalence à 40%.

- Inter Ferry Boats rachète 100 actions aux petits porteurs pour un montant de 35.700,00 €.

- Dans le cadre d'un accord avec Cemate et Novatrans, Inter Ferry Boats acquiert la quasi-totalité de leurs actions dans T.R.W, à savoir:

- de Cemate 4.442 actions pour 1.796.826,08 € (et 725 400,00 de capital non appelé);

- de Novatrans 4.594 actions sur les 4.747 que celle-ci possédait, pour un montant de 1.847.725,72 € (et 774.600,00 de capital non appelé).

Via cette opération, le Groupe devient actionnaire majoritaire de T.R.W.

A partir de 2008, T.R.W. et ses filiales ne sont plus consolidées proportionnellement mais globalement dans les comptes consolidés.

T.R.W. appelle le solde de son capital souscrit et non appelé.

Inter Ferry Boats et la SNCB versent chacune 1.500.000,00 €.

- Comme prévu et parallèlement à la création en 2007 de Railteam BV (alliance avec 6 autres opérateurs TGV européens), création du "Broker" RailLink BV – société de droit néerlandais.

Cette entité, propriétaire de la plate-forme d'interconnexion des systèmes de distribution et d'inventaire de chaque membre Railteam, est créée avec un capital de 750.000,00 €, exclusivement souscrit par les actionnaires de Railteam BV selon les mêmes proportions. A savoir, pour la SNCB 10%.

Comme pour Railteam BV, RailLink BV est consolidée proportionnellement

- Afin de laisser entrer Meusinvest dans son capital, Liège Logistics Intermodal a procédé à une augmentation de capital à hauteur de 835.000,00 € via la création de 835 nouvelles actions. Alors que Liège Logistics Intermodal était détenue à 100% par le Groupe depuis sa création, 500 nouvelles actions ont été souscrites par Meusinvest (en dehors du Groupe) et 335 par T.R.W., avec pour conséquence une dilution du pourcentage de contrôle du Groupe jusqu'à 65,7% (19,3% via Inter Ferry Boats et 46,4% via T.R.W.).

- Création par Inter Ferry Boats de la société de droit français OSR France au capital de 300.000,0 €, entièrement souscrit par Inter Ferry Boats et libéré pour moitié.

OSR France est consolidée globalement à partir de l'exercice 2008.

- Avec Hupac (35%) et BASF Beteilig.(45%), Inter Ferry Boats participe à la création de la sa Combinant. Cette société dont le siège social est situé à 2040 Anvers est créée avec un capital de 500.000,00 €, représenté par 100 actions entièrement souscrites et libérées. En outre, une prime d'émission de 75.000,00€ par action est également libérée.

Inter Ferry Boats verse sa part en espèces, à savoir 1.600.000,00 €.

A partir de 2008, la sa Combinant est consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

- Lors de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration de Frigosuisse Immobilien a présenté sa démission et la société a été mise en liquidation.

La fin de la procédure de liquidation est prévue pour la fin du premier trimestre 2009.

Cette société, dont la SNCB détient 7,7% (= 3.173,04 €) ne fait pas partie du périmètre de consolidation.

Le palier Infrabel - modifications 2008:

- Hormis l'augmentation de capital d'Infrabel, souscrite et libérée via un apport en nature (immobilisations de la SPV 162) par la SNCB-Holding.

- C.C.B. participe à concurrence de 24% à la création de la sa BRUXELLESs Wood Renewable au capital de 2.000.000,0 € dont un quart libéré.

Société créée pour la valorisation de la biomasse en dérivés d'énergie verte au sens le plus large.

La participation de 480.000,00 €, dont 120.000,00 € libérés, est reprise dans les comptes consolidés à partir de 2008 selon la méthode de mise en équivalence.

2. Bilan

Le total du bilan consolidé du Consortium SNCB-Holding & Infrabel s'élève à 26.153,7 millions € au 31.12.2008, contre 17.164,6 millions € en 2007, soit une différence de +52,4%.

a) A l'actif

Les frais d'établissement ont augmenté de 0,6 millions €. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des frais d'établissement de la filiale Xpedys.

En 2008, le montant des immobilisations corporelles du Consortium SNCB-Holding & Infrabel s'établit à 14.887,5 millions €, dont 6.210,4 millions € générés par l'intégration du Fonds de l'Infrastructure Ferroviaire (FIF), contre un total d'immobilisations corporelles de 7.879,5 millions € en 2007. Cela représente une augmentation de 88,9%. Si l'on ne tient pas compte du FIF, l'augmentation avoisine les 10,1% pour 2008.

Au cours de l'année 2008, les créances à plus d'un an ont augmenté de 1.213,0 millions € par rapport à 2007 pour atteindre 3.493,8 millions €.

La septième directive (83/349/CEE), en son article 12 § 3, prévoit que, dans le cas d'entreprises placées sous une direction unique et formant un consortium, il y a lieu d'additionner les capitaux propres de chacune des sociétés consolidantes en tenant compte du prescrit de l'article 19 § 2. Ce dernier mentionne explicitement que les actions détenues dans le capital de l'entreprise-mère, par elle-même ou par une autre entreprise comprise dans la consolidation, doivent être considérées dans les comptes consolidés comme des actions propres.

Ces actions propres ont augmenté de 40,26 millions € pour atteindre un total de 1.890,9 millions € en 2008. Cette augmentation est la conséquence de l'augmentation de capital d'Infrabel à concurrence de 55.050 nouvelles actions souscrites par la SNCB-Holding et à l'acquisition par la Financière Rue de France de 31.506 actions de jouissance complémentaires de la SNCB-Holding.

Les autres placements ont connu une augmentation plus forte, à savoir 771,3 millions € pour atteindre un total de 1.902,0 millions €.

b) Au passif

Fin 2008, les réserves consolidées négatives affichaient un résultat légèrement plus positif qu'en 2007. Il faut y voir la conséquence directe du bénéfice consolidé au 31 décembre 2008.

Du côté du passif, l'augmentation la plus forte est constatée au niveau des subsides en capital. Ils augmentent de 7.050,1 millions € pour atteindre 13.849,4 millions €. Cette augmentation découle principalement de l'intégration du FIF au niveau d'Infrabel.

La dette totale consolidée a augmenté de 1.763,0 millions € pour atteindre un total de 8.817,2 millions €. Cette augmentation a été similaire pour les différentes entreprises.

Les dettes à plus d'un an n'ont pratiquement pas changé par rapport aux chiffres de 2007. En 2008, le total des dettes à plus d'un an s'élève à 2.485,7 millions €.

En revanche, les dettes à moins d'un an et les comptes de régularisation du côté du passif ont fortement augmenté par rapport à 2007. Ces augmentations sont surtout la conséquence de mouvements au niveau de la SNCB-Holding. Les totaux bilantaires pour les dettes à moins d'un an et les comptes de régularisation en 2008 sont respectivement de 2.599,40 millions € et 3.732,1 millions €.

	2008	2007	Δ
SNCB-Holding	7.764.235.805,05	6.228.757.998,36	1.535.477.806,69
Infrabel	432.395.162,47	332.995.888,45	99.399.274,02
SNCB	400.471.269,49	321.861.344,33	78.609.925,16
Filiale	220.085.278,25	170.584.876,08	49.500.402,17
	8.817.187.515,26	7.054.200.107,22	1.762.987.408,04

	Dettes à plus d'un an	Dettes d'un an au plus	Comptes de régularisation
SNCB-Holding	2.472.048.164,87	1.846.165.365,31	3.446.022.274,87
Infrabel	26.985,77	361.623.598,26	70.744.578,44
SNCB	239.359,99	205.310.199,44	194.921.710,06
Filiale	13.349.485,57	186.306.559,30	20.429.233,38
Total consolidé 2008	2.485.663.996,20	2.599.405.722,31	3.732.117.796,75

3. Compte de resultat

a) EBIT

Au cours de l'exercice 2008, l'augmentation des charges d'exploitation (+311,8 millions €) a été plus prononcée que l'augmentation des produits d'exploitation (+213,5 millions €) d'où au 31.12.2008 un résultat d'exploitation qui s'élève à -210,7 millions € contre -112,4 millions € au terme de 2007. Cette variation de -98,3 millions € trouve principalement son origine à la SNCB.

b) Part du groupe dans le réseau

La part nette du groupe dans le résultat consolidé a augmenté pour atteindre un bénéfice de 12,4 millions € contre une perte de 0,5 millions € en 2007.

Cette variation de +12,9 millions € se ventile notamment par l'augmentation du Résultat financier de +126,1 millions €, par la diminution du résultat exceptionnel de -1,3 millions € et la variation dans la quote-part du groupe sur les résultats des sociétés mises en équivalence -14,1 millions €.

B. Bilan

1. Actif

	31/12/2008	31/12/2007
ACTIFS IMMOBILISES	16.588.997.629,64	9.447.674.439,27
I. Frais d'établissement (annexe VII)	602.118,14	44.715,17
II. Immobilisations incorporelles (annexe VIII)	1.544.267.159,81	1.473.976.250,67
III. Ecarts de consolidation (positifs) (annexe XII)	1.940.245,90	1.850.581,58
IV. Immobilisations corporelles (annexe IX)	14.887.462.413,33	7.879.477.075,07
A. Terrains et constructions	3.276.722.174,49	1.336.023.118,31
B. Installations, machines et outillage	5.070.627.914,90	1.503.884.409,41
C. Mobilier et matériel roulant	1.242.756.657,68	1.261.339.426,72
D. Location-financement et droits similaires	888.068.325,81	807.920.105,17
E. Autres immobilisations corporelles	369.941.974,12	332.222.646,16
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	4.039.345.366,33	2.638.087.369,30
V. Immobilisations financières (annexes I. à IV et X)	154.725.692,46	92.325.816,78
A. Entreprises mises en équivalence	133.392.154,47	72.957.150,93
1. Participations	80.374.448,25	69.008.861,26
2. Créances	53.017.706,22	3.948.289,67
B. Autres entreprises	21.333.537,99	19.368.665,85
1. Participations, actions et parts	16.587.478,68	13.833.043,80
2. Créances	4.746.059,31	5.535.622,05
ACTIFS CIRCULANTS	9.564.713.806,50	7.716.959.167,44
VI. Créances à plus d'un an	3.493.767.922,27	2.280.773.563,11
A. Créances commerciales	22.956.874,80	25.978.107,14
B. Autres créances	3.470.811.047,47	2.254.795.455,97
VII. Stocks et commandes en cours d'exécution	481.527.028,07	475.787.390,88
A. Stocks	370.831.770,40	340.294.012,77
1. Approvisionnements	351.000.680,05	312.007.131,87
2. En-cours de fabrication	14.108.233,81	19.701.402,76
3. Produits finis	285.261,57	268.392,82
4. Marchandises	2.532.590,33	3.867.788,22
5. Immeubles destinés à la vente		1.970.320,61
6. Acomptes versés	2.905.004,64	2.478.976,49
B. Commandes en cours d'exécution	110.695.257,67	135.493.378,11
VIII. Créances à un an au plus	1.403.886.118,98	1.595.724.368,29
A. Créances commerciales	406.598.846,58	485.588.431,11
B. Autres créances	997.287.272,40	1.110.135.937,18
IX. Placements de trésorerie	3.792.870.072,19	2.981.328.306,77
A. Actions propres	1.890.908.855,10	1.850.648.990,92
B. Autres placements	1.901.961.217,09	1.130.679.315,85
X. Valeurs disponibles	56.077.783,68	37.090.792,70
XI. Comptes de régularisation	336.584.881,31	346.254.745,69
TOTAL DE L'ACTIF	26.153.711.436,14	17.164.633.606,71

2. Passif

	31/12/2008	31/12/2007
CAPITAUX PROPRES	16.093.171.748,85	9.023.660.154,27
I. Capital	2.191.840.429,39	2.191.840.429,39
A. Capital souscrit	2.345.903.929,39	2.345.903.929,39
B. Capital non appelé	-154.063.500,00	-154.063.500,00
II. Prime d'émission	299.317.752,80	299.317.752,80
III. Plus-values de réévaluation	4.079.835,98	4.079.835,98
IV. Réserves consolidées (annexe XI)	-290.763.745,97	-303.194.299,75
V. Ecart de consolidation (négatifs) (annexe XII)	24.689.799,97	24.772.129,14
VI. Ecart de conversion	14.646.702,35	7.569.988,23
VII. Subsidés en capital	13.849.360.974,33	6.799.274.318,48
INTERETS DE TIERS	6.088.509,71	4.588.803,80
VIII. Intérêts de tiers	6.088.509,71	4.588.803,80
PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES ET LATENCES FISCALES	1.237.263.662,32	1.082.184.541,42
IX.	1.237.263.662,32	1.082.184.541,42
A. Provisions pour risques et charges	1.237.231.773,96	1.082.165.614,71
1. Pensions et obligations similaires	319.373.324,43	344.225.327,63
2. Charges fiscales	5.330.993,92	5.114.495,21
3. Grosses réparations et gros entretien	164.491.389,88	158.933.359,78
4. Autres risques et charges	748.036.065,73	573.892.432,09
B. Impôts différés et latences fiscales (annexe VI. B.)	31.888,36	18.926,71
DETTES	8.817.187.515,26	7.054.200.107,22
X. Dettes à plus d'un an (annexe XIII)	2.485.663.996,20	2.407.967.231,76
A. Dettes financières	2.390.136.558,80	2.260.864.709,95
1. Emprunts subordonnés	669.076,38	269.368,39
2. Emprunts obligataires non subordonnés	665.797.276,09	682.267.145,29
3. Dettes de location-financement et assimilées	734.406.295,54	579.065.802,34
4. Etablissements de crédit	989.263.910,79	994.441.432,40
5. Autres emprunts		4.820.961,53
B. Dettes commerciales	85.080.673,50	146.732.319,83
1. Fournisseurs	85.080.673,50	146.732.319,83
2. Effets à payer		
C. Acomptes reçus sur commandes	10.065.280,00	
D. Autres dettes	381.483,90	370.201,98
XI. Dettes à un an au plus (annexe XIII)	2.599.405.722,31	2.059.062.216,29
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	92.240.947,38	194.197.871,24
B. Dettes financières	282.054.662,18	181.722.235,03
1. Etablissements de crédit	6.198.356,67	595.322,14
2. Autres emprunts	275.856.305,51	181.126.912,89
C. Dettes commerciales	679.505.042,61	655.428.799,32
1. Fournisseurs	679.421.468,00	655.428.799,32
2. Effets à payer	83.574,61	
D. Acomptes reçus sur commandes	26.122.199,54	24.977.630,47
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	437.646.428,25	401.817.178,85
1. Impôts	85.066.487,07	77.533.712,67
2. Rémunérations et charges sociales	352.579.941,18	324.283.466,18
F. Autres dettes	1.081.836.442,35	600.918.501,38
XII. Comptes de régularisation	3.732.117.796,75	2.587.170.659,17
TOTAL DU PASSIF	26.153.711.436,14	17.164.633.606,71

C. Compte de résultats

1. Compte de résultats

COMPTE DE RESULTATS	2008	2007
I. Ventes et prestations	4.048.824.452,27	3.835.317.409,55
A. Chiffre d'affaires (annexe XIV. A)	3.340.752.496,67	3.213.927.929,52
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation + , réduction -)	16.004.127,04	14.575.371,62
C. Production immobilisée	605.605.670,95	528.194.388,25
D. Autres produits d'exploitation	86.462.157,61	78.619.720,16
II. Coût des ventes et des prestations (-)	(4.259.492.403,05)	(3.947.666.993,77)
A. Approvisionnements et marchandises	276.630.990,62	222.525.330,22
1. Achats	330.019.121,62	252.122.766,16
2. Variation des stocks (augmentation - , réduction +)	(53.388.131,00)	(29.597.435,94)
B. Services et biens divers	1.525.903.522,19	1.411.959.371,85
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann.XIV. B)	2.088.252.695,59	1.987.992.676,48
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	367.136.489,31	338.768.019,22
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales dotations + , reprises -)	29.635.604,54	13.420.336,68
F. Provisions pour risques et charges (dotations + , utilisations et reprises -)	(45.336.521,31)	(45.196.157,52)
G. Autres charges d'exploitation	17.269.622,11	18.197.416,84
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		
I. Amortissements sur écarts de consolidation positifs		
III. Bénéfice d'exploitation (+)		
Perte d'exploitation (-)	(210.667.950,78)	(112.349.584,22)
IV. Produits financiers	655.013.916,17	388.423.456,21
A. Produits des immobilisations financières	1.991.125,34	1.218.013,36
B. Produits des actifs circulants	152.651.527,99	117.585.493,83
C. Autres produits financiers	500.371.262,84	269.619.949,02
V. Charges financières (-)	(293.410.543,58)	(152.921.608,12)
A. Charges des dettes	153.883.678,78	140.029.207,27
B. Amortissements sur écarts de consolidation positifs	613.575,30	564.622,81
C. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub.II.E. (dotations + , reprises -)	6.306.443,79	1.285.814,76
D. Autres charges financières	132.606.845,71	11.041.963,28
VI. Bénéfice courant, avant impôts (+)	150.935.421,81	123.152.263,87
Perte courante, avant impôts (-)		
VII. Produits exceptionnels	313.050.043,74	114.701.190,47
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	21.620.359,03	3.293.808,23
B. Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation		
C. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	2.247.793,52	2.791.630,56
D. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	17.564.074,57	14.710.332,79
E. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	152.477.835,66	26.189.446,61
F. Autres produits exceptionnels (annexe XIV. C)	119.139.980,96	67.715.972,28

VIII. Charges exceptionnelles (-)	(450.198.347,42)	(250.518.862,72)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	277.682.614,35	25.108.688,50
B. Amortissements exceptionnels sur écarts de consolidation positifs		
C. Réductions de valeur sur immobilisations financières	22.047,38	46.316.201,59
D. Provisions pour risques et charges exceptionnels	1 18.032.342,23	94.606.684,10
E. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	1.256.290,06	21.231.104,73
F. Autres charges exceptionnelles (annexe XIV.C)	53.205.053,40	63.256.183,80
G. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration		
H. Ecart de consolidation négatifs		
IX. Bénéfice de l'exercice, avant impôts (+)	13.787.118,13	
Perte de l'exercice, avant impôts (-)		(12.665.408,38)
X. A. Transfert aux impôts différés et latences fiscales (-)	(11.964,48)	
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales (+)	6.127,06	4.983,20
XI. Impôts sur le résultat (-) (+)	(2.720.891,04)	(3.089.562,63)
A. Impôts (-) (annexe XIV.D)	(3.199.584,22)	(3.100.426,31)
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales (+)	478.693,18	10.863,68
XII. Bénéfice de l'exercice (+)	11.060.389,67	
Perte de l'exercice (-)		(15.749.987,81)
XIII. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1.609.931,61	15.757.429,59
A. Résultats en bénéfice (+)	4.087.061,24	16.333.765,76
B. Résultats en perte (-)	(2.477.129,63)	(576.336,17)
XIV. Bénéfice consolidé (+)	12.670.321,28	7.441,78
Perte consolidée (-)		
XV. Part des tiers dans le résultat	239.767,66	500.602,18
XVI. Part du groupe dans le résultat	12.430.553,62	(493.160,40)

2. Affectations et prélèvements

A. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	12.430.553,62	(493.160,40)
B. Prélèvements sur les Capitaux Propres		
1. Sur le Capital et les primes d'émission		
2. Sur les Primes d'émission		
3. Sur les Réserves (Mère)		
C. Affectations aux Réserves	(12.430.553,62)	493.160,40
1. Maisons-mères	64.127.411,83	(3.977.144,62)
2. Autres entreprises du périmètre	(51.696.858,21)	3.483.984,22
D. Bénéfice à distribuer		

D. Commentaire (annexes)

1. Périmètre de consolidation et méthode de consolidation

a) Filiales comprises dans la consolidation par intégration globale en application de l'article 134,1°

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Fraction du capital détenue (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)
SA de droit public SNCB - NMBS Avenue de la Porte de Hal 40 1060 BRUXELLES - BE 0869 763 069	100,00%	
GmbH RHEINKRAFT INTERNATIONAL Beecker Strasse 11 - DE - 47166 DUISBURG	100,00%	
BVBA ON SITE RAIL Houtdok 25A - 2030 ANVERS BE 0474 471 639	100,00%	
GmbH RKS RHEINKRAFT VERWALTUNGS Beecker Strasse 11 - DE - 47166 DUISBURG	100,00%	
KG RKS RHEINKRAFT & CO Beecker Strasse 11 - DE - 47166 DUISBURG	100,00%	
SA TRANSPORT RAIL WEG Avenue du Port 100 - 1000 BRUXELLES BE 0405 772 081	93,26%	+ 43,26%
SA LIEGE LOGISTICS INTERMODAL (L.L.I.) Rue de l'aéropostale 25 - 4460 GRACE HOLLOGNE BE 0477 584 547	65,75%	- 34,25%
SA E.T.G. - INVEST Transportlaan 12 - 3600 GENK BE 0453 932 284	100,00%	
SA E.T.G. - EXPLOITATIE Avenue du Port 100 - 1000 BRUXELLES BE 0453 905 956	100,00%	
SA INTER FERRY BOATS Houtdok 25A - 2030 ANVERS BE 0403 425 869	99,99%	
SA RAIL INFRA LOGISTICS Houtdok 25A - 2030 ANVERS BE 0419 938 536	100,00%	
SA XPEDYS Rue des deux Gares 80 - 1070 BRUXELLES BE 0896 067 192	99,99%	
SA RKE Kambalastraat 14 - Houtdok Noordkaai Haven 26 2030 ANVERS BE 0404 546 814	61,46%	
SA RAIL FACILITIES Rue de France 58 - 1060 BRUXELLES BE 0403 265 325	100,00%	
SA EUROSTATION Rue Brogniez 54 - 1070 BRUXELLES BE 0446 601 757	100,00%	

SA TUC RAIL Avenue Fonsny 39 - 1060 BRUXELLES BE 0447 914 029	100,00%	
SA EURO LIEGE TGV Place de Bronckart 26 - 4000 LIEGE BE 0451 150 562	75,00%	
SA CHANTIER DE CREOSOTAGE DE BRUXELLES Avenue de Vilvorde 304 - 1130 BRUXELLES BE 0428 821 954	51,00%	
SA SYNTIGO Place Marcel Broodthaers 8 - 1060 BRUXELLES BE 0476 975 427	100,00%	
SA FONCIERE RUE DE FRANCE Rue de France 58 - 1060 BRUXELLES BE 0433 939 101	100,00%	
SA FINANCIERE RUE DE FRANCE Rue de France 56-58 - 1060 BRUXELLES BE 0878 467 335	100,00%	
SA WOODPROTECT BELGIUM Wiedauwkaai 91A - 9000 GENT BE 0442 279 220	99,89%	
SA EURO IMMO STAR Rue Brogniez 54 - 1070 BRUXELLES BE 0451 777 894	100,00%	+ 0,01 %
SA B-PARKING Rue de France 56-58 - 1060 BRUXELLES BE 0899 438 834	100,00%	Entrée dans le périmètre en 2008
SA SPV 162 Rue de France 58 - 1060 BRUXELLES BE 0886 279 892	100,00%	
SA SPV ZWANKENDAMME Rue de France 58 - 1060 BRUXELLES BE 0888 985 105	100,00%	
SA SPV BRUSSELS PORT Rue de France 58 - 1060 BRUXELLES BE 0889 172 472	100,00%	
SA TRANSURB TECHNIRAIL Rue Ravenstein 60 B 18 - 1000 BRUXELLES BE 0413 393 907	88,00%	
SA RAILTOUR Av. de la Porte de Halle 40 - 1060 BRUXELLES BE 0402 698 765	95,44%	
SRL INGINERIE PENTRU TRANSPORTURI URBANE SI FERUVIARE Bd. Dinicu Golescu 38 (5 ^{ème}) RO - 77113 BUCURESTI 1 - ROMANIA	100,00%	
TRANSURB - TUC RAIL Association Momentanée Rue Ravenstein 60 B 18 - 1000 BRUXELLES BE 0872 695 934	100,00%	
GmbH HAEGER & SCHMIDT INTERNATIONAL Vinckeweg 22 - DE - 47119 DUISBURG	100,00%	
GmbH H&S CONTAINER LINE Vinckeweg 22 - DE - 47119 DUISBURG	100,00%	
BV H&S INTERNATIONAL ROTTERDAM Maasboulevard 30-32 NL - 3331 ML ZWIJNDRECHT	100,00%	
SARL OSR FRANCE Domaine Paindavoine 13, Rue Berthelot - FR - 59000 LILLE	100,00%	Entrée dans le périmètre en 2008

b) Filiales qui ne sont pas consolidées par intégration globale

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Fraction du capital détenue (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)
GMBH KREAS GRUNDSTÜCKVERWALTUNGS-GESELLSCHAFT U CO. UMSCHLAGHALLE I DUISBURG OHG Wilhelm-Theodor-Römheld-Str. 30 DE - 55130 MAINZ	94,00%	
SA TRANSURB ARGENTINE Posadas 1120 16° B 1011 BUENOS AIRES - ARGENTINE	99,00%	
Ltd TRANSURB JAMAIQUE Ellesmer Road 8 - Kingston 10 - JAMAICA	100,00%	art.107 - 3°
mbH LIMONIT GRUNDSTÜCKSV ERWALTUNGS-GESELLSCHAFT & Co. UMSCHLAGHALLE II DUISBURG OHG Wilhelm-Theodor-Römheld-Str. 30 DE - 55130 MAINZ	94,00%	art.107 - 3°

c) Filiales communes compris dans la consolidation par intégration proportionnelle

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Fraction du capital détenue (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)
SA ASSOCIATED TERMINAL OPERATORS Zandvoort 2, Haven 350 - 2030 ANVERS BE 0882 650 114	50,00%	
SA PUBLIFER Boulevard de la Plaine 5 - 1050 BRUXELLES BE 0402 695 993 Représentation proportionnelle des deux actionnaires	50,00%	
SA BENE RAIL INTERNATIONAL Halle 40 - 1060 BRUXELLES BE 0479 863 354	50,00%	
CVBA THALYS INTERNATIONAL Place Stéphanie 20 Bus 15 - 1050 BRUXELLES BE 0455 370 557 Décisions communes.	28,00%	
BV RAILTEAM Stationsplein 9 - De Oost - NL 1012 AB AMSTERDAM - Décisions communes.	10,00%	
BV RAILLINK Stationsplein 9 - De Oost NL 1012 AB AMSTERDAM - Décisions communes.	10,00%	Entrée dans le périmètre en 2008
SM COBRA Corridor Opération B-Cargo Railion Avenue de la Porte de Hal 40 - 1060 BRUXELLES	50,00%	
EESV EURATEL Europaplatz 1 - AT - 1150 WENEN De par sa nature juridique, le groupement est assimilé à une filiale commune.	Constitué sans capital	
Ltd. EUROSTAR GROUP Times House - Bravingtonswalk Regent Quarter - GB - LONDON N1 9AW Gezamenlijke beslissingen.	33,33%	
EESV IV-INFRA/TUC RAIL Noordhoek 37 - NL - 3350 CD PAPENDRECHT	50,00%	
GmbH ETK EURO TERMINAL KEHL Hafenstrasse 35 - DE - 77694 KEHL	50,00%	
SA COIL TERMINAL Napelsstraat 79 - 2000 ANVERS 1 BE 0412 581 580 Représentation proportionnelle des deux actionnaires.	50,00%	
EESV ORRIDOR C 9, Place de la Gare - LU - 1616 LUXEMBOURG	42,00%	
SA TERMINAL E.C.E. Sart d'Avette 110 - 4400 FLEMALLE BE 0878 226 320	50,00%	Entrée dans le périmètre en 2008

d) Filiales communes qui ne sont pas consolidées par intégration proportionnelle

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Fraction du capital détenue (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)
GIE EURAIL GROUP PO Box 2112 - NL - 3500 GC UTRECHT	2,54%	art.107 - 1°

e) Entreprises mises en équivalence

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Fraction du capital détenue (en %)	Variation du % de détention du capital (par rapport à l'exercice précédent)
SP.Z O.O BEST LOGISTICS Ul Wielka Odrzanska 30/5 - P 70-535 SZCZECIN	40,00%	-20%
SA UNIOLOG (in vereffening) Leuvensesteenweg 443 - 2812 MUIZEN BE 0448 133 169	55,00%	
SA TERMINAL ATHUS Rue du Terminal 13 - 6791 ATHUS BE 0419 149 074	24,90%	
SA CHARLEROI DRY PORT Rue de Marcinelle 31 - 6000 CHARLEROI BE 0468 920 665	22,86%	
SA COMBI-MED Avenue du Port 100 - 1000 BRUXELLES BE 0448 488 210	40,00%	
SA IFB SERVICE CENTER Houtdok 25A - 2030 ANVERS BE 0472 910 632	30,00%	
SA L.A. GROUP Rue de France 56-58 - 1060 BRUXELLES BE 0419 345 054	100,00%	
SA BRUSSELS WOOD RENEWABLE Avenue de Vilvorde 304 - 1130 BRUXELLES BE 0808 646 933	24,00%	Entrée dans le périmètre en 2008
SA ANNEIS Ten Stadhuize - Grote Markt 1 - 2000 ANVERS BE 0476 327 705	49,05%	
SA HASSELT STATIONSOMGEVING Kempische Steenweg 293 b16 - 3500 HASSELT BE 0862 570 223	50,00%	
SA BELGORAIL Rue Ravenstein 60 - 1000 BRUXELLES BE 0865 739 846	33,33%	
SA SEA-RAIL Skaldenstraat 1 - 9042 GAND BE 0465 812 905	35,00%	
SA SIBELIT Avenue de la Gare 65 - LU - 1611 LUXEMBOURG	42,50%	
EUROFIMA Europese maatschappij voor de financiering van spoorwegmaterieel Ritterhof/Rittergasse 20 - Case Postale CH-4001 BALE	9,80%	Entrée dans le périmètre en 2008
SA A+ LOGISTICS (en liquidation) 10, Rue du Chateau - FR - 59100 ROUBAIX	100,00%	
SA COMBINANT Scheldelaan 800 Haven 755 - 2040 ANVERS BE 0807 056 529	20,00%	Entrée dans le périmètre en 2008

f) Entreprises associées qui ne sont pas mises en équivalence

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Fraction du capital détenue (en %)
AS SOBETRA Kapitulska 6 - 91701 Trnava - REPUBLIC SLOVAK	30,00%
Sarl AFFRETEMENTS VAN REETH 53 bis, Quai des Grands-Augustins FR - 75006 PARIS	26,00%

g) Entreprises autres que les filiales et les entreprises associées

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE TVA ou du NUMERO NATIONAL	Fraction du capital détenue (en %)
DRY PORT MOUSCRON-LILLE INTERNATIONAL NV Boulevard de l'Eurozone 97 - 7700 MOUSCRON BE 0460 426 930	17,97%
EUROPEAN BULK TERMINALS NV Skaldenstraat 1 - 9042 GAND BE 0447 744 674	14,07%
INTER-CAPITAL AND REGIONAL RAIL LIMITED - 7 Triton Square - GB - London Nw1 3HG	14,99%
INTERCONTAINER-INTERFRIGO CV Rue de France 85 - 1060 BRUXELLES BE 0403 449 724	11,52%
NOVATRANS ITALIA SA Via Tosseti 90 - MILAN	18%
S.G.I.D. Owendo - Libreville, GABON	11,10%

2. Etat des frais d'établissement

	2008
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	44.715,17
Mutations de l'exercice :	
- Nouveaux frais engagés	620.860,50
- Amortissements	-63.114,15
- Ecart de conversion	-343,38
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	602.118,14

3. Etat des immobilisations incorporelles

	Frais de recherche et de développement	Concessions, brevets, licences, etc.	Goodwill	Acomptes versés
VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	14.298.726,15	1.682.714.992,32	5.347.044,20	1.009.987,75
Mutations de l'exercice:				
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	217.173,56	120.121.584,66	67.400,00	1.907.409,21
- Cessions et désaffectations		-3.902,60		
- Transferts d'une rubrique à une autre	743.945,56	-2.316,68		-743.945,56
- Ecart de conversion				
- Autres variations	-0,01	490.066,63		-0,01
Au terme de l'exercice	15.259.845,26	1.803.320.424,33	5.414.444,20	2.173.451,39
AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	11.918.536,35	214.644.570,77	2.829.543,92	1.848,71
Mutations de l'exercice:				
- Actées	942.654,80	49.133.324,38	637.666,91	1.054,54
- Reprises car excédentaires		-1,35		
- Acquis de tiers		1.321.470,95		
- Annulées à la suite de cessions et désaffectations		-3.902,60		
- Transférées d'une rubrique à une autre		-1.278,22		
- Autres variations		475.516,21		
Au terme de l'exercice	12.861.191,15	265.569.700,14	3.467.210,83	2.903,25
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	2.398.654,11	1.537.750.724,19	1.947.233,37	2.170.548,14

4. Etat des immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage (rubrique IV.B.)	Mobilier et matériel roulant (rubrique IV.C.)	Location-financement et droits similaires (rubrique IV.D.)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés (rubrique IV.F.)
VALEUR D'ACQUISITION	(rubrique IV.A.)				(rubrique IV.E.)	
Au terme de l'exercice précédent	1.704.986.289,34	2.867.660.101,32	2.753.292.511,90	1.142.730.181,55	643.585.814,05	2.638.087.369,30
Mutations de l'exercice :						
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	2.545.462.021,24	7.495.643.895,96	8.406.016,61	8.693.597,67	83.524.591,80	2.559.750.492,35
- Cessions et désaffectations	-127.746.961,89	-43.786.709,56	-470.979.965,22	-73.534.667,60	-99.713.208,38	-94.909,19
- Transferts d'une rubrique à une autre	179.332.117,32	378.638.473,24	405.847.689,81	73.297.512,60	121.322.239,42	-1.158.435.715,71
- Ecart de conversion		-2.355,98	-256,04			
- Autres variations	-75.703.890,55	-21.508.384,57	-66.390.063,63	75.726.039,10	-8.520.040,77	38.129,58
Au terme de l'exercice	4.226.329.575,46	10.676.645.020,41	2.630.175.933,43	1.226.912.663,32	740.199.396,12	4.039.345.366,33
PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent		262.997,19	1.012.271,72		7.091.204,17	
Au terme de l'exercice		262.997,19	1.012.271,72		7.091.204,17	
AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	368.963.171,03	1.364.038.689,10	1.492.965.356,90	334.810.076,38	318.454.372,06	
Mutations de l'exercice :						
- Actées	185.749.736,62	174.842.084,49	138.798.067,84	960.356,43	93.691.043,50	
- Reprises car excédentaires	-425.852,97	-20.674.135,43	-225.085,87		-295.283,41	
- Acquis de tiers	544.668.862,42	4.140.183.953,96	12.411,22		34.896.087,11	
- Annulées à la suite de cessions et désaffectations	-126.964.217,59	-43.580.117,93	-236.511.474,58		-97.315.560,75	
- Transférées d'une rubrique à une autre	-14.708.202,18	-5.088.564,53	-9.984.906,41	-161.651,41	29.944.602,75	
- Ecart de conversion		-2.355,98	-256,04		0,00	
- Autres variations	-7.676.096,36	-3.439.450,98	3.377.434,41	3.235.556,11	-2.026.635,09	
Au terme de l'exercice	949.607.400,97	5.606.280.102,70	1.388.431.547,47	338.844.337,51	377.348.626,17	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	3.276.722.174,49	5.070.627.914,90	1.242.756.657,68	888.068.325,81	369.941.974,12	4.039.345.366,33
dont:						
- terrains et constructions				7.562.062,75		
- installations, machines et outillage				270.619,01		
- mobilier et matériel roulant				880.235.644,05		

5. Etat des immobilisations financières

1. Participations		Entreprises mises en équivalence	Autres entreprises
VALEUR D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent		69.008.861,26	26.347.814,03
Mutations de l'exercice :	- Acquisitions	2.098.685,16	431.525,88
	- Cessions et retraits		-30.927,31
	- Transferts d'une rubrique à une autre	-49.979.119,33	
	- Ecart de conversion	7.113.626,41	
	- Autres variations		146.776,95
Au terme de l'exercice		28.242.053,50	26.895.189,55
REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent			12.514.770,23
Mutations de l'exercice :	- Actées		22.047,38
	- Reprises car excédentaires		-2.241.793,52
	- Acquises de tiers		
	- Annulées à la suite de cessions et désaffectations		-8.814,22
	- Ecart de conversion		
	- Transférées d'une rubrique à une autre		
	- Autres variations		21.501,00
Au terme de l'exercice			10.307.710,87
MONTANTS NON APPELES			
Au terme de l'exercice précédent			
Mutations de l'exercice		360.000,00	
Au terme de l'exercice		360.000,00	
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE		52.492.394,75	
Quote-part dans le résultat de l'exercice		1.609.931,61	
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations		-1.536.187,50	
Autres types de variations des capitaux propres		52.418.650,64	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		80.374.448,25	16.587.478,68
2. Créances			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT		3.948.289,67	5.535.622,05
Mutations de l'exercice :	- Additions		761.428,47
	- Remboursements		-1.518.764,37
	- Réductions de valeur actées		
	- Réductions de valeur reprises		6.000,00
	- Ecart de conversion		
	- Autres	49.069.416,55	-38.226,84
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		53.017.706,22	4.746.059,31
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE			-96.600,00

6. Etat des réserves consolidées

	2008
RESERVES CONSOLIDEES AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	-303.194.299,75
Mutations de l'exercice :	
- Quote-part du groupe dans le résultat consolidé	12.430.553,62
- Autres variations	0,16
RESERVES CONSOLIDEES AU TERME DE L'EXERCICE	-290.763.745,97

7. Etat des écarts de consolidation et de mise en équivalence

	Ecart de consolidation		Ecart de mise en équivalence	
	Positifs	Négatifs	Positifs	Négatifs
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	1.850.581,58	2.038.124,22		22.734.004,92
Mutations de l'exercice :				
- Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	846.060,29	98.982,25		46,97
- Variations dues à une diminution du pourcentage de détention		(37.103,23)		(1.448,77)
- Amortissements	(613.575,30)			
- Ecart porté en résultats				
- Autres variations	(142.820,67)	(142.806,39)		
- Transferts d'une rubrique à une autre		(4.346,30)		4.346,30
- Ecart de conversion				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.940.245,90	1.952.850,55		22.736.949,42

8. Résultats d'exploitation

a) Chiffre d'affaires net par région

	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Europe	TOTAL par "Activité"
Voyageurs				1.714.980.255,88	1.714.980.255,88
Colis Eurocargo				90.282.632,00	90.282.632,00
Colis air & Sea					0,00
Fret Eurocargo					0,00
Fret air & Sea					0,00
Fret full loads				310.100.791,69	310.100.791,69
Exploitation Terminal logistics		1.375.028,00		20.757.105,46	22.132.133,46
Location, concessions, .. Parcels				66.123.541,68	66.123.541,68
Bureau d'études & immobilier	6.594.365,06		1.838.797,86	80.180.121,42	88.613.284,34
Autres prestations services				759.809.098,17	759.809.098,17
Mise à disposition de personnel				6.719.716,77	6.719.716,77
Divers				281.991.042,68	281.991.042,68
TOTAL par Zone géographique	6.594.365,06	1.375.028,00	1.838.797,86	3.330.944.305,75	3.340.752.496,67

b) Chiffre d'affaires agrégé du groupe en Belgique

Ces chiffres donnent la somme des ventes réalisées par les entreprises du Groupe en Belgique.

2008	2007
2.971.418.387,45	2.893.552.459,69

c) Effectif moyen du personnel et frais de personnel

	Entreprises consolidées par intégration globale	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle
	2008	2008
Effectif moyen du personnel	38.556	40
Ouvriers	21.376	6
Employés	16.449	30
Personnel de direction	717	3
Autres	14	1
Frais de personnel (rubrique II.C.)	2.085.726.736,25	2.525.959,34
Rémunérations et charges sociales	2.085.535.448,68	2.525.959,34
Charges des pensions	191.287,57	0,00
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises du groupe	0,00	0
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
Nombre total à la date de clôture	152	25
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	174	24
Nombre effectif d'heures prestées	248.940	39.727
Frais pour l'entreprise	20.040.049,34	2.837.243,44

d) Résultats exceptionnels

Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS s'ils sont importants	2008
- Mise à zéro de la valeur de mise en équivalence de L.A. Group	52.461.452,13
- Prod. excep. comptabilisé suite à l'earn-out obtenu suite à la cession des activités ABX par 3i	30.000.000,00
- Correction d'inventaire d'immobilisations corporelles (IFRS) (SNCB-Holding)	12.599.589,47
Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES si elles sont importantes	
- Correction résultat 2006 - Réduction de valeur exceptionnelle sur créance (SNCB-NMBS)	7.000.004,04
- Projet Kamgebouw (Eurostation)	4.750.000,00
- ABX Logistics (SNCB-Holding)	7.051.103,19
- Retraitement consolidé du financement alternatif dans le cadre des wagons SNCB-NMBS	22.194.067,50

9. Etat des dettes

a) Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle.

	DETTES		
	échéant dans l'année	ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	ayant plus de 5 ans à courir
Dettes financières	24.844.646,56	787.247.435,20	1.602.889.123,60
1. Emprunts subordonnés	12.159,00	176.470,89	492.605,49
2. Emprunts obligataires non subordonnés	0,00	100.000.000,00	565.797.276,09
3. Dettes de location-financement et assim.	8.917.115,98	559.107.431,00	175.298.864,54
4. Etablissements de crédit	8.891.292,19	127.963.533,31	861.300.377,48
5. Autres emprunts	7.024.079,39		
Dettes commerciales	61.651.646,32	78.218.388,34	6.862.285,16
1. Fournisseurs	61.651.646,32	78.218.388,34	6.862.285,16
Acomptes reçus sur commandes	5.744.654,50	65.280,00	10.000.000,00
Autres dettes	0,00	291.483,90	90.000,00
TOTAL	92.240.947,38	865.822.587,44	1.619.841.408,76

b) Dettes (ou partie des dettes) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises compris dans la consolidation

	Dettes garanties par des sûretés réelles
Dettes financières	256.519,22
4. Etablissements de crédit	256.519,22
TOTAL	256.519,22

10. Droits et engagements hors Bilan

	2008
A. 1. Montant des garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	
2. Montant des garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté respectivement des dettes et engagements : hypothèques, valeur comptable des autres actifs gagés montant de l'inscription	1.068.122.116,67
3. S'ils ne sont pas portés au bilan, biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits des entreprises comprises dans la consolidation.	927.844.200,65
4. a) Engagements d'acquisition d'immobilisations	3.206.039.735,09
b) Engagements de cession d'immobilisations	
5. a) Droits résultant d'opérations relatives : devises achetées à terme (à recevoir)	2.259.760.251,87
b) Obligations résultant d'opérations: devises vendues à terme (à livrer)	2.259.760.251,87
C. Litiges importants et autres engagements importants non visés ci-dessus	
IRS	4.750.395.391,56
Garantie constituée par des tiers pour compte de l'entreprise	4.203.804.825,93

11. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation qui ne sont pas compris dans la consolidation

	ENTREPRISES LIEES		ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
	Exercice	Exercice précédent	Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et actions	531.919,87	234.092,11	32.525.940,04	28.496.645,50
2. CREANCES	31.451,04	3.823.572,67	237.045.487,57	187.823.802,07
A plus d'un an		3.820.789,67	212.667.200,00	155.426.200,00
A un an au plus	31.451,04	2.783,00	24.378.287,57	32.397.602,07
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	52.890.206,22			
Actions				
Créances	52.890.206,22			
4. DETTES	993.097,01	44.338,58	681.343.501,74	533.326.855,24
A plus d'un an			666.887.500,00	514.244.500,00
A un an au plus	993.097,01	44.338,58	14.456.001,74	19.082.355,24
7. RESULTATS FINANCIERS				
Produits des immobilisations financières		160.979,37		
Produits des actifs circulants	2.492.006,90			
Autres produits financiers	8.533,30			
Charges des dettes				
Autres charges financières		5.359,30		

12. Le (les) commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)

Emoluments du (des) commissaires(s)		
1.1	Emoluments pour l'exercice d'un mandat de commissaire (mention facultative)	958.932,43
1.2	Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès du groupe	
a.	Autres missions d'attestation	454.279,45
b.	Missions de conseils fiscaux	76.324,25
c.	Autres missions extérieures à la mission révisoriale	2.862.226,63
2. Emoluments des personnes avec lesquelles le(s) commissaire(s) est lié (sont liés)		
2.1	Emoluments pour l'exercice d'un mandat de commissaire (mention facultative)	96.900,62
2.2	Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès du groupe	
a.	Autres missions d'attestation	0,00
b.	Missions de conseils fiscaux	44.500,00
c.	Autres missions extérieures à la mission révisoriale	133.155,00

E. Règles d'évaluation

1. Préliminaire

Les comptes consolidés sont établis dans le respect de la législation comptable belge, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes consolidés. Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Les principes comptables sont identiques à ceux appliqués lors de l'exercice précédent et à ceux des comptes annuels individuels de la SNCB-Holding et d'Infrabel; sociétés consolidantes ayant toutes deux les mêmes règles d'évaluation statutaires. Les règles d'évaluation sont uniformes pour toutes les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Si nécessaire, des retraitements ont été opérés dans la mesure où leur intérêt n'était pas négligeable au regard de l'objectif d'image fidèle. Il en est de même pour la conversion en évaluation économique des évaluations d'inspiration fiscale.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation incorpore outre la SNCB-Holding et Infrabel, entreprises mères, l'ensemble de leurs filiales, de leurs filiales communes ainsi que des entreprises associées. Sont toutefois exclues certaines entreprises soit lorsque, compte tenu de leur importance totale négligeable, leur inclusion serait sans intérêt sous l'angle de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière ou du résultat consolidé, soit lorsque les informations nécessaires pour leur inclusion dans la consolidation ne peuvent être obtenues sans frais disproportionnés ou sans délai injustifié.

Le périmètre de consolidation est détaillé aux annexes I à IVb.

Les comptes des entreprises intégrées globalement ou proportionnellement ainsi que la quote-part dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence figurent dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle débute effectivement ou à une date proche de celle-ci.

3. Elimination des prestations réciproques

En application de l'article 144, les dettes et créances trouvant leur pendant dans une autre entreprise du périmètre de consolidation sont éliminées du bilan consolidé.

En application de l'article 146, sont éliminés du compte de résultats consolidé :

1. les produits et les charges réciproques afférents aux opérations effectuées entre des entreprises comprises dans la consolidation;
2. les bénéfices et les pertes inclus dans la valeur d'un actif figurant au bilan consolidé, acquis des sociétés consolidantes ou d'une filiale comprise dans la consolidation;
3. les plus et moins-values réalisées sur participations dans les sociétés consolidantes ou dans des filiales comprises dans la consolidation ou mises en équivalence, cédées aux sociétés consolidantes ou à des filiales comprises dans la consolidation;
4. les dividendes attribués par les sociétés consolidantes ou par des filiales comprises dans la consolidation aux sociétés consolidantes ou à des filiales comprises dans la consolidation;
5. les réductions de valeur sur participations dans les sociétés consolidantes ou dans des filiales comprises dans la consolidation ou mises en équivalence.

Les cessions d'actifs immobilisés au sein du groupe ne font pas l'objet de retraitement lorsque ces opérations sont conclues aux conditions normales du marché et n'ont qu'une influence négligeable sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble consolidé. Leur élimination des résultats internes entraînerait des frais disproportionnés (article 146 alinéa 3).

4. Conversion des états financiers en devises

Les éléments de l'actif et du passif, les droits et engagements ainsi que les produits et les charges, en devises, sont convertis en EUR selon la méthode dite des cours de clôture, soit:

- (i) les capitaux propres ainsi que les participations consolidées ou mises en équivalence sont convertis au taux du jour d'entrée dans le périmètre de consolidation (taux historique);
- (ii) tous les autres actifs et passifs, tant monétaires que non monétaires ainsi que les droits et engagements sont convertis aux cours de clôture;
- (iii) les charges et les produits sont convertis aux cours moyens de l'exercice.

5. Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le groupe recourt à des instruments financiers dérivés pour se prémunir des risques de change et de taux d'intérêts découlant de ses activités d'exploitation, de financement et d'investissements. En conformité avec sa politique de gestion de trésorerie, le groupe ne détient ni n'émet d'instruments financiers à des fins spéculatives. Les instruments financiers utilisés pour des opérations de couverture sont comptabilisés de la même manière que les éléments couverts. En conséquence, les bénéfices et les pertes, qui se compensent, sont enregistrés dans le compte de résultat du même exercice. Le groupe considère que les instruments dérivés des taux d'intérêts sont des produits de couverture de dettes. Le différentiel d'intérêt à verser ou à recevoir en vertu de ces accords est comptabilisé sous forme d'ajustements des charges d'intérêts et ce sur la durée de vie des contrats.

D'autre part, les swaptions et les couvertures dont les clauses ne coïncident pas exactement avec celles de la dette correspondante sont valorisés à la clôture de l'exercice à la valeur la plus faible du coût d'acquisition ou de la valeur du marché.

L'estimation des instruments financiers dérivés et opérations de couverture font l'objet d'une réestimation à la Fair Value.

6. Opérations de financement alternatif

Outres des opérations classiques du style sale and lease back et de sale and rent back, d'autres opérations de financement alternatif sont conclues. Ces opérations sont de deux types :

1. sale and lease back avec prépaiement des loyers à la date de closing de l'opération, soit directement au lessor ou via des dépôts ouverts au nom du lessee mais sur lesquels ce dernier ne peut plus disposer du montant mis en gage. Les prépaiements des loyers, gain brut de l'opération déduit, sont comptabilisés en immobilisations corporelles et ces actifs sont amortis sur les durées résiduelles initiales des immobilisés objet de ces contrats. Les différences entre les loyers et les prix de vente des actifs sont imputées soit en compte de régularisation du passif comme produits à reporter, soit en charges exceptionnelles. Les produits à reporter sont portés en résultats exceptionnels au prorata de la durée des opérations concernées;
2. rent and rent back et concession and concession back : la SNCB-Holding loue les actifs concernés à des trusts qui les relouent ensuite à la SNCB-Holding, la location des biens faisant l'objet de la part des trusts d'un prépaiement total à la date du closing. A la SNCB-Holding, le prépaiement est imputé sur un compte de produits à reporter, lui-même atténué des versements effectués dans le cadre de swaps conclus par la SNCB-Holding en vue de l'achat à terme des devises nécessaires aux paiements des loyers futurs et de l'option de rachat des droits aux trusts au titre de location ou concession. Une part des revenus à reporter ainsi actés est investie comme valeurs disponibles dans un equity account pour assurer la couverture des paiements non réalisée dans les swaps.

Les revenus à reporter diminués de ce placement représentent la NPV de l'opération ou bénéfice réalisé par la SNCB-Holding dans l'opération. Si le tiers dresse anticipativement des factures de loyer, celles-ci sont imputées en dettes commerciales par un compte de charges à reporter. Pour une même opération, il est procédé à une compensation des charges à reporter et des produits à reporter. Durant la vie de l'opération, les flux à l'entrée (couverture des swaps et de l'equity account) ainsi que ceux à la sortie (paiements de l'option et des loyers) sont systématiquement imputés sur le compte de produits à reporter ou en atténuation de celui-ci. Les intérêts de l'equity account sont cumulés à l'actif du dépôt en majoration du compte produits à reporter soit directement ou par l'intermédiaire du compte de résultats. La NPV de l'opération est répartie sur la durée de celle-ci et imputée annuellement en compte de résultats sous autres produits financiers par prélèvement sur les produits à reporter.

7. Ecarts de consolidation

Pour chaque entreprise incluse dans le périmètre de consolidation, la quote-part des capitaux propres est compensée par la valeur comptable des actions et parts qui les représentent dans les comptes des entreprises qui les détiennent.

La compensation est opérée pour chaque filiale à la date d'acquisition des actions et parts ou à une date proche de celle-ci. Lorsqu'une entreprise, qui antérieurement n'était pas consolidée ni mise en équivalence, est consolidée pour la première fois, la compensation s'opère à la date du début de l'exercice auquel sont afférents les comptes consolidés dans lesquels l'entreprise en cause est consolidée pour la première fois.

La différence entre la valeur comptable des participations et leur quote-part proportionnelle dans les capitaux propres de l'entreprise consolidée est, dans la mesure du possible, imputée aux éléments de l'actif et du passif qui ont une valeur supérieure ou inférieure à leur valeur comptable dans la comptabilité de la filiale en cause. L'écart qui subsiste est inscrit au bilan consolidé sous la rubrique "Ecarts de consolidation" à l'actif

s'il est positif, au passif s'il est négatif. Si des écarts positifs et négatifs sont afférents à une même filiale, ils sont compensés.

Les écarts de consolidation positifs sont amortis, à charge du compte de résultats par l'intermédiaire des charges financières, sur:

1. 1 an, si le montant est inférieur ou égal à 250.000 €;
2. 5 ans maximum si: (i) le montant est compris entre 250.000 € et 1.250.000 €; ET
(ii) l'entreprise n'est pas intégrée dans un sous-groupe présentant des synergies entre sociétés;
3. 15 ans maximum si: (i) le montant est supérieur à 1.250.000 € ; OU
(ii) l'entreprise est intégrée dans un sous-groupe présentant des synergies entre sociétés.

Les écarts de consolidation positifs font l'objet d'amortissements exceptionnels, par l'intermédiaire des résultats exceptionnels, si, en raison de modifications des circonstances économiques, leur maintien à cette valeur dans le bilan n'est plus économiquement justifié.

Les écarts de consolidation négatifs restent actés au passif. Toutefois, lorsqu'un écart correspond à la prévision, au moment de sa constatation, d'une faiblesse des résultats futurs de la filiale concernée ou de charges qu'elle occasionnera, il est porté au compte de résultats consolidé dans la mesure et au moment où cette prévision se réalise.

8. Immobilisations financières

Les participations classées en actifs à long terme englobent les participations dans des sociétés dont le groupe ne détient pas le contrôle ou dans des filiales laissées en dehors du périmètre de consolidation.

Si le groupe dispose, directement ou indirectement, de plus de 20% des droits de vote et/ou influence de manière significative la politique financière et opérationnelle d'une société, ces participations sont considérées comme entreprises associées, sociétés consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Il en est de même pour les filiales laissées en dehors du périmètre de consolidation pour les motifs de filiales ne répondant pas au principe de going concern ou de filiales exerçant des activités à ce point différentes que leur inclusion dans la consolidation ne répondrait pas à l'image fidèle.

Les autres participations à long terme sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des montants destinés à constater les dépréciations durables de ces participations. Il en est de même pour les filiales laissées en dehors du périmètre de consolidation pour des motifs notamment de leur importance négligeable ou de frais disproportionnés et/ ou de délais injustifiés pour obtenir les informations nécessaires à leur consolidation.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

9. Provisions

Des provisions sont comptabilisées à la clôture lorsqu'une société du groupe a une obligation faisant suite à un événement passé, lorsqu'il est probable qu'un décaissement influençant le résultat, sera nécessaire pour faire face à cette obligation. Le montant enregistré correspond à l'estimation la plus précise de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation existant à la date de clôture du bilan.

Depuis 2006, constitution d'une provision pour couvrir l'engagement pris concernant l'octroi de primes de jubilé au personnel atteignant une certaine ancienneté, lesquelles sont assimilables, en normes IFRS, aux régimes à prestations définies, pour lesquelles il faut comptabiliser immédiatement les gains ou pertes actuariels constatés ainsi que l'ensemble du coût des services passés. Le montant a été déterminé par un actuaire agréé indépendant, et a été comptabilisé sous forme d'une dotation aux provisions à caractère exceptionnel.

En outre, une évaluation de l'engagement pris par la SNCB-Holding en matière d'avantages postérieurs à l'emploi les avantages attribués par la caisse III. Est plus spécifiquement visée la contribution de 0,83% versée par la SNCB-Holding, et qui est calculée sur les pensions versées au personnel, déduction faite de la quote-part relative aux facilités de circulation, conformément à l'article 16, chapitre X du Statut du Personnel. Le montant a été déterminé par un actuaire agréé indépendant, et a été comptabilisé sous forme d'une dotation aux provisions à caractère exceptionnel.

Depuis 2007, constitution d'une provision pour risques et charges destinée à couvrir le coût des avantages postérieurs à l'emploi octroyés par la SNCB-Holding dans le cadre de l'assurance-hospitalisation souscrite en faveur des bénéficiaires de la Caisse des Soins de Santé.

En conséquence de la baisse du rating de certaines institutions financières, la SNCB-Holding est confrontée à des risques liés à des engagements contractuels pris vis-à-vis d'investisseurs ou par rapport à la politique financière du Groupe SNCB. Pour couvrir les coûts futurs découlant des solutions mises en œuvre par la SNCB-Holding, une provision spécifique de 6.790.441,90 € a été constituée à fin décembre 2008.

Par ailleurs, dans le cadre de la convergence vers l'application des normes IAS/IFRS, de nouvelles provisions ont été constituées conformément aux prescriptions de la norme IAS 19, en vue de couvrir le coût futur des engagements pris par la société en matière de primes syndicales versées pour des agents non actifs (impact en 2008: 2.213.900,35 €), de congé en fonction de l'âge (8.183.595,75 €) et d'allocations versées pour les travailleurs à temps partiel (impact en 2008 : 62.626.182,37 €).

10. Interventions de l'Etat

Les relations entre le Groupe SNCB et l'Etat sont régies par des contrats de gestion qui reprennent l'ensemble des droits et obligations de chacune des parties, le Groupe SNCB constituant un élément essentiel dans le cadre de la politique de transport et de mobilité menée par le Gouvernement.

Les tâches que le Groupe SNCB assume en exécution des missions de service public qui lui sont imparties par la loi sont:

- 1° le transport intérieur de voyageurs assuré par les trains du service ordinaire, en ce compris la maintenance du matériel roulant y affecté;
- 2° l'acquisition, la construction, l'entretien, la gestion et l'exploitation de l'infrastructure;
- 3° les prestations que le Groupe SNCB est tenu de fournir pour les besoins de la Nation.

Pour l'exécution de ces tâches, l'Etat verse des contributions et compensations financières. Celles-ci sont actées en compte de résultats sous:

- 1° "Chiffre d'affaires", pour les tâches relatives au transport intérieur de voyageurs assuré par des trains du service ordinaire et à l'entretien, la gestion et l'exploitation de l'infrastructure;
- 2° "Autres produits d'exploitation", pour les charges liées aux pensions et accidents de travail;

Par ailleurs, les interventions pour l'acquisition et la construction de l'infrastructure ainsi que pour l'acquisition de matériel roulant sont actées en subsides en capital.

11. Mise en équivalence de A+ Logistics et de L.A. Group

Vu que le conseil d'administration de l'ex-SNCB du 1^{er} décembre 2004 a décidé:

- que le désengagement complet des activités subsistantes en France serait dorénavant la seule voie envisagée par la SNCB pour les activités "Road Domestic" et "Contract Logistics";
- de mandater le management pour engager dès que possible une information et une consultation des représentants du personnel sur ce projet, qui doit être mis en œuvre de manière compatible avec les règles communautaires en la matière ;

Depuis 2004, le "palier ABX France" est intégré dans la consolidation selon la méthode de Mise en Equivalence.

Au 31.12.2008, la valeur de mise en équivalence de A+ Logistics s'élève à -5.032.019,64 EUR (sans modification par rapport à 2007, aucun compte 2008 n'étant disponible).

L.A. Group a renoncé à poursuivre ses activités et est dès lors mise en équivalence à partir de 2008. Au 31.12, la valeur de mise en équivalence de L.A. Group s'élève à -52.461.452,13 EUR (dont -2.397.708,60 EUR de résultat de l'exercice).

Ces valeurs de mise en équivalence ont été ramenées à zéro et une provision à due concurrence a été constituée à la SNCB-Holding.

12. Harmonisation progressive avec les normes IFRS

Dans le cadre de l'harmonisation progressive avec les normes I.F.R.S. il a été décidé d'aligner les règles relatives aux immobilisations corporelles sur les IFRS dès la clôture de l'exercice 2008, les principes comptables belges et IFRS n'étant pas incompatibles en ce domaine.

L'impact de cette opération a conduit à la comptabilisation d'une charge supplémentaire d'amortissement s'élevant à 182.937.296,67 €, partiellement compensée à hauteur de 147.021.752,58 € par l'amortissement des subsides en capital correspondant (impact en 2008: 35.915.544,09 €).

13. Spécificités

a) Périmètre de consolidation

Suite à la restructuration de l'ex-SNCB pour répondre aux exigences de la Commission Européenne visant à garantir un accès équitable et non discriminatoire à l'infrastructure ferroviaire et à assurer l'utilisation optimale de celle-ci (et donc une indépendance du gestionnaire de réseau par rapport aux exploitants du réseau), la Société Nationale des Chemins de Fer Belges a été scindée en trois sociétés anonymes de droit public distinctes.

Il existe un contrat de gestion entre l'Etat belge et la SNCB-Holding, entre l'Etat belge et la SNCB et entre l'Etat belge et Infrabel.

Ces contrats de gestion définissent la mission de chacune des 3 sociétés et la manière dont elles doivent travailler ensemble pour assurer la politique de mobilité du gouvernement. Ces contrats de gestion doivent être réalisés sous le contrôle de l'Etat.

La SNCB-Holding détient 100% des actions représentatives du capital de la SNCB. Celle-ci est donc une filiale de la SNCB-Holding et est intégrée globalement dans les comptes consolidés.

La SNCB-Holding détient des actions B dans le capital d'Infrabel; les actions A étant exclusivement détenues par l'Etat belge. Quelle que soit la proportion de capital que les actions A représentent, elles donneront toujours droit à 80% des droits de vote plus une voix. L'Etat nomme 80% des administrateurs d'Infrabel; ils doivent être différents des administrateurs nommés par l'Etat auprès de la SNCB-Holding.

Dans le cas présent la SNCB-Holding ne fait que coordonner les politiques/décisions destinées à respecter le contrat de gestion déterminé par l'Etat. Infrabel ne peut donc pas être considérée comme une filiale de la SNCB-Holding (absence de contrôle).

Le paragraphe 2, 1°, de l'Art 10 du Code des sociétés, est applicable au cas de la SNCB-Holding et Infrabel: un contrat de gestion défini par l'Etat impose à Infrabel et à la SNCB-Holding à travailler de manière collégiale pour remplir ce contrat de gestion (personnel détaché par la SNCB-Holding chez Infrabel; investissements ferroviaires d'Infrabel décidés par l'Etat, financés et garantis par la SNCB-Holding; gestion financière commune imposée par l'Etat et centralisée chez SNCB-Holding; ...).

La SNCB-Holding et Infrabel sont considérées comme formant un Consortium et les deux entreprises sont réputées sociétés consolidantes (entreprises mères).

La Structure de consortium, applicable en consolidation, n'interfère en rien sur la garantie d'autonomie (de gestion) de chacune des entités, imposée par la Directive Européenne et mise en place par la scission de l'ex-SNCB en trois entités.

b) A l'Actif

La septième directive (83/349/CEE), en son article 12 § 3, prévoit que, dans le cas d'entreprises placées sous une direction unique et formant un consortium, il y a lieu d'additionner les capitaux propres de chacune des sociétés consolidantes en tenant compte du prescrit de l'article 19 § 2. Ce dernier mentionne explicitement que les actions détenues dans le capital de l'entreprise-mère, par elle-même ou par une autre entreprise comprise dans la consolidation doivent être considérées dans les comptes consolidés comme des actions propres.

Application aux comptes consolidés 2008:

- les 15.545.099 d'actions du capital d'Infrabel détenues par la SNCB-Holding ont fait l'objet d'un reclassement en Rub.IX.A. actions propres soit une valeur de 1.886.316.724,39 €;
- les 16.394.103 actions de jouissance de la SNCB-Holding détenues par la Financière Rue de France ont fait l'objet du même reclassement soit une valeur de 4.592.130,71 €.

IV. RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

SNCB-Holding
SA de droit public

Rue de France 85 - 1060 BRUXELLES

Rapport du collège des commissaires à l'assemblée générale des actionnaires sur les comptes consolidés du consortium entre la SA de droit public SNCB-Holding et la SA de droit public Infrabel pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

*S.c.S.A. Van Impe, Mertens &
Associates, Réviseurs d'Entreprises
Rue de l'Angle 2
B-1000 Bruxelles*

*S.c.P.R.L. Michel Delbrouck & Co
Réviseurs d'Entreprises
Rue des Awirs 245
B-4400 Flémalle*

*PricewaterhouseCoopers
Réviseurs d'Entreprises S.C.C.R.L.
Woluwegarden - Woluwedal 18
B-1932 Sint-Stevens-Woluwe*

**RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES A L'ASSEMBLEE
GENERALE DES ACTIONNAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DU
CONSORTIUM ENTRE LA SA DE DROIT PUBLIC SNCB-HOLDING ET LA SA
DE DROIT PUBLIC INFRABEL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE
2008**

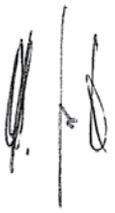
Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire aux comptes consolidés du consortium. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du consortium SNCB Holding-Infrabel et de ses filiales (le « Consortium ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à EUR 26.153.711.436,34 et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice, part du Consortium, de EUR 12.430.553,62.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité des conseils d'administration des sociétés consolidantes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.



Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur au sein du Consortium visant à l'établissement et à la présentation sincère des comptes consolidés afin de définir les procédures de contrôle appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Consortium. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et de consolidation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Consortium, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu des conseils d'administration et des préposés des sociétés consolidantes les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu de dispositions légales et réglementaires tant générales que spécifiques aux deux sociétés consolidantes, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2008 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Consortium, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés relèvent de la responsabilité des conseils d'administration des sociétés consolidantes.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels le Consortium est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat ;

- Comme indiqué dans l'annexe VI («Provisions») des comptes consolidés, les règles d'évaluation appliquées pour l'élaboration des comptes consolidés ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent et principalement en ce qui concerne la constitution de provisions couvrant les avantages postérieurs à l'emploi et les règles d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- Nous estimons utile d'attirer l'attention sur le rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels de la SNCB au 31 décembre 2008, filiale du Consortium, qui fait état des doutes qui existent quant à la conformité de l'affectation des augmentations de capital de la SNCB, souscrites par la SNCB-Holding pour un montant total de EUR 510 millions depuis 2005, avec les contrats de gestion, la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques et les directives européennes. Ce dossier fait actuellement l'objet d'un examen par la Commission européenne, et dans ce contexte, le Gouvernement a répondu formellement aux questions posées par la Commission. Nous estimons également utile d'attirer l'attention sur le rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels de la SNCB-Holding et sur celui relatif aux comptes annuels de la SNCB qui font état d'un manque de cohésion dans les relations entre les deux sociétés.

Bruxelles, le 13 mai 2009

Le Collège des Commissaires aux comptes consolidés



S.c.P/R.L Michel Delbrouck & C°
Réviseurs d'Entreprises
Représentée par
Michel Delbrouck
Réviseur d'Entreprises



S.c.S.A. Van Impe, Mertens &
Associates, Réviseurs d'Entreprises
Représentée par
Herman Van Impe
Réviseur d'Entreprises



PricewaterhouseCoopers
Réviseurs d'Entreprises S.C.C.R.L
Représentée par
Jean Fossion
Réviseur d'Entreprises



SNCB-Holding

S.A. de droit public
Rue de France 85
B-1060 Bruxelles

Personne de contact:

Léni Pou
Corporate Communication
leni.pou@b-holding.be
Tél. : 02/526 37 70
Fax : 02/526 37 76

Editeur responsable:

Erik Sclep
Communication Manager

Concept & mise en page:

SNCB-Holding, H-CO

Photos:

Leo Goossenaerts, Denis Moinil

Impression:

IPM printing, imprimé dans le respect de l'environnement sur papier certifié FSC, totalement recyclable et biodégradable.



Rapport durabilité:

Le rapport durabilité 2008 est disponible sur le site www.sncb-holding.be

Dit Jaarverslag is eveneens beschikbaar in het Nederlands
This Annual Report is also available in English